
Démarche concertée d'évaluation de PEDT- Département des Landes

2016 / 2017

Yves Fournel,
Anouk Flamant, Anne Francou,
Edwige Coureau-Falquerho



**OBSERVATOIRE
DES POLITIQUES
LOCALES D'ÉDUCATION
ET DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE**



Table des matières

1.	Démarche concertée d'évaluation de PEDT	4
1.1.	Objectifs, sens et calendrier de la démarche	4
1.2	Un contexte institutionnel, politique et administratif particulier, un GAD actif	6
1.3	Trois contextes locaux différents	8
1.4	Travailler la complémentarité et la cohérence éducative entre temps scolaire et périscolaire avec des projets d'actions communes dotés d'une procédure et d'outils d'évaluation partagée	15
2.	Des problématiques communes au-delà des différences	19
3.	Labenne	20
3.1	Démarche, état des lieux, organisation et rapports entre acteurs	20
3.2	Rôle de l'intercommunalité	21
3.3	Mobilisation des ressources éducatives locales et transversalité	23
3.4	Articulations petite enfance / école et école / collège vers un projet éducatif global	24
3.5	Perspectives et pistes de réflexion	24
4.	Saint-Paul-lès-Dax	26
4.1	Démarche, état des lieux, organisation et rapports d'acteurs	26
4.2	Rôle de l'intercommunalité	26
4.3	Mobilisation des ressources éducatives locales et transversalité	27
4.4	Articulations petite enfance / école et école / collège vers un projet éducatif global	27
4.5	Perspectives et pistes de réflexion	28
5.	Communauté de communes de Villeneuve les Marsan	29
5.1	La place de l'intercommunalité, dynamique et contradictions	29
5.2	Mobilisation des ressources éducatives locales sur tous les temps	30
5.3	Articulations petite enfance / école et école / collège vers un projet éducatif global	31
5.4	Perspectives et pistes de réflexion	31

6.	Rapport de recherche action « Les relations entre associations et municipalités dans le département des Landes. Structuration et enjeux pour les territoires » ..33	
7.	Conclusion	61
8.	Bibliographie	63
9.	Annexes	70
	Annexe 1 - Compte-rendu du comité de pilotage-Février 2017.....	
	Annexe 2 - Exemples de journaux de référence et de suivi	
	- Labenne	
	- Saint-Paul-lès-Dax.....	
	- Communauté de communes de Villeneuve les Marsan	

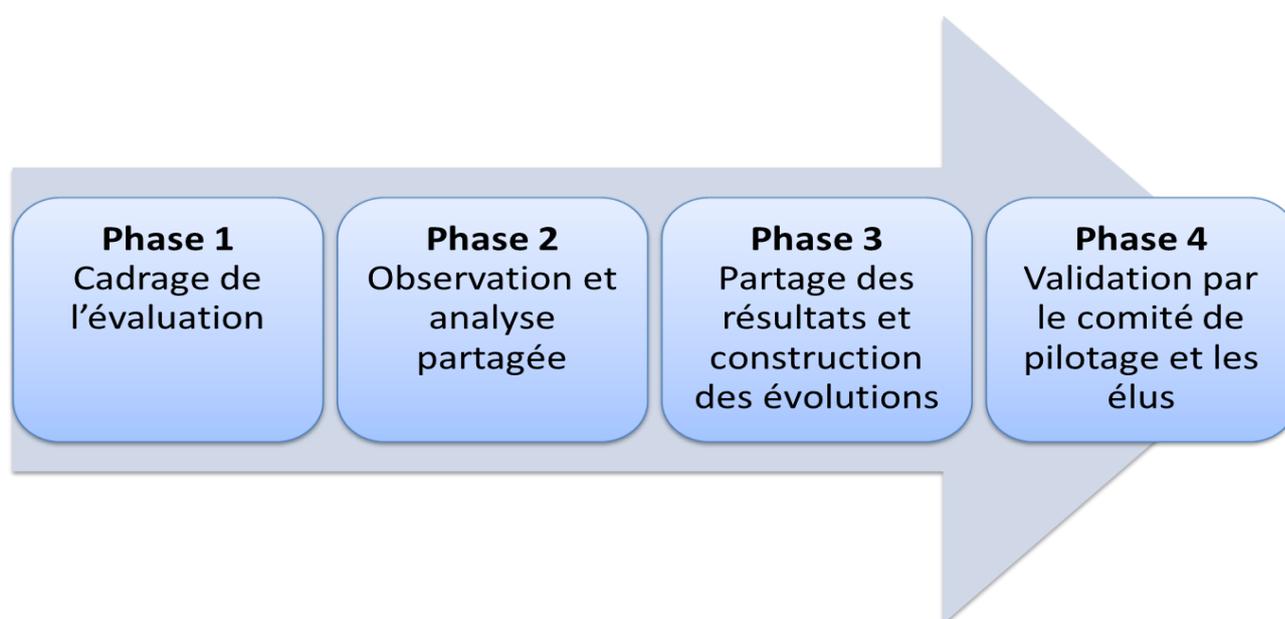


1. Démarche concertée d'évaluation de PEDT

1.1. Objectifs, sens et calendrier de la démarche

Le Département des Landes dans le cadre de sa politique d'accompagnement et de soutien aux collectivités et en accord avec ses partenaires du Groupe d'appui départemental – GAD – a missionné l'Observatoire PoLoc-IFÉ/ENS de Lyon **pour accompagner trois territoires volontaires dans l'évaluation de leur PEDT et pour travailler une démarche reproductible d'évaluation des PEDT**. Cette mission s'est déroulée de mars 2016 à octobre 2017. Elle comportait plusieurs phases.

4



De mars à septembre 2016, l'Observatoire PoLoc a rassemblé des données (documents, projets, statistiques, entretiens collectifs et individuels) sur les trois territoires et les a ajoutées aux données collectées en 2015 (entretiens et documents) pour analyse.

Un Groupe d'appui départemental - GAD de cadrage s'est tenu en juillet 2016 pour préciser et valider la phase d'observation ainsi que les trois territoires volontaires retenus (communes de Labenne et de Saint-Paul-lès-Dax, Communauté de communes du pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac)

Du 22 au 30 septembre 2016 et en février 2017 se sont tenus des entretiens sur ces trois territoires ainsi que des comités de pilotage locaux en notre présence pour faire valider et partager la démarche avec les acteurs. Toutes les familles d'acteurs ont été rencontrées : directeurs d'écoles, parents, coordinateurs, élus locaux, responsables associatifs et sportifs, personnels et cadres municipaux ou de communautés de communes, IEN. Des données et des documents ont été recueillis pour nourrir les analyses et compléter le diagnostic initial.

Le 28 septembre 2016 une journée de formation rassemblant directeurs d'école, coordinateurs et responsables périscolaires, adjoints à l'éducation, IEN, Direction de

l'éducation du Département, DDCS et DSDEN s'est tenue à Mont de Marsan. Les écoles Océane et Ulysse de Labenne, les écoles maternelles Marie Curie et Barouillet de Saint-Paul-lès-Dax, l'école de Villeneuve et l'école en RPI de Bourdalat ainsi que les équipes communales ont confirmé leur engagement à cette occasion sur les expériences d'évaluation partagée d'actions éducatives communes qui se sont ensuite déroulées sur l'année scolaire 2016/2017. Cette journée a permis de présenter la méthodologie proposée et d'échanger avec les acteurs, de mutualiser un état de la recherche sur les sujets abordés et les expériences antérieures d'évaluation de PEDT sur d'autres territoires, de resituer les PEDT dans leur contexte historique et de les distinguer de la seule réforme des rythmes scolaires pour mieux partager le sens, les objectifs et les champs couverts par un PEDT.

Une recherche-action sur « Les relations entre associations et municipalités dans le département des Landes. Structuration et enjeux pour les territoires » a été réalisée par Anouk Flamant, Chargée d'études et de recherche de l'Observatoire PoLoc- IFÉ/ENS de Lyon, Laboratoire Triangle, docteure en science politique. Des entretiens sur place ou par téléphone sont venus nourrir la réflexion qui a été complétée par des éléments préalablement recueillis. Ses résultats sont présentés en annexe de ce rapport.

Du 30 septembre à fin juin 2017 la phase d'observation prévue dans le protocole s'est déroulée sur les trois territoires en relation avec l'Observatoire (journal de référence, journal de suivi et synthèse par site) et un bilan intermédiaire s'est tenu lors du comité de pilotage départemental de février 2017 (cf. compte-rendu du comité de pilotage de février 2017 en annexe).

Le présent rapport de l'Observatoire PoLoc et ses présentations entre les 12 et 14 septembre 2017 sur les trois territoires et lors d'un GAD et d'une rencontre départementale des coordinateurs de PEDT concluent notre mission.

Il présente en annexe le rapport de la recherche action ainsi qu'un rapport méthodologique sur l'évaluation des PEDT, le compte-rendu intermédiaire de la phase d'observation, des exemples d'outils utilisés et une bibliographie.

L'actualité de septembre 2017 avec l'évolution de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires par le nouveau Ministre de l'éducation nationale –MENSR nous conduit à préciser que notre mission portait sur les PEDT et leur évaluation et non-pas sur les impacts de la réforme des rythmes, même si les deux sujets ont été historiquement liés.

Notre démarche validée en amont par les partenaires institutionnels et les acteurs concernés s'est concentrée sur une dynamique d'évolution des pratiques professionnelles et des contenus éducatifs des projets. L'objectif est de renforcer un travail partagé sur la complémentarité, la cohérence et les continuités/discontinuités éducatives entre les temps de l'enfant ainsi que sur la qualité des actions et projets éducatifs.

Nous renvoyons aux travaux du MENSR pour l'évaluation des impacts de la réforme des rythmes scolaires sur la réussite scolaire (Cf travaux de la direction de l'évaluation du MENSR et du comité national de suivi de cette réforme) en considérant que cette évaluation demande la mise en œuvre d'une méthodologie scientifique (échantillons significatifs, suivi de cohortes et comparaison de démarches diverses sur le plan national) et une durée

incompatibles avec notre mission, ses moyens et sa durée.

D'autre part nous pouvions nous appuyer sur des travaux antérieurs de l'académie de médecine, de l'INSERM et des équipes universitaires de chrono biologistes et de sciences de l'éducation sur le sujet.

Nous concluons donc avec une synthèse méthodologique tirée de notre travail dans les Landes mais aussi sur d'autres territoires comme les villes de Villeurbanne, Rennes, Clermont-Ferrand, le Département de Haute-Savoie, de Seine Saint-Denis ou la Métropole de Lyon.

Plus qu'un guide méthodologique proposant une démarche à reproduire à l'identique il s'agit d'une synthèse des problématiques rencontrées avec des pistes de travail et de réflexion, accompagnée de quelques outils pouvant être mis en œuvre sur les territoires.

Il s'agit d'inciter les acteurs locaux et les équipes professionnelles à revenir en permanence aux objectifs et au sens des projets, aux contenus éducatifs et des apprentissages, en dépassant les questions d'horaires et d'organisation ou la seule gestion des transitions.

Plus qu'un simple bilan, une démarche concertée d'évaluation formative et participative permet au-delà de simples constats figés de provoquer des dynamiques collectives indispensables à l'amélioration de la réussite scolaire et éducative de tous les enfants et de chacun d'entre eux.

1.2 Un contexte institutionnel, politique et administratif particulier, un GAD actif

Le contexte institutionnel, politique et administratif, des Landes est particulier. Nous avons pu travailler dans des conditions favorables étant données les bonnes relations entre le Département, la Préfecture, la DSDEN, la DDCS et la CAF et une forte volonté politique. Ainsi la réforme des rythmes scolaires a été mise en œuvre dès la rentrée 2013 dans la majorité des communes et en 2015 la construction des PEDT s'est appuyée sur deux années d'expériences et d'ajustements. Les trois territoires choisis sont dans ce cas de figure. Nous avons aussi bénéficié de l'appui effectif des inspecteurs départementaux de l'éducation nationale – IEN qui ont permis la participation des directeurs d'école concernés, les ont remplacés pour les formations et les comités de pilotage départementaux. Ils ont aussi joué un rôle d'accompagnement et de soutien auprès des équipes. Il en a été de même des conseillers de la DDCS et du réseau Canopé.

Cette entente s'est traduite dans la mise en place d'un GAD élargi dès 2014 incluant le département mais aussi les représentants de parents et des mouvements d'éducation populaire. Ce GAD ne s'est pas contenté de donner des avis sur les mises en œuvre de la réforme des rythmes puis sur les PEDT. Il a construit une démarche concertée d'accompagnement des collectivités, de formation des acteurs y compris sous la forme de

formations partagées. Il s'est dédoublé en groupes de travail thématiques.

La politique éducative du Département des Landes analysée dans un précédent rapport de l'Observatoire en 2015 s'est aussi traduite par des propositions de soutiens aux communes (transports, équipement informatique des écoles) et de ressources éducatives (culturelles, sportives, scientifiques, éducation à l'environnement, lectures publiques) aux écoles. Elle est reconnue par les collectivités et les acteurs selon les entretiens réalisés. Le Département apparaît donc comme légitime dans son action d'accompagnement et d'impulsion des PEDT. Cela est loin d'être le cas dans la majorité des départements.

7

Dans la relation national / local au cœur du développement des PEDT, le territoire des Landes se caractérise par une véritable coopération et une convergence des orientations nationales, départementales et d'une majorité de communes. Il y est plus difficile de distinguer ce qui relève d'une politique nationale territorialisée d'une véritable politique éducative locale.

L'Etat y joue un rôle d'accompagnement et de régulation non pas à travers des injonctions mais en mobilisant les ressources de formation et de conseil et à travers des incitations financières. Ses représentants ne se sont pas contentés de délivrer des avis. Les débats du GAD associent les acteurs à l'exception des enseignants représentés par leur hiérarchie.

Dans ce contexte, un modèle unique de PEDT aurait pu être dupliqué. Or, nous avons pu constater sur les trois territoires choisis, trois organisations différentes avec une place plus ou moins grande de l'intercommunalité.

Dans la réalité, les trois territoires étudiés avaient amorcé avant 2013 des politiques éducatives locales (petite enfance, extrascolaire, ressources culturelles et sportives, équipement informatique des collèges et des écoles, ...) sans pour autant les avoir formalisées dans un projet global. Il s'agissait plus d'un ensemble d'actions éducatives que d'un projet cohérent.

Les PEDT ont été l'opportunité pour formaliser ce projet. Le développement des contrats enfance jeunesse-CEJ- avec le soutien de la CAF et une présence forte de l'éducation populaire avaient créé les conditions du développement de ces politiques éducatives locales et de l'émergence de nouveaux professionnels (coordinateurs enfance-jeunesse). Il faut aussi souligner le travail d'appui et de formation, de structuration de réseaux de professionnels mené par la DDCS depuis des années qui porte ses fruits aujourd'hui.

Les PEDT sont venus élargir ce mouvement et renforcer l'exigence de penser la place des acteurs et de véritables concertations dans toutes les phases. Ils ont posé la question de l'identité du périscolaire et de son articulation avec l'école et le temps scolaire.

1.3 Trois contextes locaux différents

	Bourdalat (40052)	Labenne (40133)	Saint-Paul- lès-Dax (40279)	Villeneuve-de- Marsan (40331)	Landes (40)
Population en 2014	235	5864	13189	2437	400477
Densité de la population (nombre d'habitants au km²) en 2014	16,6	239,5	225,6	105,3	43,3
Superficie (en km²)	14,2	24,5	58,5	23,1	9242,6
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2009 et 2014, en %	2,2	4,8	1,3	0,6	1,1
dont variation due au solde naturel : taux annuel moyen entre 2009 et 2014, en %	0	0,4	-0,1	-0,6	-0,0
dont variation due au solde apparent des entrées sorties : taux annuel moyen entre 2009 et 2014, en %	2,2	4,4	1,5	1,1	1,1
Nombre de ménages en 2014	94	2312	6597	1065	178422
Naissances domiciliées en 2015	1	73	121	15	3682
Décès domiciliés en 2015	0	61	146	39	4360
Nombre total de logements en 2014	111	2886	7966	1227	245317
Part des résidences principales en 2014, en %	84,7	80,1	82,8	86,8	72,7
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2014, en %	10,2	15,4	10	2,9	20,6

Part des logements vacants en 2014, en %	5,1	4,5	7,2	10,3	6,7
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2014, en %	80,6	75	55,1	60,8	65,3
Nombre de ménages fiscaux en 2013	93	2270	6411	1036	174120
Part des ménages fiscaux imposés en 2013, en %		63,3	55,3	48,3	55,6
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2013, en euros	18316,8	21332,7	19548	18670,7	20024,6
Taux de pauvreté en 2013, en %		10	12,4	13	11,8
Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2014	39	1670	6252	761	147571
dont part de l'emploi salarié au lieu de travail en 2014, en %	42,9	80,8	88,5	81,9	83,4
Variation de l'emploi total au lieu de travail : taux annuel moyen entre 2009 et 2014, en %	0,3	2,8	1,2	1,3	0,7
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2014	80,1	73,9	72,4	73,5	74,2
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2014	15	13,5	15,3	13,6	13,5
Part de l'agriculture, en %	65,6	0,7	3,5	10,6	12,4
Part de l'industrie, en %	6,3	5,6	5	5,1	6,2
Part de la construction, en %	6,3	11,5	8,8	10,1	10,2

Part du commerce, transports et services divers, en %	15,6	65,9	68,2	53	57,5
dont commerce et réparation automobile, en %	3,1	16,9	22,1	15,7	15,6
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	6,3	16,3	14,5	21,2	13,8

On peut constater sur ce tableau de données INSEE 2014 que nous avons trois territoires de caractéristiques économiques, sociales et géographiques distinctes.

Labenne est une petite ville de 5 864 habitants située au bord de l'océan et qui est dans la zone d'influence de l'agglomération de Bayonne et Biarritz. C'est une **commune ruraine** qui vit principalement du tourisme et des activités de service. Les actifs se déplacent majoritairement hors de la commune pour aller à leur travail, ce qui a des conséquences évidentes sur la demande en périscolaire et extrascolaire qui est croissante ainsi que sur leur disponibilité. Son développement démographique est dû d'abord aux arrivées de nouveaux habitants. La médiane de revenu disponible est supérieure à la moyenne des Landes. On peut souligner la présence d'une communauté de « gens du voyage » en partie sédentaire.

Nos entretiens ont fait apparaître des contradictions ou des évolutions dans les attentes entre anciens et nouveaux arrivants y compris dans la vie associative et sportive. On peut relever qu'avant 2013 le périscolaire était d'abord constitué de garderies et d'études limitées en nombre. Le mouvement associatif et sportif fortement soutenu s'était concentré sur l'extrascolaire. La question des contenus et des objectifs éducatifs ne se posait pas et une petite minorité d'enfants était concernée.

L'effort portait d'abord sur la restauration scolaire, les ATSEM en maternelle, la petite enfance et les centres de loisirs extrascolaires. Les élus locaux ont affirmé une volonté d'égalité d'accès à l'offre éducative, culturelle et sportive, néanmoins il n'y a pas de débat sur la question sociale et les inégalités en découlant, la structure des tarifs des services municipaux ou l'adaptation de l'offre petite enfance, péri et extrascolaire. Pourtant, ces questions existent avec des inégalités de fréquentation et une demande non satisfaite dans la petite enfance ou la restauration scolaire. La commune a du mal à suivre son rythme de développement et voit avec inquiétude croître les risques liés à des baisses de dotation de l'Etat.

Labenne a deux groupes scolaires et une école maternelle isolée, un collège récent à proximité de l'école Océane. Le collège accueille des élèves de trois communes et dépasse

ses capacités d'accueil. Un nouveau collège est prévu à l'horizon 2020 sur le secteur.

Horaires de l'année scolaire 2017 - 2018

École élémentaire publique - Labenne (40530) – source DSDEN

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Classe : 09h00/12h00

Pause déjeuner : 12h/13h45

Classe : 13h45/16h00

Mercredi :

Classe : 09h00/12h00

Malgré des conflits importants avec des enseignants et une partie des parents en 2013, la commune avait choisi après une phase importante de concertation une organisation scolaire régulière avec classe le mercredi matin mais avec toutefois une plage méridienne inférieure à deux heures. **Elle l'a maintenue à la rentrée 2017.**

Les TAP sont gratuits et le reste du périscolaire payant. Et la séparation de fait du périscolaire entre les TAP et le reste pose des problèmes de durée et de conception des activités. On constate un différentiel de participation important après les TAP qu'il faudrait interroger en prenant en compte l'offre associative et sportive extrascolaire mais aussi la question sociale.

Le PEDT a été rédigé en 2015 sans relance majeure de la concertation. Le PEDT sera renouvelé en 2018 après une année d'évaluation et de concertation. La question des horaires scolaires se poserait dans ce cadre.

La concertation a conduit à des évolutions dans les activités proposées et des adaptations d'horaires, la place des temps calmes et de repos, la gestion des transitions temps scolaire/périscolaire. L'implication des associations et clubs sportifs dans les ateliers des TAP a diminué les deux dernières années mais des changements d'horaires d'activités extrascolaires ont aussi permis une meilleure articulation et transition. Il y a de fait deux offres « périscolaires » parallèles, municipales et associatives ou sportives après 16h/16h30. Il n'y avait pas véritablement avant 2013 de travail partagé sur des projets ou des parcours éducatifs communs ou articulés. Les enseignants ont exprimé la crainte de voir le périscolaire, les animateurs et les ATSEM « empiéter » sur leur champ professionnel se plaignant, en particulier en maternelle, d'une offre d'activités périscolaires trop semblables selon eux aux contenus scolaires. Ces craintes illustrent les problématiques de continuités / discontinuités entre temps scolaire et périscolaire et de poids de la forme scolaire au-delà de l'école et du temps scolaire.

Le service scolaire est peu structuré avec un coordinateur à temps partiel par ailleurs animateur jeunesse et des référents restauration et ATSEM en lien direct avec le directeur des services. Le rôle du coordinateur a été très important dans le lien entre les acteurs, entre

les professionnels et est reconnu. Il constitue le binôme de pilotage avec l'adjointe à l'éducation. Les enseignants et les parents reconnaissent les efforts de la commune et leur disponibilité.

La communauté de commune, la MACS, conduit depuis 2005 une politique éducative formalisée dans un projet éducatif local préexistant aux PEDT des communes. Il avait été préparé par un diagnostic et une étude des Francas. Il a conduit à un développement de la petite enfance (crèches, RAM et MAM, LAEP) et de structures de loisirs extrascolaires (centres de loisirs) mais aussi de la politique culturelle avec plusieurs pôles de spectacle et de création et une école de musique. Curieusement ce projet éducatif n'incluait pas le temps scolaire. Mais les compétences de la MACS incluent la fourniture des repas de la restauration scolaire et l'équipement informatique des écoles, la fourniture de mallettes pédagogiques et d'un espace numérique de travail-ENT. Ses cadres responsables du projet éducatif expliquent cependant qu'ils ne veulent pas intervenir sur le temps scolaires afin de ne pas paraître entrer en concurrence avec l'école et les enseignants. Au début la MACS a joué un rôle actif d'appui aux communes pour la réforme des rythmes et l'amorce des PEDT qui sont restés communaux (réunions de mutualisation, groupes de travail, conseils des cadres). Labenne y a participé mais assez vite a développé son projet périscolaire de façon autonome. Les liens actuels sont réduits.

Saint-Paul-lès-Dax est une ville moyenne de 13 189 habitants de l'agglomération urbaine de Dax. Sa médiane de revenu disponible est inférieure à celle des Landes et son taux de pauvreté supérieur à la moyenne. Son activité économique est basée sur le tourisme (thermalisme) et les services. Là encore les actifs se déplacent en majorité hors de la commune avec les mêmes conséquences sur la demande de services qu'à Labenne.

La ville a quatre groupes scolaires, deux collèges et un lycée. L'évolution démographique est variable d'une année à l'autre. La commune est dotée d'un véritable service scolaire-éducation structuré avec des cadres référents.

Horaires de l'année scolaire 2017 - 2018

École élémentaire publique Saint-Paul-lès-Dax (40990) – source DSDEN

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

Classe : 08h30/11h30

Pause déjeuner : 11h30/13h30

Classe : 13h30/15h45

Mercredi :

Classe : 08h30/11h30

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a donné lieu en 2013 à l'opposition d'enseignants et d'une partie des parents et à une phase importante de concertation. La

commune a assumé son choix approuvé à une courte majorité des conseils d'école. La mise en place en 2015 du PEDT n'a pas donné lieu à la même concertation. A la rentrée 2017, la commune a reconduit les mêmes horaires scolaires repoussant à 2018 le renouvellement conjoint du PEDT et du choix des horaires scolaires après une phase d'évaluation et de concertation.

L'organisation du périscolaire a évolué à partir de la concertation et de l'expérience avec des temps calmes et de repos mieux préservés, une diminution de l'offre d'activités et une meilleure gestion des transitions scolaire / périscolaire.

Le choix a été fait d'horaires scolaires réguliers avec classe le mercredi matin et une pause méridienne de deux heures. Les TAP sont gratuits et le reste du périscolaire payant. L'ensemble est déclaré en ALSH. Et la séparation de fait du périscolaire entre les TAP et le reste du périscolaire pose des problèmes de durée et de conception des activités. On constate un différentiel de participation important après les TAP qu'il faudrait interroger en prenant en compte l'offre associative et sportive extrascolaire mais aussi la question sociale.

On peut relever une caractéristique structurelle dans les rapports particuliers entre la commune et une association historique gestionnaire d'une base de loisirs et de centres de loisirs, de maisons de quartiers. Le périscolaire est en régie directe municipale mais la ville et cette association échangent des heures d'animateurs municipaux et associatifs entre temps périscolaire et extrascolaire. Cela conduit à des confrontations professionnelles entre les deux types d'animateurs, posant des difficultés de gestion et des enjeux administratifs dans les relations commune / association (cf. rapport de recherche-action en annexe).

Il y a des interrogations sur la capacité de cette association, qui a joué et joue un rôle majeur auprès des enfants, à maîtriser son propre projet associatif relevant de l'éducation populaire, à maintenir une place aux bénévoles dans sa vie. L'augmentation du volume d'activités soulève ainsi des questions structurelles et d'identité.

Communauté de communes du pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac :

Le choix a été fait pour le troisième territoire expérimental d'une communauté de 12 communes et 6 236 habitants ayant pris les compétences périscolaire, extrascolaire, petite enfance et jeunesse à l'exclusion du temps scolaire et du temps de repas de la pause méridienne. Par contre, elle a en charge l'animation en dehors du repas à midi.

La communauté a mis en place un service enfance/ jeunesse structuré avec un coordinateur à temps plein. Celui-ci a joué un rôle important dans la mobilisation des ressources du territoire et des différents acteurs, dans l'élaboration du projet éducatif, la professionnalisation de l'équipe enfance/jeunesse. Le binôme Président/coordonateur a été le pivot de cette mise en place.

La ville-centre, Villeneuve les Marsan avec 2437 habitants est une petite ville sans service éducation structuré gérant les ATSEM et la restauration scolaire (partie repas). Elle a un groupe scolaire avec 152 élèves.

Bourdalat qui participe aussi à l'expérimentation est un village de 239 habitants avec

une seule petite école à deux classes et 24 élèves, école en RPI.

Horaires de l'année scolaire 2017 - 2018 - Source : données académiques

École élémentaire publique - Bourdalat (40190)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Classe : 08h50/11h50

Pause déjeuner : 11h50/13h35

Classe : 13h35/15h50

Mercredi :

Classe : 08h50/11h50

Horaires de l'année scolaire 2017 - 2018

École élémentaire publique - Villeneuve-de-Marsan (40190)

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

Classe : 08h40/12h00

Pause déjeuner : 12h/14h

Classe : 14h00/15h50

Mercredi :

Classe : 08h40/12h00

Si dans les deux cas on a une organisation horaire régulière avec classe le mercredi matin, la durée des pauses méridiennes diffère (1h45 pour Bourdalat et 2h pour Villeneuve) illustrant la compétence scolaire restée aux communes.

11 des 12 communes ont une population allant de 70 à 600 habitants et sont donc de petits villages sans véritables services scolaires. La démographie est stable. On est plutôt en secteur rural mais la commune centre a une part de population relevant de l'agriculture inférieure à 12% des actifs. Là encore l'influence de l'agglomération de Mont-de-Marsan est grande sur les déplacements domicile-travail et le besoin en services, en offre petite enfance, périscolaire et extrascolaire.

On peut relever qu'il y avait avant 2013 une politique éducative communautaire en construction appuyée sur le contrat enfance jeunesse – CEJ- soutenu par la CAF et une offre petite enfance, en centres de loisirs extrascolaire. Il n'y avait pas ou peu de périscolaire limité au maximum à quelques garderies et études. Une offre d'éducation artistique et culturelle – EAC – importante est proposée aux écoles sur temps scolaire s'appuyant sur des associations comme le Foyer Rural.

La réforme des rythmes scolaires en 2013 puis la rédaction d'un PEDT en 2015 ont conduit à la généralisation d'un périscolaire structuré dans toutes les communes. Dans ce cas 11 villages sur 12 communes n'auraient pas pu proposer cette offre éducative.

Il y a eu une véritable concertation sur les horaires scolaires en 2013 mais pas ou peu pour la rédaction initiale du PEDT communautaire. Relevons que la dotation de l'Etat arrive aux communes qui n'ont pas de charges liées à l'organisation du périscolaire car elle est appuyée sur la compétence scolaire.

1.4 Travailler la complémentarité et la cohérence éducative entre temps scolaire et périscolaire avec des projets d'actions communes dotés d'une procédure et d'outils d'évaluation partagée

L'École primaire Océane de Labenne :

La démarche a porté sur la mise en place de conseils d'enfants réunis sur temps périscolaire et présidé par un enfant avec le soutien des adultes. Tout est discutable dans ce conseil avec des propositions concrètes mises en œuvre et suivies.

La question de l'articulation avec le conseil d'école a été soulevée dans la démarche en relevant que la différence portait sur la participation des parents réservée au conseil d'école et sur sa nature institutionnelle.

Le second sujet d'observation a été le lien avec les parents et l'utilisation de l'ENT de l'école sur l'ensemble des temps éducatifs comme vecteur principal d'information et de communication entre l'école, le centre de loisirs et les parents. Les difficultés portent sur l'utilisation pédagogique de l'ENT par tous les enseignants au-delà du directeur et sur la faible utilisation de ces outils numériques par les parents au départ de l'action. L'objectif du projet est de partager l'ENT et d'en faire l'outil principal de communication de la communauté éducative. Des questions techniques de sécurité informatique, d'ouverture des droits d'accès aux responsables périscolaires et à la commune, d'implication des prestataires techniques (MACS, ALPI, SPL informatique de la MACS) et des référents de la DSDEN ont dû être réglées pour avancer. Le troisième sujet a été l'usage partagé de malles pédagogiques fournies par la MACS sur les temps scolaires et périscolaires.

L'École élémentaire Ulysse de Labenne:

Là, le conseil d'enfants se réunit sur temps scolaire mais avec les mêmes participants et les mêmes objectifs éducatifs que l'autre école. Le travail porte aussi sur les liens entre les enfants élus comme délégués et les autres enfants, sur l'harmonisation des règles de vie, la mise en place de tiroirs à idées, le taux de satisfaction des enfants sur les activités proposées, etc.

L'autre objet porte sur un questionnaire internet auprès des parents sur la journée et la semaine des enfants qui est en cours d'exploitation. L'objectif a été de mieux connaître et prendre en compte la réalité du quotidien des enfants et leur rythme de vie pour mieux

objectiver l'approche du ressenti de fatigue ou de bien-être mais aussi pour l'évaluation du PEDT. Il s'agissait de mieux mesurer les besoins en périscolaire et extrascolaire en approchant mieux la réalité de l'offre éducative locale et de son utilisation.

Ce questionnaire a été mobilisé dans les deux écoles. Il a été construit en commun entre les deux écoles et la commune. Il n'a pas encore été exploité.

L'École maternelle Barouillet de Saint-Paul-lès-Dax:

16

Le premier axe choisi a été la mise en place progressive d'actions passerelles entre la petite enfance et l'école maternelle, la structure multi-accueil, les ATSEM et les enseignants.

L'action engagée a concerné d'abord le temps scolaire avec des temps de visite et de découverte de l'école par des enfants de la crèche et les parents. Elle doit s'élargir au périscolaire et au centre de loisirs mais cela semble plus difficile. La différence entre le secteur scolaire et celui de recrutement de la crèche est une autre difficulté qui semble cependant surmontée. Des contacts avec la CAF ont débouché sur un projet de convention autour de ce projet passerelle avec l'étude possible d'une classe passerelle à moyen terme en référence avec les objectifs en la matière de la convention d'objectifs et de gestion (COG) Etat/CNAF 2014/2017.

L'autre action a porté sur la continuité et l'articulation des projets scolaire et périscolaire avec un effort de formation partagée et un travail sur la place des enfants et des familles.

Il a été remarqué un écart important entre la fréquentation périscolaire des enfants de maternelle (30 à 40%) et d'élémentaires (60 à 70 %) avec la volonté d'interroger des indicateurs qualitatifs pour l'expliquer et le faire évoluer si nécessaire.

L'École maternelle Marie Curie de Saint-Paul-lès-Dax:

Il s'est agi pour cette école d'évaluer l'impact sur le bien-être des actions menées et l'impact de l'usage des outils numériques sur les apprentissages.

Sur le premier sujet un travail a été mené sur le réaménagement des locaux, la gestion des transitions entre temps scolaire et périscolaire, avec des activités de relaxation pour diminuer le ressenti de fatigue des enfants sur la pause méridienne, sur des horaires de repas réguliers. La concertation avec les ATSEM et une formation partagée directeur/ ATSEM ont permis un renouvellement de l'approche des ATSEM dans la gestion du rythme de la journée avec des temps de repos ou d'activités calmes. Un effort a porté sur la gestion du repas et du temps de midi. L'action engagée avec les petites sections devait concerner les grandes sections et le cours préparatoire.

Le second projet a porté sur l'usage des outils numériques avec une action partagée sur l'approche des arts visuels. Une formation partagée avec les ATSEM sur la littérature jeunesse a été programmée.

L'École de Villeneuve les Marsan :

Le choix des équipes s'est porté sur la mise en place et le suivi de parcours éducatifs autour

du « savoir nager » mais aussi de l'attestation APER, de l'apprentissage du vélo, des premiers secours, sur temps scolaire et périscolaire. Par exemple, le centre de loisirs a travaillé sur des parcours d'orientation ou des apprentissages complémentaires de natation.

On doit souligner un travail très développé sur les objectifs éducatifs poursuivis sur temps scolaire en cohérence avec le projet d'école et le PEDT. La formalisation équivalente et partagée des objectifs éducatifs sur temps périscolaire a pris plus de temps alors qu'ils existaient. C'est une dynamique qui est bien partie. Il y a eu une implication importante de l'IEN et de ses conseillers pédagogiques. Le coordinateur PEDT/jeunesse a joué un rôle important de coordination et de suivi.

L'École en RPI de Bourdalat :

C'est une petite école en RPI de deux classes avec un centre de loisirs associé. Le projet a porté sur le repérage dans le temps des enfants (journée, semaine, année) et sur le lien avec les familles impliquant l'école et le centre de loisirs (action photo sur les saisons par exemple). Une enquête en direction des parents sur la journée de l'enfant et ses activités a été programmée. La participation active des parents a été recherchée et obtenue.

On doit souligner un travail très développé sur les objectifs éducatifs poursuivis sur temps scolaire en cohérence avec le projet d'école et le PEDT. Là encore, il y a eu une implication importante de l'IEN et de ses conseillers pédagogiques. Le coordinateur PEDT/jeunesse a joué aussi un rôle important de coordination et de suivi.

Pour l'ensemble des territoires, l'observation a eu un peu de mal à démarrer, le temps de maîtriser et d'adapter les outils de suivi proposés et pour les acteurs de prendre leurs marques. L'Observatoire PoLoc a reçu les premiers journaux de référence et de suivi fin novembre ainsi que des comptes - rendus de réunions. Les suivants sont arrivés en janvier et les derniers en juin. L'Observatoire a échangé avec les équipes engagées pour les inciter à préciser les objectifs éducatifs et mieux définir les marqueurs de progrès attendus.

Progressivement les équipes des six écoles, scolaires et périscolaires, se sont bien engagées dans la démarche. Elles ont commencé à formaliser projets communs et actions menées et elles ont échangé sur leurs propres objectifs et projets.

Elles étaient toutes présentes au GAD de février 2017 pour expliquer leur projet, évoquer le fait que la démarche leur avait permis de prendre du recul sur leur quotidien, de mieux se connaître entre coéducateurs et de préciser leur propre projet, de travailler sur leur articulation et sur les continuités/discontinuités des temps de l'enfant, le lien avec les parents.

Des exemples de formation partagée ont été donnés. Des premiers exemples de parcours éducatifs scolaire/périscolaires ont été présentés sur Villeneuve et Bourdalat mais aussi des actions passerelles petite enfance / école maternelle à Saint-Paul-Lès-Dax ou l'utilisation concertée sur les temps scolaires et périscolaires des malles pédagogiques de la MACS à Labenne.

On peut relever que les équipes sont sorties des questions d'organisation et de mise en place pour travailler ensemble sur les contenus et objectifs éducatifs des actions. Elles en étaient satisfaites et ont relevé une valorisation qualitative de leur travail.

Il n'en reste pas moins que la mobilisation des équipes pédagogiques au-delà des directrices et directeurs est parfois inégale et reste à conforter, que le besoin de temps partagés et reconnus de concertation a été rappelé comme le besoin d'accompagnement en temps de formation partagées enseignants / ATSEM et équipe périscolaire dont plusieurs exemples ont montré l'intérêt.

2. Des problématiques communes au-delà des différences

L'analyse des territoires et des diagnostics, des projets et des pratiques a mis une nouvelle fois en évidence des problématiques communes à discuter et prendre en compte dans l'évolution des PEDT :

- Le poids initial de l'organisation, de « l'urgence » de la mise en œuvre de la réforme des rythmes au détriment du sens, des objectifs des projets a été relevé partout. Cette phase initiale commence à être dépassée.
- L'enjeu de la coordination du PEDT, du renforcement de sa légitimité et de sa capacité à prendre du recul sur le quotidien est au cœur de cette évolution.
- Le croisement de la réforme de l'école et de la réforme territoriale a conduit à des difficultés liées aux modifications des périmètres et des compétences des intercommunalités et à des incertitudes pour leur avenir entre 2013 et 2016.
- Des besoins sociaux avérés et des enjeux d'attractivité des territoires se sont inscrits au cœur des enjeux des PEDT.
- Les rapports communes / associations ou clubs sportifs sont en évolution et sont interrogés par les acteurs municipaux des territoires. Cf rapport de la recherche-action en annexe.
- Les rapports complexes national / local, projet national territorialisé / projet local régulé, sont présents dans tous les territoires avec le poids des individus, des contextes locaux et le degré variable d'insertion des écoles dans leur territoire.
- La confrontation - articulation scolaire / périscolaire (identités, formes, apprentissages, légitimités professionnelles, statut de l'école primaire ...) s'illustre sur tous les territoires.
- Réussite scolaire et éducative de tous les enfants, malentendus et enjeux : tous les PEDT l'ont inscrit dans leurs objectifs avec cependant des malentendus et des attentes à interroger sur le lien direct entre les activités périscolaires et cette réussite et sur la possibilité de l'évaluer scientifiquement à court terme et localement. La réflexion collective et partagée sur cette question reste à développer et enrichir.
- Les enjeux de sens, d'objectifs et de contenus éducatifs sont au cœur des rapports d'acteurs, de la construction de parcours éducatifs concertés.
- Un projet éducatif de la commune ou un projet éducatif, local et partagé : les PEDT sont à cette étape importante de leur évolution et de leur passage d'un statut de dispositif supplémentaire à celui de véritable projet éducatif global et concerté.

3. Labenne

3.1 Démarche, état des lieux, organisation et rapports entre acteurs

À l'issue de l'année 2016/2017 le PEDT est en cours d'évolution mais est encore largement focalisé sur le périscolaire. Les expériences menées sur les écoles Océane et Ulysse ont commencé à mobiliser ensemble enseignants et personnels municipaux et communautaires autour d'actions éducatives communes. Le lien avec les parents a également été abordé.

Mais ces actions réussies sont encore trop dépendantes de l'engagement personnel des directeurs d'école et peuvent être affectées par des changements liés aux mutations. Il serait donc essentiel de travailler sur l'implication plus large des équipes pédagogiques à partir de la valorisation des actions menées, en lien avec l'IEN et ses conseillers pédagogiques et à partir d'échanges croisés sur les projets d'école et les projets périscolaires.

Même si les regards ont évolué et si les missions respectives des enseignants, des ATSEM et des animateurs sont mieux connues, ces professionnels ont besoin d'être mieux reconnus, encadrés, accompagnés avec des temps de formation et de concertation, de mutualisation des pratiques et des difficultés.

Enfin, une réflexion sur les conditions d'une meilleure participation des parents paraît nécessaire en prenant mieux en compte leurs conditions et horaires de travail et de mobilité et leur diversité. La mobilisation des outils numériques est une première réponse pour améliorer la communication et l'information des parents. Mais l'action devrait aller au-delà en interrogeant la forme, les horaires et le contenu des rencontres, en lien avec une réflexion plus globale sur la place à donner aux parents comme acteurs du projet éducatif. Cela concernerait aussi bien le temps scolaire que périscolaire.

Par ailleurs, le rapport de la commune avec les associations et les clubs sportifs est développé dans le rapport de la recherche action précitée. Leur rôle a aussi changé avec une moindre implication dans les ateliers périscolaires (TAP) suite à l'évolution des projets périscolaires entre 2013 et 2016.

Le PEDT et l'émergence d'un temps périscolaire identifié ont conduit en particulier certains des clubs sportifs à repenser les contenus proposés aux enfants, de les orienter plus sur de la découverte et de l'initiation, sur une démarche plus ludique, plus axée sur les loisirs que sur une spécialisation prématurée.

De leur côté les animateurs des centres de loisirs extrascolaires ont aussi dû modifier leurs pratiques pour tenir compte de la durée des séquences plus courtes et des logiques de cycles, de parcours éducatifs mais aussi d'articulations différentes entre temps calmes, de repos et d'activités ou encore pour intégrer la gestion des transitions entre temps scolaire et périscolaires.

Enfin, certains acteurs extrascolaires ont modifié leurs horaires pour mieux enchaîner sur la sortie de l'école avec des goûters et l'organisation d'un accompagnement entre l'école et leurs locaux.

3.2 Rôle de l'intercommunalité

Située sur la côte Atlantique dans le sud-ouest du département des Landes, la Communauté de communes s'étend sur 612 km² et se structure autour de trois pôles : Saint-Vincent-de-Tyrosse, Soustons et Capbreton. Créée en 2002, la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS) regroupe 23 communes, pour une population de plus de 60 000 habitants.

Territoire hautement attractif, sa population a augmenté de 21,75% entre 1999 et 2006 (France : 6.52%). Avec seulement 5 % de territoire urbanisé, la MACS bénéficie d'une image de nature, d'océan (elle est baignée par 35 km de côte) et de biodiversité qui participe à son attractivité. 300 000 touristes viennent goûter aux grands espaces : golf, surf, traditions et gastronomie locales.

Extraits des compétences de la MACS :

« Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs

Équipements culturels :

- Pôle Sud - Centre de formations musicales à Saint-Vincent de Tyrosse ; La Marensine, Centre d'arts chorégraphiques à Soustons, adhésion au Syndicat Mixte dénommé « Conservatoire des Landes » :
- Aide à la fourniture de matériels, documents et manuels utiles à la formation à la musique et à la danse

Installation, entretien, location, voire création de locaux spécifiques pour ces activités

Équipements sportifs :

Le Centre aquatique « Aygueblue »

Création de « pôles sportifs » :

- Soustons : sports aquatiques et activités physiques de pleine nature
- Saint-Vincent-de-Tyrosse : rugby
- Capbreton : sports de glisse extrême et pratiques sportives urbaines

Création et gestion de maisons de services au public

- Dans les domaines suivants :

- Emploi – formation ;
- Prestations ou aides sociales ;
- Accès au(x) droit(s) ;
- **Parentalité ;**
- **Information Jeunesse et Familles.**

Culture et sport

- **Organisation et le soutien d'évènements, manifestations et activités culturelles et sportives**
- **Médiation culturelle avec les structures municipales culturelles (notamment bibliothèques et médiathèques)** par le biais de mise en réseau et de de la coordination dans le cadre de manifestations culturelles, et un soutien financier
- Soutien aux équipements bénéficiant de la labellisation « scène départementale »

Pilotage du projet éducatif communautaire

Le projet éducatif communautaire définit des orientations politiques en direction des enfants et des jeunes âgés de 0 à 18 ans et des familles :

- Accompagnement et conseil auprès des communes
- Actions éducatives
- Mise en réseau des structures éducatives
- Relais Assistantes Maternelles
- Halte-garderie itinérante
- Rased / Médecine scolaire
- Réseau Haut Débit et Très Haut Débit de communications électroniques
- Ateliers Multiservices Informatiques (AMI)
- Informatique communautaire
- l'expertise, le conseil, le support et le déploiement, la construction, l'exploitation, la maintenance (préventive, curative) des infrastructures, des équipements (informatique, réseaux), des logiciels (hors applications métiers) et des données.
- Création et gestion d'une unité de production culinaire pour assurer le service de restauration collective, sociale en particulier le portage à domicile des repas, médico-

sociale, administrative, scolaire et extra-scolaire

- Crèche à vocation économique »

Les relations entre les équipes de la commune et de l'intercommunalité ont fluctué au long de la période 2013/2017 et sont moins fortes qu'au début. L'équipe de Labenne s'est autonomisée progressivement et s'est aussi concentrée sur les enjeux d'organisation quotidienne. Lors des dernières années, les entretiens ont montré qu'il n'y a eu peu d'échanges réels sur l'articulation des projets éducatifs communautaire et communal, des objectifs et des actions menées.

L'opportunité de la démarche d'évaluation avec ses expériences d'actions autour des usages numériques et des ENT a permis de redévelopper des échanges et des coopérations concrètes avec les équipes techniques. Ces actions interrogent la séparation scolaire/périscolaire inscrite jusqu'ici dans l'esprit de l'action éducative de l'intercommunalité. Le partage des malles pédagogiques ou des ENT entre scolaire et périscolaire les obligent à repenser leur rôle et à réfléchir sur les mutualisations et les coopérations possibles. Après s'être consacrée à l'équipement matériel des écoles, la communauté ne peut plus renvoyer à l'éducation nationale la question des usages et des contenus.

Le travail engagé sur les passerelles petite enfance / école maternelle va poser les mêmes types de question sur ces articulations et échanges entre l'école et son territoire.

La question de la mobilisation des ressources culturelles et artistiques communautaires pour enrichir le périscolaire se pose aujourd'hui. On ne peut ainsi que s'interroger sur les difficultés de mobilisation et d'adaptation de l'offre éducative de l'école de musique aux caractéristiques du temps périscolaire.

Enfin, nos entretiens ont montré la difficulté pour les techniciens à mobiliser des élus de la communauté de communes en général plus engagés sur les enjeux économiques et urbains que sur les enjeux éducatifs, de l'enfance et de la jeunesse. La participation et la consultation des acteurs dans les projets communautaires n'est pas non plus inscrite dans la culture de ce niveau institutionnel. Les élus délèguent souvent aux techniciens qui ne se sentent pas toujours mandatés pour prendre des initiatives et enclencher des dynamiques sur la durée. Et les enjeux financiers et de partage des compétences entre la commune, l'intercommunalité et l'éducation nationale sont toujours très sensibles parmi ces élus locaux.

Nous avons constaté que les petites communes ont plus fait appel au soutien logistique et conceptuel de la MACS que Labenne car elles n'ont pas pu mobiliser les moyens humains et l'encadrement nécessaires.

Cela pose la question de la solidarité et de la mutualisation des politiques éducatives sur ce type de territoire.

3.3 Mobilisation des ressources éducatives locales et transversalité

D'après nos entretiens, le PEDT à Labenne mobilise d'abord l'adjointe à l'éducation et le coordinateur. D'autres élus participent ponctuellement à des réunions mais le PEDT est

encore trop assimilé au seul périscolaire. On a relevé un déficit de transversalité et de partage avec les délégations culturelles et sportives. Un exemple réside dans des difficultés de réservation de créneaux horaires des équipements et de priorisation pour le périscolaire, l'enfance et la jeunesse sur la plage 15h / 18h. Un autre exemple est l'absence de débats sur les articulations et les coopérations avec l'extrascolaire culturel ou sportif. Le cas de l'école de musique avec le périscolaire l'illustre comme l'implication de la bibliothèque municipale sur les champs scolaire et périscolaire largement améliorable.

La réflexion sur une approche globale et partagée des conventionnements entre la commune et les associations ou les clubs sportifs qui permettraient de prendre en compte les besoins de tous les temps éducatifs pourrait aussi vraiment être améliorée.

Mais cela nécessite de passer réellement à un projet éducatif global au-delà de l'école et des temps scolaire et périscolaire et à un développement de parcours éducatifs concertés et partagés (éducation à l'environnement, à la santé, parcours culturels et artistiques, sportifs, éducation à la citoyenneté).

3.4 Articulations petite enfance / école et école / collège vers un projet éducatif global

Un des éléments de cet élargissement de perspective des PEDT passe par un travail continu sur les articulations petite enfance / école maternelle et école / collège.

Sur le premier point le travail est amorcé mais demande à être approfondi et à associer la MACS, la DSDEN et la CAF à son élaboration. Des financements existent dans le cadre des CEJ. Un rapprochement avec l'expérience de Saint-Paul-lès-Dax serait intéressant.

Sur le second point le collège a des échanges avec l'école Océane proche. Les actions envisagées autour du CDI et de la bibliothèque ou de projets scolaires partagés demandent à être concrétisées et étendue à l'autre groupe scolaire.

Ce sont des enjeux importants pour la réussite scolaire de tous les enfants et la réduction des inégalités.

3.5 Perspectives et pistes de réflexion

Renforcer la fonction de coordination de la politique éducative locale au sein des services communaux :

- Exploiter et développer l'enquête temps et vie de l'enfant pour objectiver les débats sur les rythmes éducatifs ;
- Aller au bout des expériences d'actions partagées et valoriser celles-ci ;
- Conforter les légitimités et les compétences professionnelles de chacun et favoriser la formation de tous ;

- Mieux articuler le projet éducatif de la MACS et de Labenne ;
- Mobiliser les ressources éducatives locales au service de parcours éducatifs partagés ;
- Passer d'un projet scolaire municipal à un projet éducatif global et partagé du territoire.

4. Saint-Paul-lès-Dax

4.1 Démarche, état des lieux, organisation et rapports d'acteurs

Comme pour Labenne, à l'issue de l'année 2016/2017, le PEDT est en cours d'évolution mais est encore largement focalisé sur le périscolaire. Les expériences menées sur les écoles maternelles Marie Curie et Barouillet déjà évoquées ont commencé à mobiliser ensemble enseignants et personnels municipaux autour d'actions éducatives communes.

Mais ces actions réussies sont encore trop dépendantes de l'engagement personnel des directeurs d'école. Il serait donc essentiel de travailler sur l'implication plus large des équipes pédagogiques à partir de la valorisation des actions menées, en lien avec l'IEN et ses conseillers pédagogiques et à partir d'échanges croisés réguliers sur les projets d'école et les projets périscolaires.

Même si les regards ont évolué et si les missions respectives des enseignants, des ATSEM et des animateurs sont mieux connues, ces professionnels ont besoin d'être mieux reconnus, accompagnés avec des temps de formation et de concertation reconnus, de mutualisation des pratiques et des difficultés.

Le rapport de la commune avec les associations et les clubs sportifs est développé dans le rapport de la recherche action précitée. Il demanderait une attention et une réflexion particulière pour éviter des difficultés administratives mais surtout pour conforter la vie associative et améliorer les rapports entre professionnels.

La Ville peut s'appuyer sur un service éducation structuré et sur ses cadres, sur un projet stabilisé. Et à cette nouvelle étape elle est donc en mesure de mieux partager avec tous les acteurs et avec les parents son projet éducatif dans une démarche participative plus affirmée mettant la discussion concrète sur le sens, les objectifs et les contenus éducatifs au centre des échanges.

4.2 Rôle de l'intercommunalité

Avec 57 216 habitants répartis sur 34 425 ha, la Communauté d'agglomération du Grand Dax représente 14 % de la population du département des Landes sur 3 % de sa superficie. Le Grand Dax n'intervient pas sur le champ du PEDT. Il n'y a pas de relation entre elle et la commune à ce sujet.

Pourtant, comme l'illustre l'extrait suivant sur ses compétences, il pourrait y avoir des synergies ou des coopérations fructueuses si le PEDT devenait le projet éducatif global envisagé.

« **Action sociale :** Dans un premier temps, il s'agit de mener des actions d'intérêt communautaire vers la petite enfance de 0 à 3 ans (développer la capacité d'accueil des gardes collectives et structures existantes, création et animation d'un relais d'assistantes maternelles/parents/enfants intercommunal (RAMI), création et gestion de la crèche

familiale). »

« **Pour les 6-16 ans :**

- Création et gestion d'un centre de loisirs sans hébergement intercommunal
- Versement de fonds de concours aux structures existantes pour harmoniser les tarifications au sein d'une même structure
- Création d'un réseau d'animation des centres de loisirs

27

Pour les adolescents :

- Versement de fonds de concours aux projets collectifs qu'ils auront mis en place dans leurs foyers ou maisons de jeunes. »

4.3 Mobilisation des ressources éducatives locales et transversalité

D'après nos entretiens le PEDT à Saint-Paul-lès-Dax mobilise d'abord l'adjointe à l'éducation et le coordinateur. D'autres élus participent ponctuellement à des réunions mais le PEDT est encore trop assimilé au seul périscolaire.

Un exemple est l'absence de débats sur les articulations et les coopérations avec l'extrascolaire culturel ou sportif. Le cas des difficultés autour de l'intervention de l'école de musique en périscolaire l'illustre aussi.

Le développement d'un **parcours lecture** impliquant, dans le respect de leurs rôles respectifs, l'école, la bibliothèque municipale et des associations autour du livre et du plaisir de lire pourrait être une piste de travail sur un enjeu de réussite scolaire et éducative majeur. Cela pourrait également être un support d'implication des parents dans le projet.

La réflexion sur une approche globale et partagée des conventionnements entre la commune et les associations ou les clubs sportifs permettant de prendre en compte les besoins de tous les temps éducatifs pourrait aussi vraiment être améliorée.

Mais cela nécessite de passer réellement à un projet éducatif global au-delà de l'école et des temps scolaire et périscolaire et à un développement de parcours éducatifs partagés et concertés (éducation à l'environnement, à la santé, parcours culturels et artistiques, sportifs, éducation à la citoyenneté).

4.4 Articulations petite enfance / école et école / collège vers un projet éducatif global

Un des éléments de l'élargissement de perspective du PEDT passe par un travail continu sur les articulations petite enfance / école maternelle et école / collège.

Sur le premier point une action passerelle très intéressante est engagée en lien avec la CAF et la DSDEN. Elle demanderait à être accompagnée et valorisée par les partenaires institutionnels départementaux. L'évaluation participative de cette action serait aussi à poursuivre.

Sur le second point nous n'avons pas relevé de coopérations particulières avec les collègues. Il ne semble pas y avoir de réflexion sur des parcours ou des actions passerelles entre écoles et collèges dans le cadre du PEDT impliquant temps scolaire et périscolaire ou extrascolaire. L'enjeu de l'accompagnement à la scolarité n'est pas non plus à l'ordre du jour.

Ce sont cependant des enjeux importants pour la réussite scolaire et la réduction des inégalités

4.5 Perspectives et pistes de réflexion

- L'évolution de l'organisation et du projet local, des rapports d'acteurs : renforcer la concertation et l'implication de tous les acteurs dans les choix et l'évaluation du PEDT ;
- Développer l'enquête sur les temps et la vie de l'enfant pour objectiver les débats sur les rythmes éducatifs ;
- Aller au bout des expériences d'actions partagées et valoriser celles-ci ;
- Conforter les légitimités et les compétences professionnelles de chacun ;
- Mobiliser les ressources éducatives locales au service de parcours éducatifs partagés ;
- Passer d'un projet périscolaire municipal à un projet éducatif global et partagé du territoire.

5. Communauté de communes de Villeneuve les Marsan

5.1 La place de l'intercommunalité, dynamique et contradictions

L'intercommunalité est composé de 12 communes. La Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais exerce 6 compétences en lieu et place des communes-membres.

Extraits des compétences :

« Action sociale

Pour l'enfance et la jeunesse

- Étude et diagnostic des besoins en matière de petite enfance, enfance et jeunesse ;
- Construction, entretien et gestion d'accueil de loisirs sans hébergement enfance et jeunesse intercommunal ;
- Création, gestion et coordination d'une halte-garderie itinérante sur le territoire intercommunal ;
- Création et gestion de structure multi accueil intercommunale ;
- Création, gestion et coordination de l'accueil périscolaire sur le territoire intercommunal ;
- Création, gestion et coordination du relais d'assistantes maternelles sur le territoire intercommunal ;
- Etude et coordination de l'animation des services, des équipements et des activités en matière d'enfance jeunesse ;
- Préparation, construction et signature d'un projet éducatif territorial (PEDT) ou tout autre dispositif similaire qui viendrait à s'y substituer à l'échelle du territoire intercommunal. »

Cette communauté est la seule des trois territoires à avoir explicitement la compétence périscolaire liée à une compétence enfance / jeunesse développée avec un PEDT intercommunal. Par contre elle n'a pas la compétence scolaire et restauration scolaire.

Le pilotage est en réalité assuré par le binôme Président – coordinateur enfance/jeunesse. L'action de la communauté a permis la création d'un accueil périscolaire incluant l'animation de la pause méridienne hors temps de repas sur toutes les communes dotées d'une école. Il faut relever l'existence d'un RPI incluant l'école de Bourdalat impliquée dans l'évaluation.

Du fait de la répartition des compétences entre la communauté et les communes le PEDT est d'abord un projet périscolaire articulé avec l'extrascolaire et la petite enfance.

Le coordinateur a joué un rôle important dans la définition et le développement du projet

éducatif de la communauté et depuis 2015 du PEDT. Il a impulsé la professionnalisation de l'équipe enfance / jeunesse et a porté la création d'équipements petite enfance. Il a fonctionné jusqu'à présent en mode projet. On peut d'ailleurs relever que la bonne gestion et la mobilisation de toutes les opportunités de financement ont conduit à un équilibre économique global communauté / communes / usagers.

Une importante concertation avait eu lieu en 2013 sur les nouveaux horaires scolaires. Mais la rédaction du PEDT a plutôt été conçue comme une formalisation administrative des actions éducatives déjà existantes permettant d'accéder aux financements de l'Etat et de la CNAF. Aujourd'hui, l'évaluation a mis en évidence le besoin de passer à une autre étape.

Le pilotage politique est d'abord le fait du Président avec des réunions du conseil des maires validant les orientations et la démarche d'évaluation du PEDT.

Mais de ce fait, cette organisation, qui a été efficace dans la phase de lancement et de stabilisation du PEDT, est aujourd'hui en difficulté avec un épisode de conflit.

On peut aussi relever comme dans nombre d'intercommunalités un choc de cultures professionnelles à l'intérieur des services entre des services techniques et administratifs qui ne sont pas ou peu au contact des usagers et les services sociaux ou éducation où ce contact est fondamental et où le sens du projet est au cœur des pratiques et des métiers. La généralisation du périscolaire a posé le problème de sécurisation et de financement de l'organisation pour faire face à cette évolution. De ce fait, il y a la nécessité de mieux partager en interne les orientations et les projets et de faire coopérer services ressources et services opérationnels dans une vision transversale des fonctions.

Cela montre le besoin, à cette étape du développement du PEDT, de structurer un pilotage politique et opérationnel ouvert à des représentants des acteurs éducatifs et des parents et permettant d'associer toutes les communes, les écoles et les associations à la réflexion autour de l'évolution du projet éducatif et de son évaluation.

Cela donnerait un cadre clair pour ces débats et permettrait d'anticiper des situations de divergences autour des actions développées.

Mais, surtout cela correspondrait à la phase de renouvellement du PEDT qui pourrait être l'occasion de passer à un projet éducatif global, concerté et partagé de la petite enfance à l'adolescence sur tous les temps éducatifs. C'est possible à partir des acquis de cette politique éducative et enfance/jeunesse de la communauté.

5.2 Mobilisation des ressources éducatives locales sur tous les temps

Il s'agirait de penser l'articulation scolaire/ périscolaire, en travaillant à partir de la conception de parcours éducatifs partagés. Il est possible de s'appuyer aujourd'hui sur l'expérimentation en cours qui a mis en évidence les possibilités d'une coopération éducative réelle avec la mise en place et le suivi de parcours éducatifs autour du « savoir nager » mais aussi de l'attestation APER, de l'apprentissage du vélo, des premiers secours, sur temps scolaire et périscolaire. L'exemple de l'expérience réussie de l'école de Bourdalat montre aussi ce qu'il

est possible de développer autour de la place et de l'implication des parents dans ces actions.

Par exemple, la conception de parcours artistiques et culturels partagés entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire permettrait de profiter pleinement des ressources culturelles qui semblent surtout mobilisées aujourd'hui sur le temps scolaire.

Le second exemple porte sur la possibilité de parcours lecture partagés. Le développement d'un parcours lecture impliquant, dans le respect de leurs rôles respectifs, l'école, la bibliothèque municipale et des associations autour du livre et du plaisir de lire pourrait être une piste de travail sur un enjeu de réussite scolaire et éducative majeur. Cela pourrait aussi être un levier d'implication des parents dans le projet.

31

Nous pourrions aussi évoquer le champ de l'éducation au développement durable –EEDD.

Il n'a pas été possible dans le contexte local difficile du premier semestre 2017 d'inclure Villeneuve dans les entretiens du rapport de recherche action sur les rapports avec les associations et les clubs sportifs. Par contre lors de la première phase de l'évaluation un entretien avec le Foyer Rural avait permis de mettre en évidence une évolution de ce rapport et du positionnement de cette association, évolution que l'on retrouve dans d'autres territoires.

Historiquement, cette association gérait en direct des structures d'accueil extrascolaire d'enfants mais l'a abandonné devant le poids de la gestion administrative, humaine et financière. Elle se positionne aujourd'hui en porteur de projet culturel, en appui et en ressource pour le projet éducatif de la communauté.

Le choix de la gestion directe par l'équipe éducative de la communauté a conforté ce choix.

Aujourd'hui, il s'agirait de penser la place des associations et clubs sportifs au-delà de celui d'un prestataire pour les intégrer comme des acteurs à part entière du projet éducatif communautaire.

5.3 Articulations petite enfance / école et école / collège vers un projet éducatif global

Malgré l'intérêt de ces articulations, l'évaluation n'a pas permis de mettre en évidence dans le cadre du PEDT des actions basées sur cet objectif.

Il s'agirait de pistes de travail à envisager dans l'avenir par exemple pour le lien avec l'école maternelle à partir du développement de la petite enfance.

5.4 Perspectives et pistes de réflexion

Développer l'enquête sur les temps et la vie de l'enfant pour objectiver les débats sur les rythmes éducatifs :

- Aller au bout des expériences d'actions partagées et valoriser celles-ci ;

Mobiliser les ressources éducatives locales au service de parcours éducatifs partagés ;

- Conforter les légitimités et les compétences professionnelles de chacun ;
- Faire évoluer l'organisation et travailler à renforcer les rapports avec tous les acteurs ;
- Passer d'un projet éducatif périscolaire communautaire à un projet éducatif global de territoire.

6. Rapport de recherche action « Les relations entre associations et municipalités dans le département des Landes. Structuration et enjeux pour les territoires »

Anouk Flamant, Chargée d'études et de recherche, Observatoire PoLoc, IFÉ/ENS de Lyon, Laboratoire Triangle

Sommaire

1. Enjeux et questionnements scientifiques	34
1.1. Relations entre pouvoir public et associations : évolution et questionnement.	34
1.2. Un panorama rapide du monde associatif en France	36
2. Contexte de réalisation de l'enquête et méthode	37
2.1. Données socio-économiques des communes de Labenne et Saint-Paul-lès-Dax	37
2.2. Méthode d'enquête et recueil de données	39
2.3. Les PEDT de Labenne et de Saint-Paul-lès-Dax : des interventions centrées sur le périscolaire pour les associations.....	39
3. Enjeux et évolution des rapports entre associations et municipalités	40
3.1. Un environnement administratif et politique favorable au renouvellement des relations avec les associations des territoires.....	41
3.2. Transformation(s) du monde associatif : entre évolution du bénévolat et relations institutionnelles.....	45
3.3. Un équilibre dans la relation municipalité – associations à trouver	50
4. Pistes de réflexion pour les relations entre associations et municipalités.....	53
4.1. L'intercommunalité : un acteur en construction dans les relations avec le monde associatif.....	54
4.2. L'enjeu de la municipalisation de l'offre sportive	55
4.3. Formation et articulation entre PEDT, associations et municipalités.....	57
Conclusion	58
Bibliographie	60

- **Enjeux et questionnements scientifiques**

1.1. Relations entre pouvoir public et associations : évolution et questionnement

À partir des années 1980, la territorialisation des politiques publiques, s'incarnant par la déconcentration et la décentralisation des décisions politico-administratives, a conféré des rôles nouveaux aux collectivités territoriales, et en particulier aux municipalités (Le Lidec, 2007). Ces dernières, dont les relations avec les acteurs privés du territoire (entreprises ou associations) ont toujours été centrales (Lorrain, 1987; Le Galès, 2003), ont vu leur rôle s'accroître tout autant que leurs compétences et leurs dépenses financières (RFAP, 2007). La question de la « proximité » s'est par ailleurs affirmée comme un « sésame de légitimité » pour les élus locaux (Pasquier, Guigner, Cole, 2011, p. 36) et, de ce fait, encourageant des relations accrues avec les habitants et des structures associatives qu'ils investissent. Cette dynamique s'inscrit plus largement dans un contexte de promotion de la participation dans les politiques publiques, qui a été qualifié d'« impératif délibératif » (Blondiaux, Sintomer, 2009) s'incarnant notamment en France à travers la loi relative à la démocratie de proximité.

L'établissement de relations avec les associations d'un territoire est d'autant plus déterminante pour les élus locaux qu'elles constituent un capital politique majeur. En effet, les travaux en anthropologie politique de Marc Abélès (1989) ont bien montré que s'entourer de personnalités ancrées dans le tissu associatif local est un facteur d'éligibilité pour les candidats aux élections municipales, au même titre que l'héritage familial, ou l'appartenance à un parti politique. Ainsi, les échanges des édiles avec les associations s'inscrivent plus largement dans l'ensemble des relations qu'entretiennent les pouvoirs locaux avec les groupes constitués.

Par ailleurs, le développement de relations dans une logique horizontale de coopération entre services de l'Etat, associations, entreprises privées et élus locaux (Douillet, Lefebvre, 2017), au départ instauré dans les quartiers en politique de la ville, s'est étendu à tous les territoires. Ce processus s'incarne à travers les contractualisations multiples entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs privés et associatifs des territoires, comme dans les contrats de pays ou encore les projets éducatifs de territoire (PEDT).

Dans ce contexte, les municipalités, en particulier celles de petite taille ou en zone rurale, comme c'est le cas pour cette recherche, ont été confrontées à la gestion administrative et financière de ces relations. En effet, les municipalités sont souvent déstabilisées face aux contraintes juridiques qui pèsent sur les relations contractuelles engagées avec des associations. Par exemple, une municipalité ne peut subventionner qu'une association répondant à un « intérêt public local » et non une association politique. Surtout, le développement des marchés publics et des appels d'offre a conduit à une concurrence croissante des associations entre elles et à une insécurité financière forte pour celles-ci. C'est dans ce contexte que la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, dite loi Hamon, s'est employée à offrir un cadre juridique clair et sécurisé du recours à la subvention pour les associations et les collectivités locales. C'est dans ce contexte que la Charte nationale d'engagement réciproque entre l'Etat, le mouvement associatif et les collectivités territoriales a été signée en 2014. Cette charte, soutenue par la circulaire du 29 septembre 2015 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations, s'emploie à clarifier et à sécuriser les relations, notamment financières, entre les pouvoirs publics et le monde associatif. Cet outil est particulièrement important pour deux raisons principales. Tout d'abord, la charte affirme le rôle des associations dans l'animation des territoires et leur participation à l'intérêt général. La promotion de chartes locales entre pouvoir public et monde associatif illustre comment les associations sont des actrices essentielles dans la construction des politiques publiques. Les associations sont donc des actrices reconnues de la gouvernance. Ensuite, la charte pose le principe de conventions pluriannuelles d'objectifs pour assurer une stabilité au monde associatif dans un contexte de diminution des ressources financières. Par delà les enjeux financiers qui sont cruciaux pour les associations, l'autonomie des associations face aux pouvoirs publics et leur liberté d'initiative sont à questionner face à cette normalisation des relations qu'elles établissent avec les institutions publiques, et en particulier les municipalités. Plus largement, l'enjeu est bien celui posé par Jacques de Maillard (2002), à savoir l'intégration des associations à l'action publique conduit-elle à renforcer leur position dans la gouvernance territoriale ou traduit-elle une nouvelle manière pour les institutions publiques de développer des rapports dissymétriques de pouvoir ?

1.2. Un panorama rapide du monde associatif en France

Ce panorama institutionnel doit être complété par le fait que le secteur associatif est un secteur dynamique en recomposition. En effet, dans une étude du Centre d'économie de la Sorbonne en 2011 (relayée en 2016 par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports), il ressort que 1,3 million d'associations existent en France avec en 2011, un budget cumulé de 85 milliards d'euros et 1,5 million d'emplois en équivalent temps plein et 24 millions de participation bénévole. Ainsi, l'enquête insiste sur plusieurs éléments : la très grande majorité des associations n'emploie aucun salarié (86%), la plupart des associations sont très petites avec plus de 80% d'entre elles qui ont un budget annuel inférieur à 10 000 euros (contre 13% avec 500 000 euros), les associations sportives sont de loin les plus nombreuses (25%) tandis que les associations sportives, récréatives ou culturelles sont les plus importantes (66%). Ajoutons que les liens déjà mentionnés avec les pouvoirs publics sont bien présents sur le terrain, puisque 61% des associations perçoivent un financement public, en particulier communal et avec une montée en charge des conseils départementaux. Quant au secteur culturel, sportif et de loisirs, c'est celui qui accueille le plus de bénévoles, près 64% des bénévoles s'investissent dans ce type d'associations. En revanche, les bénévoles sont moins impliqués régulièrement dans ces associations (participation au conseil d'administration, présence hebdomadaire pour les activités proposées) mais participent de façon occasionnelle aux principaux événements (organisation d'une manifestation, participation au forum des associations). Ces éléments contextuels sont importants à prendre en compte puisqu'ils posent de premiers éléments de questionnement sur les relations entre municipalités et associations. Ils permettent de s'interroger sur les formes et sur la place du bénévolat dans les communes étudiées, sur les pratiques de subventions des communes mais aussi sur l'importance revêtue par ce monde associatif dans la vie du territoire.

À travers l'enquête que nous avons réalisée sur les communes de Labenne et de Saint-Paul-lès-Dax (voir infra), le questionnement est bien celui des relations concrètes qui s'établissent dans ces deux territoires avec le monde associatif, en particulier sportif et culturel. L'enjeu n'est pas d'évaluer ces relations mais bien de proposer une analyse en identifiant les positionnements, les relations, les jeux de rôle des différents acteurs.

Cette vision permettra ainsi d'aider les acteurs publics et associatifs à échanger et à réfléchir sur les positionnements, tout en ayant conscience des limites et des jeux d'acteurs dans lesquels ils s'inscrivent. Cette analyse s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement dans la mise en œuvre des PEDT des deux communes. Si l'enquête menée ici ne s'est pas uniquement attardée sur la question des relations spécifiques entre les associations et la municipalité dans le cadre du PEDT, elle est un enjeu important.

2. Contexte de réalisation de l'enquête et méthode

La question posée par la DDJSCS des Landes portait sur les relations entre les associations, et en particulier les associations culturelles et sportives, et les municipalités des communes engagées dans la démarche d'accompagnement et d'évaluation de leur PEDT, à savoir Labenne, Saint-Paul-lès-Dax et Villeneuve-les-Marsan. Suite à des problématiques internes à l'intercommunalité de Villeneuve-les-Marsan, l'enquête a pu être conduite uniquement sur les territoires de Labenne et de Saint-Paul-lès-Dax.

2.1. Données socio-économiques des communes de Labenne et Saint-Paul-lès-Dax

Les communes de Labenne et de Saint-Paul-lès-Dax sont comparables en termes de données socio-économiques. Néanmoins, la commune de Labenne, avec 5 864 habitants, se caractérise par une croissance démographique extrêmement forte au cours des dix dernières années en raison de sa proximité avec la zone économique de Bayonne et l'attractivité du Pays Basque. Ainsi, la population a cru de 4,8 % entre 2004 et 2014. Le taux de chômage est de 13,5% tandis que le taux de pauvreté est de 10%. Le principal secteur d'activité des Labennais est le commerce avec plus de 66,4% des actifs.

Quant à la commune de Saint-Paul-lès-Dax, de taille plus importante, avec 13 189 habitants (2014), elle est marquée par les migrations pendulaires de travail avec la ville-centre de Dax et un tourisme de thermalisme qui représente des ressources financières importante pour l'économie de la ville. Son taux de chômage est de 15,3%, ce qui est plus important que dans le reste du département et son taux de pauvreté de 12,4%. Là aussi, le commerce est le secteur d'activité le plus important.

Population	Labenne	Saint-Paul-lès-Dax	Landes
Population en 2014	5 864	13 189	400 477
Densité de la population (nombre d'habitants au km ²) en 2014	239,5	225,6	43,3
Superficie (en km ²)	24,5	58,5	9 242,60
Variation de la population : taux annuel moyen entre 2009 et 2014, en %	4,8	1,3	1,1
Nombre total de logements en 2014	2 886	7 966	245 317
Part des résidences principales en 2014, en %	80,1	82,8	72,7
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2014, en %	15,4	10	20,6
Part des logements vacants en 2014, en %	4,5	7,2	6,7
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2014, en %	75	55,1	65,3
Part des ménages fiscaux imposés en 2013, en %	63,3	55,3	55,6
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2013, en euros	21 332,70	19 548,00	20 024,60
Taux de pauvreté en 2013, en %	10	12,4	11,8
Taux d'activité des 15 à 64 ans en 2014	73,9	72,4	74,2
Taux de chômage des 15 à 64 ans en 2014	13,5	15,3	13,5
Part de l'agriculture, en %	0,7	3,7	13,5
Part de l'industrie, en %	5,2	3,8	6
Part de la construction, en %	12,4	9,2	10,2
Part du commerce, transports et services divers, en %	66,4	68,3	57
dont commerce et réparation automobile, en %	16,3	22,6	15,1
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	15,3	15	13,2
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	18,9	27,3	21,6
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	3,4	9,4	4,6

**Données socio-économiques sur les territoires de Labenne, Saint-Paul-lès-Dax
et les Landes (département), INSEE, 2014**

2.2. Méthode d'enquête et recueil de données

La méthode d'enquête s'est principalement appuyée sur la réalisation d'entretiens semi-directifs avec certains responsables des associations présentes dans ces communes, intervenant dans le cadre du PEDT, les coordinatrices des activités périscolaires et scolaires dans les communes et les élu(e)s chargé(e)s des relations avec les associations sportives et culturelles. Par ailleurs, cette enquête est complétée par une analyse des PEDT des deux communes et des documents de conventionnement produits par les services municipaux. Dans chaque commune, une dizaine d'entretiens semi-directifs ont été réalisés.

Les premiers questionnements étaient les suivants : de quelle manière les collectivités territoriales organisent-elles leurs relations avec les associations, principalement sportives et culturelles, de leur territoire ? Ces relations s'appuient-elles sur des processus formalisés ? Quelle place ces relations occupent-elles dans le cadre du PEDT ? Et en quoi ces relations entre municipalités et associations nous renseignent-elles sur les enjeux de gestion et d'adaptation des territoires ruraux aux réformes territoriales des politiques d'éducation ?

Notre recherche permet de souligner dans un premier temps que les municipalités étudiées connaissent une offre associative conséquente et variée. Cependant, la structuration des relations par les municipalités avec les associations est distincte. En effet, les ressources en termes de personnel et de professionnalisation des élus pèsent sur les capacités municipales à organiser ces rapports. Ensuite, notre recherche revient sur les enjeux de gestion rencontrés par les deux municipalités. Cette interrogation permet de souligner que les édiles locaux questionnent leurs capacités à gouverner les engagements associatifs. Ce dernier point permettra ainsi d'évoquer des pistes de réflexion sur les enjeux posés par une régulation plus marquée par les municipalités des orientations associatives.

2.3. Les PEDT de Labenne et de Saint-Paul-lès-Dax : des interventions centrées sur le périscolaire pour les associations.

À Labenne, les élèves scolarisés en maternelle et en élémentaire sont 627

(Groupe scolaire Océane, Ecole Primaire Ulysse, Ecole maternelle Aliénor d'Aquitaine). Les trois heures de temps périscolaire, qui correspondent à la mise en œuvre de la réforme de 2013, sont répartis sur le temps de midi et entre 16h et 16h30 tous les jours de la semaine. Ce temps « NAP » est gratuit et est distinct du temps périscolaire (16h30-18h30). Sur ce temps « NAP », les animations sont conduites par trois types de personnel : les animateurs du Service Enfant et Jeunesse (15 animateurs), les ATSEM, pour les NAP en maternelle et des intervenants associatifs extérieurs qui prennent un charge un groupe d'enfants (basket, gymnastique, éducation à l'environnement, découverte des saveurs, yoga). Par ailleurs, certains clubs sportifs de la commune n'intervenant pas sur le temps périscolaire récupèrent directement les enfants à 16h30 pour des activités extrascolaires.

A Saint-Paul-lès-Dax, les trois nouvelles heures de temps périscolaire prévues par la réforme de 2013 dénommés « Ateliers ludiques périscolaires » sont réparties tous les jours de la semaine de 15h45 à 16h30. Ces activités périscolaires sont gratuites contrairement aux autres temps périscolaires. Ces temps périscolaires sont animés là aussi par des animateurs et chefs d'équipe du Service Scolaire et Périscolaire (27 personnes), des ATSEM en maternelle (24 personnes) et des intervenants associatifs extérieurs (20 intervenants en judo, tennis, associations citoyennes etc. en 2016-2017). Par ailleurs, suite à un accord avec le foyer des jeunes, des animateurs de celui-ci (5 personnes) interviennent directement sur les temps périscolaires tandis que des animateurs ville complètent leurs contrats les mercredis auprès du public du foyer.

Dans les deux communes, la mise en place des nouveaux temps périscolaires a été l'occasion de proposer une offre périscolaire assurée par du personnel municipal (animateurs, ATSEM) et du personnel associatif. Si nous reviendrons ensuite sur le type de conventions établies, la mise en œuvre du PEDT est un lieu où il est possible d'observer concrètement les modalités et relations concrètes entre les associations du territoire et les municipalités.

3. Enjeux et évolution des rapports entre associations et municipalités

L'enquête que nous avons menée à Saint-Paul-lès-Dax et Labenne révèle trois axes principaux de questionnements. Tout d'abord, la mise en place des PEDT s'inscrit

dans un contexte, voire constitue une opportunité pour les équipes municipales d'interroger les relations qu'elles entretiennent avec les acteurs associatifs sportifs et culturels de leurs territoires. Ensuite, les associations sont confrontées à de nouvelles règles institutionnelles aussi bien de l'espace associatif que de l'espace politique, à de nouvelles formes d'engagement et à de nouvelles injonctions de la part des acteurs publics qui modifient leur manière d'agir. Enfin, les articulations entre associations et municipalités, voire à terme avec les intercommunalités, font écho aux compétences aussi bien des élus que des techniciens territoriaux pour les animer au quotidien et s'inscrivent au cœur des enjeux d'attractivité des territoires.

3.1. Un environnement administratif et politique favorable au renouvellement des relations avec les associations des territoires.

Dans les deux communes étudiées, les adjoints aux sports et à la culture rencontrés mentionnent à la marge les PEDT dans leurs activités au quotidien. S'ils ont pu être conviés aux différents temps de concertation avant la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, et s'ils sont membres de son comité de pilotage sur le territoire, les adjoints reconnaissent avoir un investissement restreint dans le temps et/ou un investissement qui se fait principalement en lien avec l'adjointe chargée des questions scolaires.

« Q : Et le PEDT, vous y participez ? »

R1 : *C'est surtout l'adjointe à la vie scolaire, j'y ai participé un peu au départ sur les questions qui se posaient pour le sport, et puis maintenant non »*

« Q : Et le PEDT, vous y participez ? »

R2 : *Oui, enfin je suis intégrée aux discussions, parce que les associations participent. Après, c'était surtout au début du PEDT »*

L'investissement des adjoints s'explique aussi par leur trajectoire personnelle, et en particulier leur proximité avec l'éducation populaire et plus largement le milieu éducatif dans leur vie professionnelle.

« Q : Et sur les PEDT ?

R : La réflexion est de l'ordre de l'Education Populaire, il faut de l'activité propre au corps et de l'activité de l'esprit. Je peux être force de proposition sur certains domaines et m'intéresser à d'autres car je n'y connais rien. Les coordinateurs de la commune me sollicitent directement s'ils n'ont pas la ressource. [L'élue à l'éducation] anime le PEDT, j'y suis en tant qu'adjoint et elle sait que le milieu scolaire m'intéresse. Quand j'étais [actif] par exemple, j'ai beaucoup travaillé avec les écoles ».

42

En tout état de cause, le PEDT paraît être un outil principalement investi par les adjoints en charge des questions scolaires, et plus encore perçus par leurs collègues comme tels. Ce point illustre ainsi les dynamiques propres de chaque secteur au sein de la municipalité et des logiques sectorielles, qui si elles ont été amoindries pendant la phase d'élaboration du PEDT, semblent être toujours prégnantes dans la phase de mise en œuvre.

Néanmoins, malgré cette présence secondaire dans le déploiement du PEDT, l'environnement politique et administratif encourage l'établissement de nouvelles relations avec les associations du territoire. Cette dynamique est particulièrement notable au sein de la commune de Labenne. Alors que les subventions accordées aux associations avaient pu, par le passé, faire l'objet de peu de discussions entre les élus, l'adjoint aux finances élu depuis 2008 mène une politique de rationalisation des subventions. Cela s'appuie sur la remise de dossiers de demande de subventions annuels et de versements accordés, comme le prévoit la loi, à la remise de tous les documents. Or, si nous reviendrons ensuite sur le rapport des associations les plus anciennes à cette nouvelle procédure, celle-ci démontre une montée en compétence de la municipalité de Labenne dans la gestion de ces relations associatives. En effet, il s'agit par là même d'introduire des règles bureaucratiques et de contrôler, par cet intermédiaire, les acteurs associatifs et leur utilisation des fonds publics. Notons simplement que cette démarche s'inscrit dans une dynamique générale de mise sous contrôle renforcée des acteurs associatifs par l'Etat, qui pèse à la fois sur la gestion des financements publics, mais aussi et surtout dans la manière de présenter leurs actions (voir infra).

Par ailleurs, le PEDT constitue une opportunité pour formaliser les relations entre les municipalités et les associations. C'est le cas dans les deux communes à travers

l'établissement de conventions concernant l'engagement associatif sur les temps périscolaires et/ou scolaires.

À Labenne, les intervenants sur les temps périscolaires signent une « convention de prestation de services ». Cette convention stipule pour l'intervenant les conditions de son intervention (rémunération, usage des locaux) et les possibilités de réalisation d'une évaluation à l'issue de la prestation. Cette démarche s'inscrit certes dans des obligations légales et financières de la municipalité et de l'association et exemplifie les rapports de prestation qui se développent avec le secteur associatif. Néanmoins, ce conventionnement est aussi une opportunité pour que les associations et les municipalités s'accordent sur les objectifs éducatifs partagés. C'est ainsi que les intervenants associatifs s'engagent à signer une « Charte des intervenants ». Celle-ci vise à encadrer les relations avec les associations. Cette charte est succincte (une page) mais elle permet là encore à assurer un investissement cadré et normé des associations du territoire pour la municipalité. En effet, l'intervenant s'engage notamment à :

« L'intervention se fera en lien avec le projet pédagogique de la structure que les intervenants auront préalablement lu et accepté. Les intervenants auront une attitude responsable, garantissant la sécurité morale, affective et physique des enfants dont ils ont la charge. »

Or, en stipulant que l'intervenant doit agir en fonction du projet d'animation élaboré par l'équipe municipale, le PEDT constitue une montée en puissance du rôle de la municipalité dans le cadrage des activités associatives proposées. Dans cette perspective, le PEDT est un outil qui constitue une opportunité municipale pour régir les conditions d'intervention des associations sur le temps périscolaire. Bien que le temps périscolaire soit en partie externalisé à ces associations, la municipalité s'emploie à produire des cadres au sein desquels les associations doivent s'impliquer. Cet élément est justifié pour des impératifs non seulement de sécurisation de l'accueil de mineurs

mais également de développement d'une politique municipale éducative. Cependant, les éléments précis de progression pédagogique, de déroulés des séances font l'objet de négociations interpersonnelles entre les intervenants associatifs et l'équipe municipale chargée du temps périscolaire.

Le conventionnement est également central pour la municipalité de Saint-Paul-lès-Dax. En effet, c'est par l'intermédiaire de cet outil que le service périscolaire encadre les activités qui pourront être effectuées par les associations dans le cadre des temps périscolaires. De la même manière qu'à Labenne, la convention permet de fixer les grands cadres de l'action, en l'occurrence d'affirmer le lien entre les activités périscolaires et le territoire et de sensibiliser les enfants à de nouvelles activités sous forme ludique.

« Ces interventions ont pour objectifs de :

- Permettre à des partenaires locaux d'offrir des prestations au bénéfice de la communauté éducative (collectivité/école)*
- Favoriser la participation des enfants à des ateliers d'initiation et leur permettre d'être sensibilisés à des pratiques sportives ou culturelles sous formes de jeux. »*

Dans la convention établie par Saint-Paul-lès-Dax, les modalités d'intervention de chaque association sont explicitement définies. Ainsi, chaque association est sollicitée individuellement par la coordinatrice du temps périscolaire et la responsable du service éducation pour préciser les modalités et contenus pédagogiques de leurs interventions. La participation des associations au projet éducatif de territoire est soulignée dans les entretiens que nous avons eus comme un élément central du travail des animateurs et des intervenants associatifs. Nos différents interlocuteurs municipaux insistent sur le fait que l'objectif des activités du temps périscolaire est bien de répondre à des enjeux éducatifs définis par la commune. Même si les orientations peuvent parfois ne pas convenir à certains animateurs et/ou entrer en contradiction avec d'autres orientations pédagogiques des enseignants, il s'agit pour la municipalité d'affirmer son rôle dans l'animation de la politique éducative du territoire.

Ce premier point permet de constater que les relations entre les municipalités et les associations, régies par un nombre croissant de dispositions légales, se sont institutionnalisées au cours des dernières années. En effet, l'enquête montre une volonté de la part des acteurs municipaux d'assurer un cadrage des relations qu'ils entretiennent avec les associations. Quant à ces dernières, elles bénéficient de ces conventionnements qui leur offrent plus de sécurité financière et une potentielle collaboration sur le long terme. Les PEDT ne constituent à cet égard qu'un élément de plus dans ce processus étudié d'institutionnalisation des relations entre le secteur associatif et les collectivités locales. Il s'agit maintenant d'interroger la manière dont les associations se positionnent et vivent la mise en ordre de leurs relations avec les municipalités.

3.2. Transformation(s) du monde associatif : entre évolution du bénévolat et relations institutionnelles.

L'enquête menée à Labenne et Saint-Paul-lès-Dax révèle en premier lieu les changements auxquels sont confrontés les acteurs associatifs face à leurs membres et adhérents. En effet, sans adhérer ici à une vision enchantée de l'âge d'or de l'engagement associatif qui aurait existé au cours des années 1970 et 1980, force est de constater que l'ensemble des acteurs associatifs est affecté par les nouvelles façons d'agir des habitants.

Tout d'abord, les responsables associatifs soulignent que les modifications structurelles des familles (augmentation des familles monoparentales, garde alternée) affectent la manière dont ces dernières investissent les associations sportives. Ainsi, une intervenante associative sur le temps périscolaire à Saint-Paul-lès-Dax insiste sur le fait que les enfants participent différemment aux activités extrascolaires. Sur la distinction entre temps scolaire, temps périscolaire et temps extrascolaire, elle insiste sur le fait que l'enjeu de la compétition est moins important qu'auparavant. Sans préjuger de la véracité (ou non) de cette dynamique, l'enquêtée nous montre qu'elle doit reconsidérer son approche du sport enseigné sur les trois temps, et s'adapter à un investissement des enfants plus irrégulier ou ayant d'autres objectifs tels que le plaisir, la convivialité et non la compétition.

« Je suis dans la logique de fidéliser un groupe, pas dans la compétition. Le club est axé compétition, mais les temps changent. Moi, j'étais compétition, compétition, les enfants vont faire de la compét et d'autres en loisir, ce n'est plus les mêmes générations, ils vont venir voir les copains au club, ils viennent se faire plaisir. [...] Les enfants, on reste dans du loisir. »

Cette approche renouvelée du sport extrascolaire est prégnante également chez les autres responsables des clubs sportifs des territoires de Labenne et de Saint-Paul-lès-Dax. Cette vision est parfois regrettée par certains d'entre eux qui présentent des enfants comme des consommateurs des activités sportives en changeant de discipline, en privilégiant le « multi-sport », et non un investissement soutenu et régulier dans un seul sport au sein duquel ils pourraient être plus performants. Cette vision est partagée certains élus qui sont souvent aussi des acteurs de la vie sportive locale.

« Donc, en ville, vous pouvez être attiré par tout. Dans les familles, les parents ne veulent pas dire non, et donc le gamin, il fait six mois ici. Il change beaucoup, ils sont multisports, ils seraient très bons dans une spécialité. Les enfants changent beaucoup plus de sport et d'activités sauf s'il est assidu mais c'est important. C'est important entre 6 et 12 ans, c'est là que l'on peut progresser et que l'on peut être accroché à quelque chose que l'on aime. 12 ans – 16 ans, c'est une période difficile. Voilà, ils manquent de caractère, je fais, je fais. Les copains, je viens après. »

Cette approche compétitrice est particulièrement prégnante pour le temps extrascolaire, le temps périscolaire et le temps scolaire étant perçus à l'inverse comme des moments de découverte, voire de promotion d'un club du territoire (voir infra).

Ce discours critique sur l'investissement associatif des habitants du territoire se fait aussi en lien avec les difficultés que les associations rencontrent pour mobiliser des bénévoles sur des événements sportifs réguliers. C'est ainsi que le président d'une association sportive à Labenne regrette le manque de bénévoles pour animer les rencontres qui ont lieu entre les enfants du club chaque week-end.

« Q : Et le bénévolat ?

R : Oui, on a de plus en plus de mal. À savoir, sur toutes les équipes, il y a des bénévoles, des fois deux. C'est pareil dans les deux clubs, les gens ont d'autres choses à faire, les parents travaillent et ça se perd. Ce sont des

gens âgés qui venaient et ils ont disparu. On n'a rien pour remplacer. »

Ce changement est aussi révélateur du changement démographique qu'a connu Labenne. Les sociabilités traditionnelles dans les zones rurales se traduisaient par des investissements collectifs soutenus les week-ends, et en particulier dans les clubs sportifs, voire par des logiques de contrôle collectif. Ces sociabilités traditionnelles ont été remises en question par la forte croissance démographique et l'arrivée de nouveaux habitants dans ces territoires. C'est particulièrement fort pour Labenne puisque les « nouveaux habitants » sont décrits comme déposant leurs enfants dans les clubs sportifs afin de recevoir une prestation spécifique. Le caractère associatif de la structure est ainsi mis de côté. Cette tension ne semble pas s'atténuer avec la création de nouvelles associations. Au contraire, pour les intervenants sportifs les plus anciens sur la commune, ces nouvelles associations reflètent une marchandisation du sport ne s'accordant pas avec les principes des associations de type loi 1901.

Par ailleurs, les associations sportives des deux territoires sont affectées par les pressions administratives auxquelles elles sont confrontées. Ce point est soulevé de façon récurrente par les représentants de ces clubs. Ces derniers indiquent être contraints de plus en plus fortement par les fédérations de leurs disciplines de participer à des réunions départementales, pour donner des éléments précis sur les activités qui se déroulent au sein de leurs clubs et justifier leurs dépenses.

« On aimerait rendre compte, avoir des obligations, il en faut mais il ne faut pas que ça devienne obsessionnel. Il faut laisser une liberté, c'est gérer l'humain. Il nous faudrait pour tout ce qui est administratif, on gère l'urgence, c'est compliqué, on aimerait avoir l'information. [...] Et, donc c'est au moins 1 ou 2 réunions par semaine pour leur section, et obligation d'aller aux réunions par les fédérations (sinon sanctions). »

Cette dynamique est d'autant plus contestée que l'engagement des acteurs des clubs sportifs est bénévole, et particulièrement coûteux en temps et en énergie, tandis que les élus des différentes fédérations auraient de nombreux avantages. Là encore, notons simplement que les bénévoles des principales associations ont l'impression de produire de nombreux efforts pour se mettre au service de la communauté. La croissance des règles bureaucratiques, telle que la nécessité de conventionner avec de

nombreuses structures pour chaque projet (comme dans le cadre du PEDT), ou la tenue de livrets de comptes détaillés, est un élément qui pèse dans leurs activités quotidiennes. Dans cette perspective, les associations réclament globalement un soutien de la part des collectivités territoriales dans l'édification de leurs dossiers de subvention, une simplification des processus et des documents demandés, pour alléger leurs tâches administratives.

« [Les associations] ont à rendre compte aux fédérations et à la mairie, je fais les chèques, je ne dépense pas l'argent public. On aurait besoin d'une aide pour vous orienter. On a l'habitude avec l'intercommunalité, la mairie, mais derrière si on avait cette possibilité d'avoir une aide spécifique, on a plus le temps de le faire. »

Cette simplification des règles a également pour corolaire la mise en place de règles identiques pour les différents intervenants lors des temps périscolaires. En effet, selon le type d'associations, les interventions sont indemnisées ou non. Les associations citoyennes comme les associations de protection de l'environnement ou les associations de défense des personnes démunies ou en situation de handicap, interviennent toujours de façon bénévole. Elles paraissent attachées au bénévolat qui caractérise leur mode de faire et d'action dans l'espace public. Ce bénévolat est donc un élément fondateur de leur projet associatif. En revanche, pour les clubs sportifs, l'investissement bénévole est un enjeu plus complexe. Même si les associations sont adossées au statut de loi 1901, les règles d'encadrement de groupes d'enfants nécessitent d'avoir du personnel qualifié. L'obtention de ces diplômes est coûteuse pour ces associations qui demandent un soutien financier aux collectivités locales, celles-ci payant parfois des formations qualifiantes à leurs animateurs, et demandent à ce que leurs interventions sur le temps périscolaire soient indemnisées. Cette indemnisation s'adosse donc à des négociations singulières entre les équipes municipales et chaque association. Or, comme le souligne la responsable du service scolaire de la ville de Saint-Paul-lès-Dax, la règle repose sur le fait que l'intervenant doit être un salarié de l'association et doit avoir obtenu un diplôme d'animation. En outre, les municipalités participent à soutenir les associations et les bénévoles en effectuant des tâches gratuitement dans le cadre du temps périscolaire (photocopies de documents de présentation de l'association, distribution de flyers à

l'occasion d'une manifestation municipale) et plus largement par la mise à disposition d'équipements publics municipaux (gymnase, salle de gymnastique, prêt de voitures).

Néanmoins, ces rémunérations distinctes ne sont pas sans poser problème, en particulier au sein de la commune de Labenne. Les représentants associatifs implantés depuis plusieurs décennies sur le territoire critiquent les modalités d'intervention de nouvelles associations, qui certes n'auraient que des intervenants diplômés et qualifiés, mais auraient construit des modalités d'intervention leur permettant de vivre de leurs activités associatives. Cette montée en puissance du salariat associatif est fortement critiquée par ces représentants associatifs qui, s'ils emploient un ou deux salariés pour leurs activités, s'appuient principalement sur des bénévoles. Les rétributions symboliques de cet investissement territorial (reconnaissance locale, accès direct aux élus, rôle singulier auprès des enfants de la commune) ne paraissent plus suffisantes dans un territoire qui a connu une forte croissance démographique et au sein duquel de nouvelles associations viennent concurrencer l'offre sportive et/ou culturelle qu'elles pouvaient offrir. Par ailleurs, les élus locaux s'interrogent également sur les subventions qu'ils peuvent attribuer à des représentants associatifs dont ils savent que l'activité professionnelle est intégralement financée par ces subsides publics. Cette question est particulièrement prégnante dans le cas d'associations culturelles avec une ou deux personnes salariées au sein de la structure. Le montage associatif loi 1901, s'il est reconnu comme permettant de bénéficier facilement de subventions publiques, interroge puisque les municipalités se retrouvent dans une situation de salariat d'artistes. Là encore, l'enjeu est celui non seulement de la pertinence d'une telle subvention sur le temps long mais aussi et surtout un enjeu d'égalité entre les solliciteurs auprès des municipalités.

Les associations sont donc confrontées à des dynamiques contradictoires. Au-delà des modifications d'investissement des habitants dans ces structures, et du dynamisme associatif majeur sur les deux territoires, les représentants associatifs interrogés critiquent certaines formes d'institutionnalisation de leurs relations avec les collectivités locales. Ils réclament une aide et un soutien face à l'ensemble de ces démarches administratives tout en insistant sur la nécessité de leur indépendance et d'une confiance des pouvoirs publics sur la manière dont leurs associations dépendent

les subsides publics. Ils sont ainsi demandeurs de projets pluriannuels voire de conventionnements pluriannuels. Finalement, du côté des municipalités, l'équilibre est à trouver entre politique sportive, politique culturelle et politique d'attractivité territoriale.

3.3. Un équilibre dans la relation municipalité – associations à trouver

50

Notre présentation précédente montre comment certaines associations rencontrent des difficultés spécifiques dans leur gestion quotidienne et ont un discours parfois ambivalent face aux municipalités et plus largement aux pouvoirs publics. Quant aux municipalités, elles sont confrontées tout d'abord à des élus qui manquent souvent de relais dans leurs services, puisque les techniciens territoriaux sont très peu nombreux, pour développer une politique municipale. Ensuite, les municipalités doivent équilibrer leurs relations avec les associations. Il est nécessaire de renforcer leur contrôle administratif et financier sur la gestion des subsides publics tout en ménageant l'indépendance des associations et leur développement sur le territoire. En effet, ces dernières jouent aussi un rôle majeur dans la construction de la politique d'attractivité des territoires.

Les élus que nous avons rencontrés, en particulier au sein de la commune de Labenne, sont confrontés à des équipes de techniciens municipaux de taille réduite, voire qui n'ont pas de relais d'interlocuteur direct (c'est le cas pour l'adjoint chargé de la vie culturelle à Labenne), ce qui les oblige à endosser la casquette de l'élu et du technicien à plusieurs reprises. Si cette dynamique a été identifiée à plusieurs reprises sur des territoires ruraux, elle pose donc question des capacités de ces élus à organiser plus fortement leurs relations associatives. Ainsi, à plusieurs reprises, lorsque nous évoquons l'existence d'un office municipal des sports dans les communes, nos interlocuteurs soulignent que celui-ci n'existe pas, tout comme un guichet unique pour les relations avec les associations culturelles.

À Saint-Paul-lès-Dax, une commission extra-municipale est élue pour organiser les relations avec la Ville et les six représentants d'associations (football, rugby, handball, tennis, gymnastique et taekwondo). Ces associations ont été choisies par l'élue car ce sont les associations les plus « représentatives », c'est à dire celles qui ont le plus grand

nombre d'adhérents ou de licenciés. Ce conseil consultatif se réunit une fois par an pour échanger sur la politique municipale sportive, les différentes animations sportives de l'année et l'utilisation respective des locaux municipaux. Cette organisation permet donc d'instaurer de premiers jalons d'une coopération formalisée avec les principales associations du territoire tandis que les associations de moindre taille échangent plus ponctuellement avec l'élue et de manière moins formelle. Cette coopération, si elle est une étape nécessaire, peut interroger sur l'égalité d'accès et l'ouverture démocratique de la prise de la décision au sein de la municipalité.

À Labenne, aucun dispositif municipal n'encadre formellement les relations entre la municipalité avec les associations du territoire. L'association principale, le LOSC, réunit sept associations affiliées et joue à ce titre le rôle d'organisateur et d'interlocuteur privilégié de la municipalité concernant les manifestations sur la commune. Pour autant, cette relation au cas par cas des demandes des associations fait l'objet d'un regard critique notamment de certaines associations qui n'appartiennent pas au LOSC. Pour ces dernières, le regroupement des associations sous cette association « parapluie » ne permet ni d'avoir une transparence dans la gestion des fonds publics ni d'encourager une pluralité et une diversité d'activités associatives dans la commune. Dans cette perspective, les représentants de ces associations insistent sur la nécessité de mettre en place un office municipal des sports pour réguler les relations entre la municipalité et le tissu associatif local. Cette démarche leur paraît d'autant plus nécessaire qu'ils identifient assez mal les techniciens territoriaux qui pourraient être leur relais auprès des élus. Ainsi, les relations interpersonnelles avec les élus, même s'ils s'en défendent voire essaient de s'en soustraire, continuent de dominer la politique municipale sportive et culturelle.

Par ailleurs, à Labenne, un des enjeux entre les associations et la municipalité porte sur l'utilisation des différentes installations sportives. Les associations, principalement celles qui sont établies depuis plusieurs décennies sur la commune, dénoncent des utilisations inappropriées des installations par d'autres associations (mauvais usage du tapis, des vestiaires etc.) et demandent d'augmenter sur la commune les capacités d'accueil. La municipalité insiste, elle, sur l'investissement financier qu'elle met en œuvre chaque année (entretien des locaux, aménagements des locaux aux normes pour

les fédérations afin d'accueillir des manifestations sportives, chauffage, ménage) sans que cela ne soit répercuté financièrement aux associations. Par ailleurs, les élus insistent sur le fait que l'ensemble des installations municipales, bien que nombreuses sur la commune (trois espaces principalement pour les clubs sportifs, une salle polyvalente), doivent aussi s'inscrire à l'avenir dans une réflexion et une offre intercommunales.

Cet enjeu des installations et de leur utilisation est moins prégnant à Saint-Paul-lès-Dax. Deux raisons principales l'expliquent. Les associations mobilisent plus facilement d'autres installations de l'agglomération dacquoise et certains clubs, dont un nombre d'habitants sont licenciés en leur sein, ne sont pas implantés administrativement à Saint-Paul-lès-Dax. En outre, la régulation par l'intermédiaire de la commission extra-municipale aide également à évacuer ces conflits entre associations. Néanmoins, l'élue met l'accent sur le fait qu'il est nécessaire pour la municipalité d'objectiver le coût d'entretien et d'investissement des installations sportives pour montrer aux clubs sportifs l'importance de la mobilisation communale à leur égard.

Finalement, pour les deux municipalités, le principal enjeu est celui d'une articulation entre une politique municipale sportive et associative affirmée, nécessitant de réguler les relations avec les associations par l'intermédiaire de structures établies, et l'affirmation de leur soutien aux associations dans le cadre d'une politique d'attractivité du territoire. Ces communes sont toutes les deux très vigilantes à ce que les associations jouent un rôle de premier plan dans la vie du territoire. Ce rôle est d'ailleurs reconnu des associations qui insistent sur le fait que certaines animations majeures dans la commune ne s'appuient que sur la mobilisation de leurs bénévoles. Ce rôle dévolu aux associations est noté également par les responsables municipaux chargés des temps scolaires et périscolaires. Ces derniers insistent tous sur le fait que la qualité du tissu associatif, et même de la politique éducative municipale, est un facteur déterminant de la qualité de vie sur leur territoire. C'est d'ailleurs aussi dans cette perspective que les associations ont été associées à la mise en place des PEDT et ont permis de proposer des activités variées pour les trois nouvelles heures d'activités périscolaires induites par la réforme de 2013. Cette relation aux associations est d'autant plus forte, en particulier sur la commune de Labenne, que les ressources en personnel municipal restent limitées.

Dans cette perspective, les associations jouent un rôle d'autant plus déterminant qu'elles offrent des services jugés comme essentiels pour les habitants, et en particulier les nouveaux installés.

Dans ce contexte, il n'est ni pertinent ni à propos d'évoquer, comme pour d'autres territoires, une fonctionnalisation de la vie associative, c'est à dire une gestion totale des associations par les municipalités. Certes, les associations des deux communes qui participent aux PEDT, et plus largement sollicitent des financements communaux, doivent s'inscrire dans les cadres construits par l'institution municipale (dossiers de subventions, chartes d'intervention, conventionnements). Ces cadres orientent les activités des associations (objectifs de compétition contre logique de coopération et de pratique de loisirs en milieu périscolaire, objectifs d'inclusion du plus grand nombre versus repérage et investissement ciblé sur les meilleurs compétiteurs), leurs modalités d'action mais participent aussi à sécuriser leurs financements et à renforcer leurs capacités de négociation et d'opposition face à l'acteur communal. Ces marges de manœuvre sont d'autant plus nombreuses que les différents acteurs institutionnels, entre eux, tels que les conseils départementaux, les administrations déconcentrées étatiques et les municipalités, mais aussi en leur sein, ne poursuivent ni les mêmes objectifs ni les mêmes intérêts. Dans cette perspective, les associations sont des intermédiaires de l'action publique, elles établissent une passerelle entre les pouvoirs publics et le reste de la société. Ces intermédiaires sont néanmoins traversés par des tensions entre une volonté de rester extérieurs au pouvoir public tout en étant nécessairement intégrés aux logiques institutionnelles et économiques.

4. Pistes de réflexion pour les relations entre associations et municipalités.

À l'aune de notre recherche menée sur les territoires de Labenne et de Saint-Paul-lès-Dax, nous avons rendu compte des relations qui s'établissaient entre les municipalités et les principales associations du territoire. Cette partie analytique permet de proposer des pistes de travail pour les territoires, sans que celles-ci ne doivent être prises comme des « solutions ». Il appartient aux élus de décider et d'orienter la politique associative et sportive de leur territoire en fonction du projet politique qu'ils défendent, dans le cadre d'un dialogue et d'un échange avec les parties prenantes

locales.

4.1. L'intercommunalité : un acteur en construction dans les relations avec le monde associatif

L'intercommunalité est un acteur qui est apparu dans notre enquête en pointillé même si son importance ne cesse de croître pour les territoires. Dans les deux cas, une réflexion politique est bien menée pour que l'offre sportive et associative du territoire communal s'articule avec les offres existantes à l'échelle de l'intercommunalité. Cela se traduit notamment par le fait que les installations sportives ne sont pas démultipliées dans toutes les communes mais font l'objet d'une réflexion globale à l'échelle de l'intercommunalité. Pour ne prendre qu'un seul exemple, en matière de politique culturelle, le choix a été fait par l'élu en charge d'étoffer la programmation culturelle à Labenne, de créer une saison culturelle, avec des concerts, des spectacles des arts vivants et des expositions, à un tarif réduit voire gratuit pour certaines tranches de la population (enfants, bénéficiaires de minimas sociaux). Pour autant, cette programmation culturelle vise en premier lieu à valoriser les activités des artistes qui sont installés et/ou résident sur la commune de Labenne. L'enjeu n'est pas de proposer des spectacles ou des concerts qui pourraient être programmés dans d'autres scènes culturelles de l'intercommunalité, voire plus largement du bassin de vie des Labennais. Il s'agit de limiter la concurrence entre les structures de l'intercommunalité en offrant des prestations de qualité sur la commune de Labenne sans avoir une programmation redondante avec les autres communes du territoire (pas d'invitation de mêmes artistes).

Dans cette perspective, l'intercommunalité peut être un soutien majeur à ces deux communes dans la gestion des relations associatives. Si la création d'un office mutualisé des sports et/ou des associations au sein de l'intercommunalité ne paraît pas être à l'ordre du jour, et on pourrait en questionner la pertinence en raison du coût de la montée en compétences nécessaires et de l'éloignement avec chaque territoire, l'intercommunalité pourrait en revanche constituer une ressource administrative pour les associations. À l'instar de ce que l'intercommunalité de la MACS produit sur les temps périscolaires avec les mallettes pédagogiques (mallettes qui proposent des activités à réaliser par les animateurs sur des parcours de citoyenneté, de sciences etc. et

en lien possible avec les enseignants), les intercommunalités pourraient fonctionner comme des ressources pour aider les associations dans l'établissement de dossiers de subventions corrects, sur l'aide au montage de dossiers administratifs.

Il ne s'agit pas d'être un guichet d'octroi ou non de subventions mais bien d'être un lieu ressource dans la gestion associative. En effet, l'enjeu de l'intercommunalité pose largement la question des choix politiques et stratégiques qui y sont faits dans des instances qui ne sont pas élues pas au suffrage universel direct. Dans la lignée des travaux conduits en science politique sur les intercommunalités (Desage, Guéranger 2011; Kirszbaum, Epstein, and Macaire 2011), il est nécessaire de s'interroger sur les formes affichées de technicisation que peuvent prendre les relations intercommunales dissimulant des choix et des enjeux politiques sur les arbitrages qui y sont faits. La place des élus dans la conduite de l'action publique doit notamment être questionnée.

4.2. L'enjeu de la municipalisation de l'offre sportive

La municipalisation indirecte du fait sportif, par l'intermédiaire de commissions ou d'offices municipaux des sports, est une tendance majeure depuis les années 1960 (Honte, 2004). Ainsi, les communes ont mis en place des commissions extra-municipales ou de manière plus structurée encore, ces offices municipaux des sports (qui gèrent parfois aussi les relations avec les autres associations du territoire) et constituent à ce titre une forme institutionnalisée et régulée des arrangements entre les représentants associatifs et les représentants municipaux. La gestion croissante des équipements sportifs pour les municipalités a donc conduit celles-ci à privilégier cette solution. Ces dispositifs permettent, même de manière partielle, que les élus dépassent une gestion interpersonnelle des relations associatives et que les associations accèdent à un espace de dialogue semi-public avec les élus. Cet enjeu est bien central pour la commune de Labenne et se pose avec moins d'acuité à Saint-Paul-lès-Dax puisqu'il existe une commission extra-municipale.

Il est possible d'envisager la création d'une commission extramunicipale de gestion de la vie associative au sein de la commune de Labenne. Cela permet de développer un espace de dialogue dans un premier temps avant de développer une structure plus normée qu'est l'office municipal des sports et/ou des associations.

Cependant, la mise en place d'une commission extra-municipale doit être accompagnée afin qu'elle ne devienne pas un espace où se mettent en scène uniquement les oppositions entre certaines associations, en particulier sportives du territoire, et de participation d'un nombre très restreint d'acteurs associatifs. La commission extra-municipale peut ainsi servir de débats et d'échanges entre l'équipe municipale et les associations sur les relations qu'ils entretiennent au quotidien.

La mise en place d'un office municipal des sports et des associations (ou de deux structures, l'un dédiée aux sports, l'autre aux associations culturelles) est une étape plus approfondie de la coopération entre les élus municipaux et les représentants associatifs qui sont reconnus pour leur expertise. Cette structure, créée sous le statut de loi 1901, facilite les échanges et la concertation entre ces deux parties prenantes tout en étant perçue comme plus transparente. La prise en compte des contraintes politiques qui pèsent sur les relations avec les associations nécessite de proposer un nouvel outil de dialogue par l'intermédiaire d'un office municipal des sports et/ou des associations. En outre, la mise en place d'un office municipal des sports et des associations offre la possibilité à toutes les associations d'y participer, et donc d'être connues et reconnues par les élus mais aussi par leurs pairs. La création d'un tel office permet aux élus de recenser précisément l'offre associative du territoire et de la valoriser. Or, ce point peut être intéressant pour des territoires où l'offre associative dynamique et variée regroupe des personnes d'horizons divers et habitant dans la commune depuis quelques années ou plusieurs décennies. Sur la commune de Labenne, cette structuration permettrait de sortir de certaines tensions inter-associatives et de constituer un espace de débats et de projets collectifs sur le projet sportif du territoire. À Saint-Paul-lès-Dax, une telle création permettrait aussi de rendre plus régulières les rencontres entre les élus et les structures associatives. Ajoutons que l'office municipal des sports et des associations peut aussi être utilisé pour mutualiser des moyens humains et techniques entre les associations (secrétariat, pédagogie, sonorisation, balisage pour des événements etc.).

La création de ces commissions extra-municipales des sports et/ou associations ou d'offices municipaux des sports et/ou des associations paraît être une piste intéressante à explorer. Pour autant, les problématiques liées à la gouvernance d'une telle structure, aux relations de pouvoir ou encore à la participation parcellaire des

associations du territoire sont probablement autant d'enjeux qui se poseront par la suite.

4.3. Formation et articulation entre PEDT, associations et municipalités

La réflexion dans les communes doit aussi porter sur le personnel d'encadrement et les relais dont disposent les élus pour mener à bien leur politique territoriale en matière sportive, culturelle et citoyenne. En effet, si la gestion interpersonnelle des élus continue d'être importante dans les territoires ruraux, celle-ci s'explique aussi par le fait que les élus font face à des problématiques de sous-encadrement dans leur municipalité. Ce point est particulièrement frappant pour la commune de Labenne qui n'a pas de personnel dédié à l'animation d'une politique culturelle territoriale. À Saint-Paul-lès-Dax, les dotations en personnel sont plus importantes ce qui permet à la commune d'avoir un service dédié à la vie associative, aux manifestations sportives et culturelles. Cette interface paraît d'autant plus nécessaire qu'elle permet à l' élu de porter un projet politique municipal et de se défaire de la gestion quotidienne des relations aux associations.

Enfin, la dernière piste de travail a trait à la question singulière du PEDT, et plus particulièrement entre l'investissement des associations du territoire dans celui-ci et des différents professionnels qui interviennent d'ores et déjà sur le temps périscolaire.

Comme nous l'avons évoqué, les associations ont été largement sollicitées pour participer à la mise en place des temps périscolaires dans les deux communes. Or, cette organisation conduit donc à une externalisation de la politique éducative municipale. Ce choix s'appuie sur la nécessité d'avoir accès à un personnel compétent et qualifié, sur la volonté des municipalités de valoriser leurs relations avec les associations du territoire et par cet intermédiaire de les faire connaître auprès des familles, et de proposer des activités variées dans le temps et en fonction des âges des enfants. Cette externalisation des compétences municipales pose toutefois la question de la relation entre les différents intervenants sur le temps périscolaire, à savoir les animateurs, les ATSEM et les intervenants associatifs. Cet enjeu est particulièrement fort pour la commune de Saint-Paul-lès-Dax où selon les activités les intervenants sont accompagnés ou non des animateurs municipaux. Il s'agit donc d'interroger la manière dont les différents métiers

peuvent se compléter et s'articuler en participant par cet intermédiaire à une montée en compétences des animateurs municipaux. Cette question est aussi centrale pour les ATSEM dont le positionnement lors des activités avec des intervenants et des animateurs n'est pas aisé (adaptation de la posture professionnelle entre temps scolaire et temps périscolaire avec de mêmes enfants). À ce titre, si la convention permet de cadrer les relations entre municipalités et structures associatives, il paraît intéressant de travailler sur les postures professionnelles de ces intervenants pour offrir un cadre pédagogique plus articulé entre les pratiques des animateurs et des intervenants.

Par ailleurs, cette externalisation aux associations des temps périscolaires pose la question de la pédagogisation des activités associatives. Comme nous l'avons souligné, les associations ont dû adapter les activités proposées aux enfants non seulement en raison du temps court de leurs interventions (en général 5 à 7 séances), mais également en fonction du nombre d'enfants concernés par les activités et de l'objectif de découverte et de jeux accolé à ces activités. Cette pédagogisation se produit à travers le conventionnement, même si les termes restent très généraux, et surtout par les rencontres qui s'établissent entre les responsables du secteur périscolaire et les intervenants associatifs. Or, cette démarche pourrait faire l'objet d'une interrogation renouvelée pour les équipes municipales. De quelle manière le projet éducatif est-il présenté aux intervenants associatifs ? Comment s'approprient-ils ce projet éducatif ? Comment peuvent-ils y participer ? En quoi les conventionnements annuels interrogent-ils la pérennité de leurs interventions ? Il s'agit donc de réfléchir à la démarche de prestation de services afin de voir dans quelle mesure celle-ci participe ou non à la construction d'un projet éducatif de territoire cohérent, consistant dans le temps et permettant à la municipalité d'atteindre les objectifs poursuivis. À ce titre, une réflexion sur des conventionnements pluriannuels et sur les modalités de participation à la définition et au suivi de la mise en œuvre du projet éducatif local est autant de pistes à explorer.

Conclusion

L'enquête menée démontre tout d'abord la richesse associative de ces deux territoires, de leur participation active à la vie de la cité, et en particulier aux deux PEDT,

et à leurs relations avec les municipalités. La volonté des élus de se saisir des ressources offertes par le monde associatif se confronte à la nécessité de s'accorder avec les cadres législatifs et financiers en vigueur. Il s'agit aussi pour les associations de nouer des relations pérennes avec les pouvoirs publics afin de sécuriser leur présence sur les territoires et lutter contre les mécanismes de mise en concurrence et de marchandisation des loisirs. C'est dans ce contexte qu'il paraît nécessaire de comprendre les jeux de positionnement des acteurs associatifs, saisir leurs difficultés de gestion et d'administration et identifier les réponses qu'apportent les élus et leurs administrations. Cet enjeu est d'autant plus difficile que les communes concernées sont de petite taille, ont connu de fortes croissances démographiques, et doivent faire face à une montée en puissance des demandes de la part de leurs administrés.

L'institutionnalisation des relations est un enjeu fondamental de ces relations entre pouvoirs locaux et monde associatif, et peut trouver de nouvelles formes de coopération à travers la mise en place d'offices municipaux des sports. Néanmoins, cette question ne pourra pas à elle seule résoudre les enjeux de formation des intervenants, en particulier dans le cadre des PEDT, ni celui de la recomposition du paysage associatif et des modes d'engagement du bénévolat. C'est à ces différents défis que le monde associatif doit aussi répondre.

Pour conclure, rappelons simplement que les associations constituent bien des intermédiaires entre société civile et pouvoir public et dans ce contexte participent activement à la négociation des différents intérêts qui se meuvent sur les territoires. Dans ce contexte, leur intégration pleine et entière aux institutions, qui craignent parfois les acteurs associatifs, ne paraît pas être une réalité. En revanche, la montée en puissance des structures administratives participe activement à renforcer les cadres institutionnels dans lesquels elles doivent se mouvoir, notamment pour capter des ressources financières. Ces cadres modifient ainsi leurs modalités d'action pour négocier et agir dans les territoires.

Bibliographie

Abeles Marc, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.

Blondiaux, Loïc, Sintome Yves, « L'impératif délibératif », *Politix*, vol. 63, no. 1, 2009, pp. 28-38.

Maillard Jacques (de), « Les associations et l'action publique locale : participation fonctionnalisée ou ouverture démocratique ? », *Lien social et politiques*, n°48, 2002, p.53-65.

Douillet Anne-Cécile, Lefebvre Rémi, *Sociologie politique du pouvoir local*, Paris, Armand Colin, 2017.

Honta, Marina. « Sport et action publique locale : des initiatives entre concurrence et complémentarité inter-institutionnelles. Le cas de la ville de Mérignac (Gironde) », *Staps*, vol. n° 63, no. 1, 2004, pp. 107-122.

Le Galès Patrick, *Le retour des villes européennes : sociétés urbaines, mondialisation, gouvernement et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

Le Lidec Patrick, « Le jeu du compromis : l'Etat et les collectivités territoriales dans la décentralisation en France », *Revue française d'administration publique*, vol.121-122, n°1, 2007, p.111-130.

Lorrain Dominique, « Le grand fossé ? Le débat public /privé et les services urbains », *Politique et management public*, vol.5, n°3, 1987, p.83-102.

Pasquier Romain, Guigner Sébastien, Cole Alistair, *Dictionnaire des politiques territoriales*. Presses de Sciences Po, 2011.

« Transferts territoriaux de compétences en Europe », *Revue française d'administration publique*, vol.121-122, n°1, 2007.

Stat – info, « Le paysage associatif français », n°16, vol.1, mars 2016.

7. Conclusion

S'il n'y avait que deux leçons à tirer de cette démarche d'évaluation participative des PEDT et des expériences d'actions partagées, il faudrait retenir la possibilité de développer des coopérations éducatives et de dépasser les oppositions exprimées dans les débats autour de la réforme des rythmes scolaires. Ceci ne peut se faire qu'à condition de mettre au premier plan les enjeux de contenus éducatifs des projets et le respect réciproque des missions et des spécificités des enseignants et des professionnels des communes. L'organisation de formations partagées et de temps de concertation réguliers sont ainsi essentiels pour avancer.

61

Pour inscrire les acteurs dans une dynamique positive l'étape actuelle pour les PEDT est bien celle du passage d'un projet communal centré sur le périscolaire à un projet éducatif global des acteurs du territoire formalisant l'articulation avec les projets d'école et d'établissement des collèges, avec les projets associatifs et avec le projet périscolaire, avec le projet éducatif départemental et celui de l'intercommunalité. La commune (et dans certains cas l'intercommunalité) en est le pivot et l'ensemblier du projet. Mais, elle doit savoir (élus et techniciens) partager ce projet éducatif, concerter, évaluer, associer tous les acteurs avec au premier plan les parents et les enfants et les jeunes eux-mêmes sous des formes adaptées.

Le rapport de la collectivité à l'école et au temps scolaire est ainsi à assumer mais aussi à clarifier pour donner des garanties aux professionnels et aux parents et pour faire évoluer qualitativement les PEDT.

Le sens et les objectifs du PEDT devront ainsi être partagés pour entraîner tous les acteurs. Et cela exige aussi de tous les acteurs de mieux formaliser, partager et assumer leur propre projet éducatif (projet d'école ou d'établissement pour le collège, projet associatif ou sportif, projet artistique, ...) pour pouvoir échanger et coopérer.

L'expérience de généralisation de l'accès au périscolaire en cours demande aujourd'hui de formaliser et d'identifier sa spécificité et sa contribution aux objectifs éducatifs.

Il ne s'agit pas d'étendre la forme scolaire ou de fusionner périscolaire et extrascolaire mais de mieux définir l'identité propre de ce temps éducatif intermédiaire.

On peut dans le même temps avancer sur des propositions de parcours éducatifs partagés et veiller à ne pas refaire l'école après l'école. Ce sont des approches éducatives différentes qui peuvent s'articuler sans pour autant se substituer l'une à l'autre.

Cela exige cependant d'avoir une conception globale de l'éducation et des possibilités d'apprentissages et d'acquisition de savoirs et de compétences sur tous les temps éducatifs sans pour autant l'inscrire dans une extension de la forme scolaire mais plutôt dans une recherche de complémentarité entre éducation formelle et informelle.

La question de l'égalité d'accès au périscolaire se pose encore malgré l'affirmation de cet objectif dans les PEDT des trois territoires. Il n'y a pas de débat par exemple sur les politiques tarifaires ou sur les enjeux d'égalité filles-garçons. La question du handicap est

évoquée parfois sans être déclinée en actions concrètes.

Enfin, la réduction des inégalités passe aussi par une interrogation des contenus des actions et des projets. Cela passe par le développement du travail d'équipe et par une prise de recul sur les pratiques professionnelles sur tous les temps éducatifs et donc aussi par l'organisation de concertations régulières et de formations y compris partagées.

C'est peut-être cela la meilleure contribution des PEDT à la réussite scolaire et éducative.

8. Bibliographie

1. Travaux scientifiques et expériences d'évaluation mobilisés sur l'évaluation des projets éducatifs

Bouvier, Alain. *Gouvernance et régulations*. La gouvernance des systèmes éducatifs. Paris : PUF, 2012. 384 p. (Politique d'aujourd'hui).

Charlot, Bernard. *L'école et le territoire : nouveaux espaces, nouveaux enjeux*. Paris : A. Colin, 1994. 223 p.

Demeuse, Marc, Frandji, Daniel, Greger, David, Rochex, Jean-Yves (dir.). *Les politiques d'éducation prioritaire en Europe. Tome II. Quel devenir pour l'égalité scolaire ?* Lyon : ENS éditions, 2011. 420 p.

Dupriez, Vincent, Malet, Régis (dir.). *L'évaluation dans les systèmes scolaires. Accommodements du travail et reconfiguration des professionnalités*. Bruxelles : De Boeck, 2013. 192 p.

Earl, Sarah, Carden, Fred, Smutylo, Terry. *La cartographie des incidences : intégrer l'apprentissage et la réflexion dans les programmes de développement*. Ottawa : Centre de Recherches pour le Développement International, 2002 [en ligne]. 158 p. Consultable à l'adresse : http://www.outcomemapping.ca/download/OM_French_final.pdf

Figari, Gérard, Remaud, Dominique. *Méthodologie d'évaluation en éducation et formation : ou l'enquête évaluative*. Bruxelles : De Boeck, 2014. 206 p. (Pédagogies en développement).

Jésu, Frédéric, Le Gal, Jean. *Démocratiser les relations éducatives*. Lyon : Chronique sociale, 2015. 512 p.

Milet, Hélène (coord.). *L'évaluation participative : De la prise en compte des publics au pouvoir d'agir citoyen*. Les Cahiers de la SFE, n°9, décembre 2015 [en ligne]. 84 p. Consultable à l'adresse : <http://www.argos-consultants.fr/wp-content/uploads/sfe-cahier-participation.pdf>

2. Articles de périodiques

Barrère, Anne. *La montée des dispositifs : un nouvel âge de l'organisation scolaire in Carrefours de l'éducation n°36, 2013/2. p.95-116.*

Fédérini, Fabienne. *Refondation de l'éducation prioritaire et réussite éducative [en ligne]*. Centre Alain Savary, IFE-ENS de Lyon. Consultable à l'adresse : <http://centre-alain-savary-lyon.fr/CAS/parteneriat-educatif/les-journees-detude-2014-2015/refondation-de-l2019education-prioritaire-et-reussite-educativ> Feyfant, Annie. *Coéducation : quelle place pour les parents ? Dossier de veille de l'Ifé n° 98, janvier 2015 [en ligne]*. Consultable à l'adresse : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/98-janvier-2015.pdf>

Gaussel, Marie. *Aux frontières de l'école ou la pluralité des temps éducatifs. Dossier de veille de l'Ifé n°81, janvier 2013 [en ligne]*. Consultable à l'adresse : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/81-janvier-2013.pdf>

Glasman, Dominique. *Réflexions sur les contrats en éducation in Ville-Ecole-Intégration,*

n°117, juin 1999 [en ligne]. Consultable à l'adresse :
http://www.crefe38.fr/IMG/pdf/Glasman_VEI_117_1999.pdf

Guyon, Régis, Meirieu, Philippe. Entretien avec Philippe Meirieu. L'enfant a besoin de discontinuités éducatives : entretien avec Philippe Meirieu in *Diversité* n°183, 2016. p.12-16. Consultable également à l'adresse : <https://cdn.reseau-canope.fr/archivage/valid/N-8443-11808.pdf>

Kus, Stéphane, Martin-Dametto, Sylvie (coord.). Quelles collaborations locales pour améliorer l'accompagnement à la scolarité ? Journées d'étude « Questions vives du partenariat et réussite éducative » 2015 [en ligne]. Centre Alain-Savary - IFE-ENS de Lyon. Consultable à l'adresse : <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/documents/documents-sk/journees-detude-accompagnement-a-la-scolarite-2015>

Rancon, Sidonie. Quelles logiques de la "complémentarité éducative" dans les PEDT ? in *Diversité* n°183, 2016. p. 93-98.

Rey, Olivier. Décentralisation et politiques éducatives. Dossier de veille de l'Ifé n° 83, avril 2013 [en ligne]. Consultable à l'adresse : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/83-avril-2013.pdf>

Thibert, Rémi. Représentations et enjeux du travail personnel de l'élève. Dossier de veille de l'Ifé n° 111, juin 2016 [en ligne]. Consultable à l'adresse : <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/111-juin-2016.pdf>

Ecole, territoires & partenariats. *Diversité HS* n°16. Ed. Canopé, nov. 2015. Consultable partiellement en ligne à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/notice/diversite-hors-serie-n-16-novembre-2015.html>

L'école, entre national et local. *Diversité* n°181. Ed. Canopé, 3ème trimestre 2015. Consultable partiellement en ligne à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/notice/diversite-n-181-3e-trimestre-2015.html>

Les temps des apprentissages : quelles continuités éducatives ? *Diversité* n°183. Ed. Canopé, 1^{er} trimestre 2016. Consultable partiellement en ligne à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/notice/diversite-n-183-1er-trimestre-2016.html>

L'engagement et la participation dans l'école et dans la cité. *Diversité* n° 184. Ed. Canopé, 2^e trimestre 2016. Consultable partiellement en ligne à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/notice/diversite-n-184-2e-trimestre-2016.html>

3. **Rapports**

Evaluation nationale des PEDT. Rapport final, 27 mars 2017 [en ligne]. Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports - Direction de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Consultable à l'adresse : <http://www.jeunes.gouv.fr/actualites/zoom-sur/article/evaluation-nationale-des-projets>

Cartron, Françoise. Rapport à monsieur le Premier Ministre sur la mise en place des projets éducatifs de territoires. Une réforme dans le rythme : vers une nouvelle étape qualitative [en ligne].

Rapport du Sénat, mai 2016. Consultable à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/05_-_mai/95/9/rapport_projets_educatifs_de_territoires_definitif_579959.pdf

Rapport du comité de suivi de la réforme des rythmes scolaires : une année de généralisation des rythmes [en ligne]. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, novembre 2015, 84 p. Consultable à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2015/95/3/RAPPORT_CNSRRS_-_Novembre_2015_-_MENESR_494953.PDF

65

Glasman, Dominique. Le travail des élèves pour l'école en dehors de l'école. DEP, 2004. 152 p. Consultable à l'adresse : http://www.hce.education.fr/gallery_files/site/21/100.pdf

4. Textes de référence

Grandes orientations du système éducatif

LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République [en ligne]. JORF n°0157 du 9 juillet 2013. Consultable à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000027677984&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République [en ligne]. Education.gouv.fr, MAJ avril 2015. Consultable à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>

Communication en conseil des ministres : les grands axes de la réforme du collège [en ligne]. Education.gouv.fr, 11 mars 2015. Consultable à l'adresse : <http://www.education.gouv.fr/cid86844/communication-en-conseil-des-ministres-les-grands-axes-de-la-reforme-du-college.html>

Circulaire de rentrée 2017. Circulaire n° 2017-045 du 9-3-2017 [en ligne]. Bulletin officiel n°10 du 9 mars 2017 (encart). Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=113978

Circulaire de rentrée 2016. Circulaire n° 2016-058 du 13-4-2016 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°15 du 14 avril 2016. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100720

Refondation de l'éducation prioritaire. Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 23 du 5 juin 2014. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80035

Organisation / fonctionnement du système éducatif

Décret n° 2017-549 du 14 avril 2017. Dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques [en ligne]. JORF n°0091 du 16 avril 2017. Consultable à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2017/4/14/MENE1711259D/jo>

Décret n° 2016-1049 du 1er août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques [en ligne]. JORF n°0178 du 2 août 2016. Consultable à l'adresse :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032958366&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2016-1051 du 1er août 2016 relatif au projet éducatif territorial et à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre [en ligne]. JORF n°0178 du 2 août 2016. Consultable à l'adresse :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032958631&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2016-269 du 4 mars 2016 relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires [en ligne]. JORF n°0056 du 6 mars 2016. Consultable à l'adresse :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032154810&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires [en ligne]. JORF n°0189 du 18 août 2015. Consultable à l'adresse :
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/8/17/MENF1512126D/jo/texte/fr>

Instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire. Circulaire n° 2014-184 du 19-12-2014 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 1 du 1 janvier 2015. Consultable à l'adresse :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=85078

Projet éducatif territorial. Circulaire n° 2013-036 du 20-3-2013 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 12 du 21 mars 2013. Consultable à l'adresse :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=70631

Référentiel métier des directeurs d'école. Circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 [en ligne]. Bulletin officiel spécial n°7 du 11 décembre 2014. Consultable à l'adresse :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/special_7_MEN/22/1/BO_SP7_MEN-11-12-2014_376221.pdf

Directeurs d'école primaire : Protocoles de simplification des tâches. Circulaire n° 2014-138 du 23-10-2014 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°41 du 6 novembre 2014. Consultable à l'adresse :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=83288

Décret n° 2014-800 du 15 juillet 2014 relatif à la coopération entre les services de l'Etat et le conseil général en vue de favoriser la mixité sociale dans les collèges publics [en ligne]. JORF n°0163 du 17 juillet 2014. Consultable à l'adresse :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029254394&categorieLien=id>

Circulaire relative à l'amélioration de la mixité sociale au sein des établissements publics du second degré. Circulaire n° 2014-181 du 7-1-2015 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°2 du 8 janvier 2015. Consultable à l'adresse :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=85087

Décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège [en ligne]. JORF n°0115 du 20 mai 2015. Consultable à l'adresse :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030613326&categorieLien=id>

Arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège [en ligne]. JORF n°0115 du 20 mai 2015. Consultable à l'adresse :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030613339&categorieLien=id>

Enseignements au collège : Organisation. Circulaire n° 2015-106 du 30-6-2015 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°27 du 2 juillet 2015. Consultable à l'adresse :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=90913

Textes d'orientation

Pacte pour la réussite éducative. Pacte du 6-11-2013 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°41 du 7 novembre 2013. Consultable à l'adresse :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74631

Décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture [en ligne]. JORF n°0078 du 2 avril 2015. Consultable à l'adresse :
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/3/31/MENE1506516D/jo/texte>

Socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°27 du 2 juillet 2015 (encart). Consultable à l'adresse :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=87834

Mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves. Circulaire n° 2016-008 du 28-1-2016 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°5 du 4 février 2016. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=97990

Scolarisation des enfants de moins de trois ans. Circulaire n° 2012-202 du 18-12-2012 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°3 du 15 janvier 2013. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=66627

Décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014 relatif au suivi et à l'accompagnement pédagogique des élèves [en ligne]. JORF n°0268 du 20 novembre 2014. Consultable à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/11/18/MENE1418381D/jo>

Le plan d'accompagnement personnalisé. Circulaire n° 2015-016 du 22-1-2015 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°5 du 29 janvier 2013. Consultable à l'adresse :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85550

Décret n° 2014-1485 du 11 décembre 2014 portant diverses dispositions relatives à la scolarisation des élèves en situation de handicap [en ligne]. JORF n°0287 du 12 décembre 2014. Consultable à l'adresse :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029884555&categorieLien=id>

Le parcours d'éducation artistique et culturelle. Circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°19 du 9 mai 2013. Consultable à l'adresse :
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

Parcours d'éducation artistique et culturelle. Arrêté du 1-7-2015 - J.O. du 7-7-2015 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°28 du 9 juillet 2015. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91164

École élémentaire : Recommandations pour la mise en œuvre des programmes. Circulaire n° 2014-081 du 18-6-2014 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°25 du 19 juin 2014. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80467

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 25 juillet 2013. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066

Arrêté du 6 octobre 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges « Territoires éducatifs d'innovation numérique - Espaces de formation, de recherche et d'animation numériques (e-FRAN) » [en ligne]. JORF n°0236 du 11 octobre 2015. Consultable à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2015/10/6/PRMI1518337A/jo>

Arrêté du 30 novembre 2015 relatif à l'approbation du cahier des charges « Collèges numériques et innovation pédagogique [en ligne]. JORF n°0285 du 9 décembre 2015. Consultable à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=40B1D4B2A9421E3C7C63DDEC115FE277.tpdila13v_1?cidTexte=JORFTEXT000031585125&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000031585079

Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires [en ligne]. JORF n°0022 du 26 janvier 2013. Consultable à l'adresse : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=728964ED8A25E5C899178015E42DD6EC.tpdjo16v_1?cidTexte=JORFTEXT000026979035&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id

Décret n° 2014-1205 du 20 octobre 2014 modifiant le décret n° 2013-705 du 2 août 2013 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République [en ligne]. JORF n°0244 du 21 octobre 2014. Consultable à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029613586&categorieLien=id>

Organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires. Circulaire n° 2013-017 du 6-2-2013 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°6 du 7 février 2013. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=66991

Renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires. Circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°38 du 17 octobre 2013. Consultable à l'adresse : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=74338

Dispositif Ouvrir l'École aux parents pour la réussite des enfants au titre de l'année scolaire 2017. Circulaire n° 2017-060 du 3-4-2017 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°15 du 13 avril 2017. Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=115286

Instruction relative au déploiement de l'éducation au développement durable dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires pour la période 2015-2018. Circulaire n° 2015-018 du 4-2-2015 [en ligne]. Bulletin officiel de l'éducation nationale n°6 du 5 février 2015. Consultable à l'adresse :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=85723

En particulier l'annexe 1 : **Démarche globale de développement durable dans les écoles et les établissements scolaires (E3D)-référentiel de mise en œuvre et de labellisation :**

http://cache.media.education.gouv.fr/file/6/59/4/ensel1684_annexe1_E3D_demarche_globale_388594.pdf

69

Autres

Charte d'engagements réciproques entre l'Etat, le mouvement associatif et les collectivités territoriales [en ligne]. Le Gouvernement, 2014. Consultable à l'adresse :

<http://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/CharteEngagementsReciproques.pdf>

Vademecum sur la place des bibliothèques publiques dans la réforme des rythmes scolaires [en ligne]. ABF, 2015. Consultable à l'adresse :

http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/ABF/textes_reference/vademecum_rythmes_scolaires.pdf

9. Annexes

Annexe 1 - Compte-rendu du comité de pilotage-Février 2017

Annexe 2 - Exemples de journaux de référence et de suivi

70

- Labenne
- Saint-Paul-lès-Dax
- Communauté de communes de Villeneuve les Marsan

Annexe 1 - Compte-rendu du comité de pilotage-Février 2017



Comité de pilotage de la démarche « Evaluation »

I. Propos liminaire

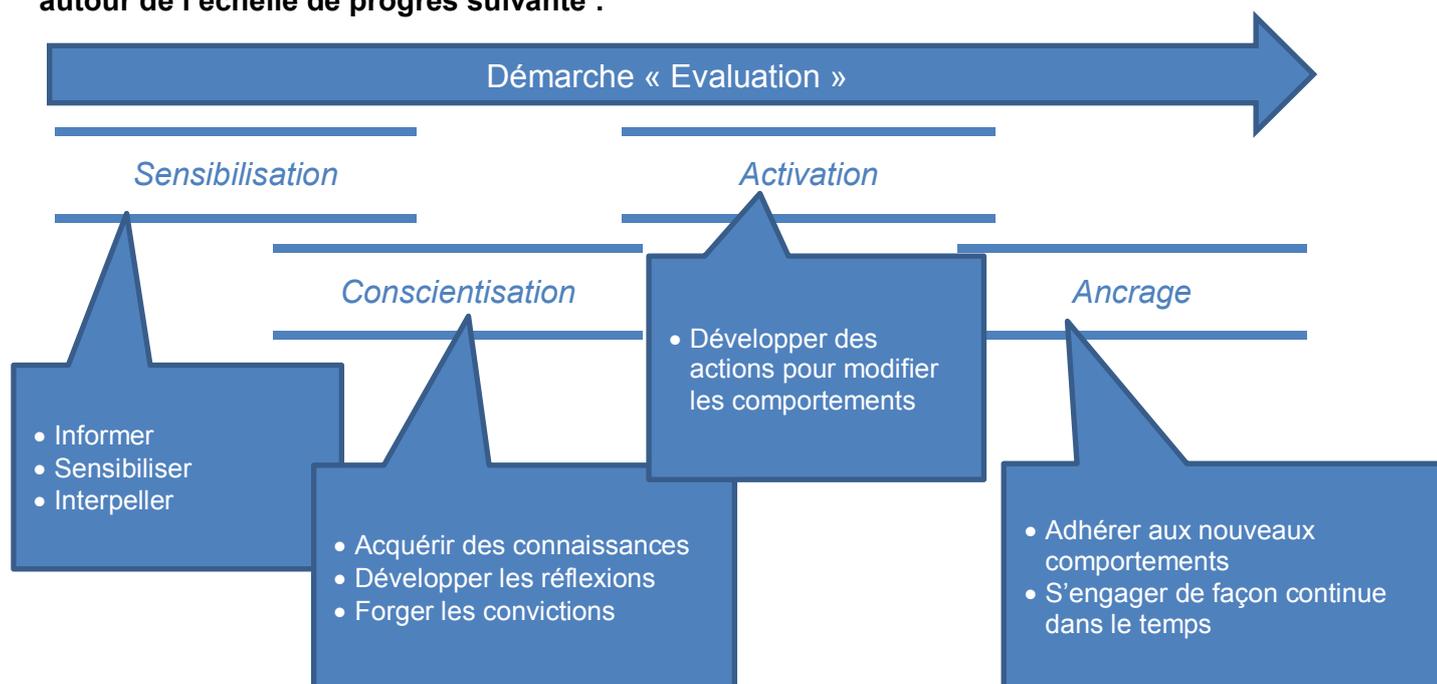
Dans la gouvernance de la démarche « Evaluation », le Comité de Pilotage départemental se situe entre le Groupe d'Appui Départemental (GAD) chargé du suivi de la réforme des rythmes éducatifs et les instances territoriales à savoir le CoPil du PEdT et les groupes plus ou moins informels qui assurent la conduite de la démarche (comité technique, groupe de suivi...).

Pour rappel, la première phase de la démarche avait permis de mener des entretiens avec les différents acteurs des trois territoires et de rassembler un maximum de données sur les projets éducatifs (PEdT, projets d'écoles ou associatifs, ...). La seconde phase a débuté le 28 septembre 2016 par une journée de « formation » en présence notamment des IEN de circonscription. Elle avait porté sur la conception même d'une évaluation participative d'un projet éducatif, les cadres nationaux, les enjeux éducatifs et les questions issues de la première phase, la mise en place des outils de suivi de l'observation, la nécessité de faire des choix dans l'évaluation et de s'inscrire dans une perspective dynamique de recherche de progrès (marqueurs de progrès).

La réunion du 13 février devait ainsi permettre un partage d'expériences, une mise en commun des échanges entre les territoires et PoLoc afin de réaliser un 1^{er} point d'étape. Il s'agissait d'une part d'évoquer les contraintes et les stimulations liées à la démarche d'évaluation engagée. D'autre part et plus globalement, la réunion constituait une 1^{ère} occasion, pour reprendre une terminologie de « la cartographie des incidences », de s'intéresser aux changements, liés à la démarche « Evaluation », identifiés dans la sphère d'influence des PEdT concernés.

L'ordre du jour fait écho à la dynamique de la démarche « Evaluation », faisant le lien entre l'échelle territoriale de mise en œuvre des PEdT et l'échelle départementale de gouvernance et de pilotage institutionnel. Il renvoie ainsi à la logique d'une action articulée autour de l'apprentissage et du perfectionnement des professionnels du terrain, pour résonner, via le GAD, le plus largement possible, en élargissant la sphère d'influence.

Au-delà du travail mené sur les territoires, la démarche « Evaluation » est organisée autour de l'échelle de progrès suivante :



II. Mise en œuvre sur les territoires

L'observation a eu un peu de mal à démarrer, le temps pour les acteurs de maîtriser puis d'adapter les outils de suivi proposés. L'observatoire POLOC a reçu fin novembre les premiers journaux de référence et de suivi, accompagnés de comptes-rendus de réunions. Un deuxième envoi a été assuré en janvier. En parallèle, l'Observatoire PoLoc a échangé avec les équipes engagées pour les inciter à préciser les objectifs éducatifs et mieux définir les marqueurs de progrès attendus.

Progressivement les équipes des six écoles et du périscolaire se sont bien engagées dans la démarche, ont commencé à formaliser des projets communs. Les premiers retours convergent sur l'intérêt, dans cette démarche, de prendre du recul sur le quotidien, de mieux se connaître entre coéducateurs et de rendre plus intelligible son propre projet pour mieux travailler sur leur articulation et sur les continuités/discontinuités des temps de l'enfant, le lien avec les parents.

Il est notable que les « équipes » sont sorties des questions d'organisation et de mise en place pour travailler ensemble sur les contenus et objectifs éducatifs des actions. Il en est ressorti une satisfaction importante et une valorisation qualitative du travail mené.

Il n'en reste pas moins que la mobilisation des équipes pédagogiques au-delà des directions et des coordinations est parfois inégale et reste à conforter. En ce sens, le besoin de temps de concertation et formation partagés (enseignants, ATSEM, équipes d'animation) et reconnus a été rappelé.

A ce propos, il convient de souligner que les directions d'école ont pu être remplacées pour participer au CoPil. Cet engagement de la DSDEN et des IEN des circonscriptions est un des facteurs très important, indispensable du succès de la démarche.

Globalement, tous les membres du GAD ont souligné l'avancée qualitative dans la démarche et l'important travail réalisé par les « équipes ».

Labenne :

La commune a la compétence scolaire, jeunesse et périscolaire et a mis en place son PEDT avec l'aide de la communauté de communes (MACS). La commune gère en direct le périscolaire dans les écoles et a créé un poste de coordinateur du PEDT. MACS avait créé un service jeunesse et mis en place un projet éducatif communautaire à partir d'un diagnostic et d'une étude des Francas. Ce projet portait d'abord sur la petite enfance, la jeunesse et les accueils de loisirs mais n'intégrait pas le scolaire et le périscolaire quotidien. A l'occasion de la réforme des rythmes éducatifs, MACS est venue en aide aux communes demandeuses d'appui et a investi en équipant les écoles dans le domaine du numérique

- L'école primaire Océane

La démarche porte sur la mise en place de conseils d'enfants réunis sur le temps périscolaire et présidé par un enfant avec le soutien des adultes. La question de l'articulation avec le conseil d'école a été soulevée dans la discussion avec la différence portant sur la participation des parents réservée au conseil d'école et sa nature institutionnelle. Des marqueurs de progrès sont en cours de définition.

L'autre sujet d'observation est le lien avec les parents et l'utilisation de l'ENT de l'école sur l'ensemble des temps éducatifs comme vecteur principal d'information et de communication entre l'école, l'accueil de loisirs et les parents. Les difficultés portent sur l'utilisation pédagogique de l'ENT par tous les enseignants au-delà du directeur et sur la faible consultation par les parents actuellement. L'objectif du projet est de partager l'ENT et d'en faire l'outil principal de communication de la communauté éducative. Il restera des questions techniques à régler de sécurité informatique, d'ouverture des droits d'accès aux responsables périscolaires et à la commune, d'implication des prestataires techniques (MACS, ALPI, MACS) et des référents de la DSDEN. Les premiers échanges en marge du GAD ont permis d'amorcer ce travail.

Le troisième sujet est l'usage partagé de malles pédagogiques fournies par MACS sur les temps scolaires et périscolaires.



- **L'école élémentaire Ulysse :**

Sur ce site, le conseil d'enfants se réunit sur temps scolaire mais avec les mêmes participants et les mêmes objectifs éducatifs que sur le site « Océane ». Le travail porte aussi sur les liens entre les enfants élus comme délégués et les autres enfants, sur l'harmonisation des règles de vie, la mise en place de tiroirs à idées, le taux de satisfaction des enfants sur les activités proposées, etc.

Le second objet porte sur un questionnaire internet auprès des parents sur la journée et la semaine des enfants en cours de diffusion. L'objectif est de mieux connaître et prendre en compte la réalité du quotidien des enfants et leur rythme de vie pour mieux objectiver l'approche du ressenti de fatigue ou de bien-être mais aussi pour l'évaluation du PEDT de mieux mesurer les besoins en périscolaire et extrascolaire en approchant mieux la réalité de l'offre éducative locale et de son utilisation.

Ce questionnaire est mobilisé dans les deux écoles. Il a été construit en commun entre les deux écoles et la commune.

Saint-Paul-lès-Dax:

- **Ecole maternelle Barouillet :**

Le premier axe choisi est la mise en place progressive d'actions passerelles entre la petite enfance et l'école maternelle, la structure multi-accueil, les ATSEM et les enseignant-es. L'action engagée concerne d'abord le temps scolaire avec des temps de visite et de découverte de l'école par des enfants de la crèche et les parents. Elle doit s'élargir au périscolaire et au accueil de loisirs mais cela semble plus difficile. La différence entre le secteur scolaire et celui de recrutement de la crèche est une autre difficulté qui semble cependant surmontée. Des contacts avec la CAF sont pris et il y a un projet de convention autour de ce projet passerelle avec l'étude possible d'une classe passerelle à moyen terme en référence avec les objectifs en la matière de la convention d'objectifs et de gestion (COG) Etat/CNAF 2014/2017.

La 2nde action porte sur la continuité et l'articulation entre le projet scolaire et périscolaire avec autour notamment d'une séquence de formation partagée et d'un travail sur la place des enfants et des familles.

Il a été remarqué un écart important entre la fréquentation périscolaire des enfants de maternelle (30 à 40%) et d'élémentaires (60 à 70 %) avec la volonté d'interroger des indicateurs qualitatifs pour l'expliquer et le faire évoluer si nécessaire.



- **Ecole maternelle Marie Curie :**

Il s'agit sur ce site d'évaluer l'impact des actions menées sur le bien-être et l'impact de l'usage des outils numériques sur les apprentissages.

Sur le premier sujet un travail est mené sur le réaménagement des locaux, la gestion des transitions entre temps scolaire et périscolaire, avec des activités de relaxation pour diminuer le ressenti de fatigue des enfants sur la pause méridienne, sur des horaires de repas réguliers. La concertation avec les ATSEM et une formation partagée directeur/ ATSEM ont permis un renouvellement de l'approche des ATSEM dans la gestion du rythme de la journée avec des temps de repos ou d'activités calmes. Un effort porte sur la gestion du repas et du temps de midi. L'action engagée avec les petites sections devrait concerner les grandes sections et le cours préparatoire.

Le second projet porte sur l'usage des outils numériques avec une action partagée sur l'approche des arts visuels. Une formation partagée avec les ATSEM sur la littérature jeunesse est prévue.

Communauté de communes de Villeneuve de Marsan :

La communauté a pris la compétence petite enfance, jeunesse et périscolaire. Les communes ont la compétence scolaire. La communauté a créé un poste de coordinateur du PEDT communautaire et gère en direct le périscolaire dans les communes. Une offre d'éducation artistique et culturelle importante est proposée aux écoles sur temps scolaire (mais pas sur le temps périscolaire).

- **Ecole de Villeneuve de Marsan :**

Le choix des équipes s'est porté sur la mise en place et le suivi de parcours éducatifs citoyens autour du « savoir nager », de l'attestation APER, de l'apprentissage du vélo et des premiers secours, sur temps scolaire et périscolaire. Par exemple, l'accueil de loisirs travaille sur des parcours d'orientation ou des apprentissages complémentaires de natation.

On doit souligner un travail très développé sur les objectifs éducatifs poursuivis sur temps scolaire en cohérence avec le projet d'école et le PEDT. Pour le moment, il n'y a pas de formalisation équivalente et partagée des objectifs éducatifs sur temps périscolaire alors qu'ils existent mais l'équipe y travaille.

- **Ecole en RPI de Bourdalat :**

Il s'agit d'une petite école en RPI, de deux classes avec un accueil de loisirs associé. Le projet porte sur le repérage dans le temps des enfants (journée, semaine, année) et sur le lien avec les familles impliquant l'école et l'accueil de loisirs (action photo sur les saisons par exemple). Une enquête en direction des parents sur la journée de l'enfant et ses activités est envisagée. La participation active des parents est recherchée.

Le travail sur les objectifs éducatifs observé sur le 1^{er} site se retrouve ici.



III. Recherche complémentaire

En fin de réunion du GAD, Anouk Flamant, chercheuse de l'observatoire POLOC-IFE, a présenté la recherche-action sur les relations et les partenariats communes / associations ou clubs sportifs dans la mise en œuvre des PEDT sur les trois territoires. Elle est en cours sur Saint-Paul des Dax et Labenne et sera poursuivie sur Villeneuve en mars/avril. Des entretiens sont conduits avec les élu-es et cadres communaux et avec des responsables d'association et de clubs sportifs. Elle s'appuie aussi sur le travail déjà réalisé par l'observatoire. Cf projet de recherche en annexe.

IV. Renouvellement et évaluation des PEdT

La DDCS a rappelé le contenu et les enjeux de la circulaire de novembre 2016 sur les PEDT et le rôle du GAD co-piloté par le DASEN et le DDCSPP (Cf circulaire n° 2016-165 du 8-11-2016 « Organisation du temps scolaire dans le premier degré, encadrement des activités périscolaires et nouvelles actions des Groupes d'Appui départementaux »). Cette circulaire indique notamment que les GAD accompagneront les collectivités qui le souhaitent dans la démarche d'évaluation de leur PEdT.

Dans cet esprit, les services de l'état (DDCS/DSDEN) ont proposé aux collectivités qui le souhaitent d'obtenir un délai dérogatoire pour déposer leur PEdT en vue de leur renouvellement. En cas de dérogation, ces dernières devront intégrer la démarche départementale d'évaluation telle qu'elle est expérimentée dans le cadre du GAD avec l'OPOPOC.

Les collectivités pourront aussi s'appuyer pour leur évaluation sur les bilans des Contrats Enfance Jeunesse demandés par la CAF comme prévu dans le Schéma Départemental des Services aux Familles signé dans les Landes en décembre 2016.

Pour les collectivités souhaitant renouveler leur PEdT sans délai dérogatoire, une trame d'évaluation leur a été proposée sur laquelle elles pourront s'appuyer. Afin d'assurer une cohérence avec l'expérimentation en cours, cette trame, spécifique aux Landes, préfigure en termes de méthodes, contenus, questionnements, outils...la démarche départementale landaise.



Annexe 2 - Exemples de journaux de référence et de suivi



Evaluation du PEDT de Labenne

Journal de suivi de l'école Yves ULYSSE

(remplir une fiche par action ou sujet observé sur la ou les priorités choisies)

Renseigné le 23/06/2017 par :

Nom	Fonction
LLENSE	Directrice école élémentaire Yves ULYSSE
MAUVOISIN	Directrice/animatrice accueil de loisirs
BASTIDE	Coordinateur Pedt

Période d'observation : de Novembre à Juin 2017		
Objet évaluatif (résumé) : Faire vivre un conseil des enfants commun école/ accueil de loisirs		
Changement recherché : Augmentation du niveau de participation et de responsabilité des enfants dans les différents temps de vie commune.		
Marqueurs de progrès :	Qu'est ce qui s'est passé ? Faits importants, changements ?	Suivi/actions à entreprendre (qui / pour quand)
1 – investissement, niveau des demandes formulées, réalisables	- Organisation des espaces de jeu des cours, roulements/ âges - Réfection des toilettes. - Visite du pole culinaire par l'alsh	- Relancer rapidement le conseil des enfants à la rentrée de septembre. - Travaux toilettes durant l'été
2 - harmonie, cohérence des règlements intérieurs (climat scolaire et périscolaire)	- Règlement intérieur simplifié et unifié (école, clsh, restaurant scol) - Léger mieux en temps de récréation et périscolaire. - Mise à niveau et harmonisation des procédures de sécurité pour tous les acteurs. Utilisation des mêmes outils et signaux.	- Continuité école/alsh/restaurant scolaire à renforcer (07/2017) - Formation des personnels périscolaire et restaurant scolaire (08/2017)
3 – renforcement du respect (formules de politesse, moins d'incivilités, prise en compte de l'autre)	- Unification des formules de politesse et d'excuses.	- Amélioration du mode d'appel dans la cours pour le restaurant scolaire.

Changements inattendus observés (le cas échéant) :

Échanges spontanés en classe entre des membres du conseil des jeunes et le conseil des élèves.

Repérage des acteurs (école/commune) et de ses compétences par les enfants.

Qu'est-ce qui a été utile et devrait être renforcé par la suite ?

Réunions inter-services école, alsh, restaurant scolaire (fin d'année scolaire et début suivante)

Facteurs et acteurs ayant contribué ou limité la réalisation des changements formulés par des marqueurs de progrès :

Manque de temps pour la concertation et la mise en commun.

Enseignements / recommandations à l'attention des instances d'évaluation :

- Construction de projets en commun
- Dates à respecter pour rappeler l'engagement dans la démarche
- Visite de l'équipe d'évaluation (OPOLOC) sur le terrain
- Participation aux travaux du GAD.

Evaluation du PEDT de Labenne

Journal de suivi de l'école Yves ULYSSE

(remplir une fiche par action ou sujet observé sur la ou les priorités choisies)

Renseigné le 23/06/2017 par :

Nom	Fonction
LLENSE	Directrice école élémentaire Yves ULYSSE
MAUVOISIN	Directrice/animatrice accueil périscolaire
BASTIDE	Coordinateur Pedt

Période d'observation : de Novembre 2016 à Juin 2017		
Objet évaluatif (résumé) : Mutualiser et généraliser un outil d'information et de communication		
Changement recherché : Améliorer le niveau d'information des familles concernant les temps périscolaires des enfants		
Marqueurs de progrès :	Qu'est ce qui s'est passé ? Faits importants, changements ?	Suivi/actions à entreprendre (qui / pour quand)
1 – Validation du projet par le maître d'ouvrage de l'ENT (CdC)	- Inscription de la généralisation de l'usage de l'ENT dans les nouveaux projets d'école.	- Harmonisation des services de maintenance (logiciel et matériel) Déterminer une date ferme de déploiement de la dématérialisation.
2 – Définition des contenus et information des parents du projet	- Présentation en conseil d'école - Création d'une application par le service informatique de la CDC	- Dématérialisation via ENT à compté de 09/2017 - Application périscolaire installée sur les tablettes 09/2017 - Qui met à jour les informations sur l'appli. ?
3 –		

Changements inattendus observés (le cas échéant) :

- Motivation commune
- Expérimentation application sur tablettes et téléphone

Qu'est-ce qui a été utile et devrait être renforcé par la suite ?

Facteurs et acteurs ayant contribué ou limité la réalisation des changements formulés par des marqueurs de progrès :

- Service informatique Macs pour le développement de l'application

Enseignements / recommandations à l'attention des instances d'évaluation :

idem action 1

Evaluation du PEDT de LABENNE

Journal de suivi de l'école Océane

Renseigné le 29/06/2017 par : groupe suivi école océane

Nom	Fonction
Nadège Arsenal	Référente Péri scolaire
Bastide Sylvain	Coordinateur
Pascal Estrade	Directeur de l'école Océane

Période d'observation : du 01/10/2016 au 15/12/2016		
Objet évaluatif (résumé) : La place des enfants et des jeunes		
Changement recherché : Liens / Continuité Scolaire/Péri scolaire		
Marqueurs de progrès :	Qu'est ce qui va se passer ? Faits importants, changements ?	Suivi/actions à entreprendre (qui / pour quand)
1 – Niveau de participation de tous dans l'établissement de règles communes de vie	Création d'un conseil des élèves comprenant 12 élèves (1/classe +3 pour le péri scolaire) et le directeur, 1 enseignant, 1 péri sco, 1 Parent, 1 élu, 1 coordo 1 conseil/mois. Établissement par se conseil de règles de vie commune	- Mise en avant des délégués pour la gestion des conflits entre enfant durant le temps péri scolaires - Délégués intermédiaires avec les adultes (scolaire/péri sco) - Règlement intérieur simplifié commun péri sco/école à développer à la rentrée 2017 - Règles communes d'utilisation des espaces de jeu et des jouets apportés par les enfants
2 – Niveau d'investissement dans le respect des règles établies en commun	Observation des comportements sur les différents temps par l'ensemble des acteurs.	- La démocratie participative apporte une régulation induite - Amélioration dans les relations de partage des locaux et la réalisation de projets (école/péri sco) - Amélioration du climat social durant les temps péri scolaires (référents matériel)

3 – Choix partagé des malles pédagogiques mises à disposition par la CdC Macs	Concertation pour le choix des malles par périodes. Utilisation complémentaire de ces outils (scolaire/périscolaire)	- Peu de correspondance entre les projets de structures et la thématique des malles
Changements inattendus observés (le cas échéant) : – <i>Modification du statut des enfants et de la représentation de l'adulte</i> – <i>Investissement dans la fonction de délégué se ressentant sur le travail scolaire</i> – <i>Relations parents / équipe périscolaire grâce au conseil des enfants.</i>		
Qu'est-ce qui a été utile et devrait être renforcé par la suite ? Plus valu du travail dans une direction commune des différentes équipes – Communication directeur/référent périscolaire – Améliorer les liens entre les classes et les animateurs périscolaire – Information des équipes périscolaire sur l'E.N.T		
Facteurs et acteurs ayant contribué ou limité la réalisation des changements formulés par des marqueurs de progrès : Investissement des parents d'élèves important Bonne communication inter équipes Freins : Le temps et sentiment de frustration des enfants sur la réalisation des projets		
Enseignements / recommandations à l'attention des instances d'évaluation : - Démarche d'évaluation à poursuivre dans le temps (2 à 3 ans)		



Evaluation du PEDT de Saint-Paul-lès-Dax

Journal de référence de l'école Maternelle Jules Barrouillet

(à remplir ensemble)

Partenaires éducatifs	Orientations éducatives du projet pédagogique	Objectifs éducatifs	Convergence des projets et axes de travail commun
Ecole maternelle J Barrouillet	<p>Projet d'école : Axe 1 : réussite scolaire de tous les élèves Axe 2 : favoriser scolarité des enfants à besoins particuliers Axe 3 : favoriser parcours de formation de tous</p>	<p>Favoriser fluidité du parcours</p> <p>Organiser des parcours adaptés</p> <p>Valoriser les enfants en difficultés</p> <p>Renforcer les liaisons Petite enfance/ Maternelle et GS/CP</p>	<p>Convergence des projets : Adapter les temps en fonction des besoins au quotidien,</p> <p>Renforcer les liens entre temps scolaire et périscolaire pour garantir la continuité des actions et des parcours</p>
Association (accueil périscolaire)	<p>Projet éducatif : <u>Intervention Lire et faire Lire</u> : temps calme et d'écoute au plus petit - ouverture intergénérationnelle <u>US Dax Judo</u> : découverte ludique de la pratique du judo</p>	<p>Stimuler le goût de la lecture et maîtrise de la langue, favoriser les échanges enfants/retraités</p> <p>Stimuler la grande motricité avec une découverte proche de ce qui est proposé aux enfants de l'élémentaire</p>	<p>Axes de travail commun : Pour soutenir la continuité des parcours et la réussite scolaire de tous, développer des passerelles entre structures petite enfance du territoire et l'école maternelle JBarrouillet mais aussi entre école maternelle et l'élémentaire (GS/CP), à la fois sur des temps de classes mais aussi temps périscolaires (pause méridienne, ateliers ludiques périscolaires,...)</p>
Projet pédagogique périscolaire J Barrouillet	<p>Objectifs généraux du site : - répondre aux besoins de garde en organisant un accueil de loisirs - respecter le rythme de chaque enfant en adaptant les temps - favoriser la co éducation et la continuité des parcours - favoriser l'autonomie du jeune enfant et sa participation</p>	<p>Ouverture culturelle, motrice, citoyenne,</p> <p>Apprentissage des règles de vie en groupe,</p> <p>Décloisonnement entre maternelle et élémentaire</p>	

Evaluation du PEDT de Saint Paul lès-Dax

Journal de suivi de l'école maternelle M Curie

Renseigné le 6 décembre 2016 par :

Nom	Fonction
Daniel MALLET	Directeur Groupe scolaire M Curie
Sandrine EGGER	Coordinatrice PEDT
Sylvie MUSSATO	ATSEM Chef équipe mat M Curie
Sandra DU PLANTIER	Coordinatrice maternelle

Période d'observation : du 3/11 au 16/12/2016		
Objet évaluatif (résumé) : Mesurer l'impact de l'usage du numérique dans les apprentissages et bien être du jeune enfant		
Changement recherché : amélioration des apprentissages, temps de concentration, acquisition de l'autonomie ?		
Marqueurs de progrès :	Qu'est ce qui s'est passé ? Faits importants, changements ?	Suivi/actions à entreprendre (qui / pour quand)
1– Nouvel équipement numérique propice à certains apprentissages	Permet de constater en classe de PS que certains apprentissages semblent facilités (écriture sur l'écran, langage), mais par contre motricité fine (tenue du crayon,...) semble en net recul chez un nombre important d'enfants	Observer sur 1 période les effets d'un apprentissage par comparaison aux méthodes plus classiques N'a pu être réalisé en octobre : reporté à janvier Directeur maternelle devra noter des éléments d'observation sur sa classe
2 – Réflexion en équipe périscolaire d'un usage possible du numérique sur certains temps		Thématique commune retenue (classe PS et ateliers périscolaires) sera « Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques » (artistes et livres jeunesse étudiés en classe, créations artistiques à reprendre en atelier (notamment atelier « autour d'un artiste », « autour du conte » et/ou « mosaïque » ?

3 – Acquisition de l'autonomie	Observations des besoins de manipulations d'outils différents, Quelques enfants déjà très à l'aise avec outil numérique (intérêt pour ceux en difficultés) mais transition avec méthodes classiques en construction. Le numérique peut il avoir un impact sur l'autonomie du jeune enfant ?	Modification des comportements face à l'écran (certains enfants très à l'aise avec l'écran) mais ensuite aussi face au livre (certains sont peu à l'aise avec des outils plus classiques)
<p>Changements inattendus observés (le cas échéant) :</p> <p>Inscription réalisée en binôme sur la formation partagée (directeur/ATSEM) « littérature jeunesse » Objectif : assurer une continuité éducative entre différents temps de la journée autour d'une thématique commune</p>		
<p>Qu'est-ce qui a été utile et devrait être renforcé par la suite ?</p> <p>Se rencontrer pour poser ensemble des objectifs partagés Une présentation du projet de travail commun à évaluer a été réalisée lors du conseil d'école du 18/10/16 avec enseignants, élue à l'Education, responsable service périscolaire et représentants des parents d'élèves + rappel nécessaire du PEDT. Ceci a été utile mais ne permet pas encore de faire suffisamment appréhender par tous les enseignants l'intérêt d'une démarche partagée, mettent en avant la difficulté de communiquer en amont leurs projets (« on ne sait pas toujours ce que l'on va faire sur la période suivante »). Proposition : nouvelle rencontre à prévoir (sur une pause méridienne ?) pour associer les 2 autres enseignants de maternelle sur thématique commune (apprentissage en classe et complémentarité en périscolaire) Objectif éducatif : renforcer la continuité pour améliorer l'autonomie de l'enfant, son bien être à l'école et les apprentissages</p>		
<p>Facteurs et acteurs ayant contribué ou limité la réalisation des changements formulés par des marqueurs de progrès : Manque de temps du directeur et calendrier sur élaboration du nouveau projet d'école sont un frein dans la mise en place des changements envisagés</p>		
<p>Enseignements / recommandations à l'attention des instances d'évaluation :</p> <p>Nécessité de coordonner la réflexion sur l'évaluation du PEDT et l'élaboration du nouveau projet d'école (échanges d'information nécessaires) Difficulté à mobiliser les autres enseignants de l'école</p>		

Evaluation du PEDT de Saint-Paul-lès-Dax

Journal de suivi de l'école maternelle J Barrouillet

(remplir une fiche par action ou sujet observé sur la ou les priorités choisies)

Renseigné le 15/12/2016 par :

Nom	Fonction
Sandrine EGGER	Coordinatrice PEDT
Sylvie KARA	Directrice école maternelle J Barrouillet
Sylvie FERNON	ATSEM Chef d'équipe maternelle
Elise PIERSON	Directrice Multi accueil Françoise Dolto

Période d'observation : du 3/11/2016 au 15/12/2016		
Objet évaluatif (résumé) : une passerelle structure petite enfance/RAM/Maternelle peut elle se mettre en place dans l'année scolaire ?		
Changement recherché : Formaliser des liens petite enfance/ maternelle pour favoriser l'intégration des enfants et la réussite scolaire à moyen terme		
Marqueurs de progrès :	Qu'est ce qui s'est passé ? Faits importants, changements ?	Suivi/actions à entreprendre (qui / pour quand)
1 – Découverte des professionnels entre eux et les lieux	Plusieurs rencontres ont eu lieu : directrice école et Conseillère péda chargée des maternelles + directrice école et directrice/directrice adjointe du multi accueil de la commune,	visite des lieux (réalisé à l'école le 15/12, date à prévoir au multi accueil)
2 – Respect de l'échéancier	<u>En nov/déc</u> le cadre légal a pu être défini : une convention va être signée entre IEN/ équipe enseignante/ Mairie/ Directrice multi accueil sous forme d'action passerelle (prémices des « classes passerelles » soutenues par la CAF	Début 2017 : formalisation de la convention (projet lu ensemble le 15/12) et signature Fév 17 : directrice multi accueil doit identifier les familles du secteur concernées (+/- 10) Mars 17 : info aux parents concernés Directrice école et directrice multi accueil : Réunion avec parents + visite locaux
3 – Réunion organisée pour planifier le projet sur l'année scolaire	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontre constructive - Constat que l'intégration partielle des enfants ne pourra se faire qu'un mai/juin puis évaluation courant octobre 17 sur 	Intégration à prévoir prioritairement sur des temps de classes (matin) accompagnement par EJE du multi accueil (si possible 2 ou 3 séances

	<p>l'effet de l'action quant à la réussite de la rentrée scolaire chez ces enfants là</p>	<p>d'intégration par enfant, groupe de 2 ou 4 enfants)</p> <p>Transports multi accueil vers école : compliqué. Proposition de donner RDV aux parents devant l'école avec ensuite accompagnement de l'enfant par le personnel du multi accueil</p> <p>En parallèle liaisons Temps scolaire et périscolaire ne concerneront que les GS vers le CP de l'élémentaire JB (ex en cantine et/ ou ateliers périscolaires)</p>
<p>Changements inattendus observés (le cas échéant) : Choix d'une progressivité dans le projet, en commençant cette année avec la crèche uniquement pour éventuellement s'étendre au RAM et familles hors collectivités les années suivantes (plus réaliste pour cette 1^{ère} étape en 2016/17)</p>		
<p>Qu'est-ce qui a été utile et devrait être renforcé par la suite ? Penser aux liens avec équipe ATSEM aussi Ne pas être trop ambitieux : commencer par l'intégration de quelques enfants du multi accueil puis voir par la suite pour ceux de la micro crèche voire dans l'idéal des familles les plus en difficultés repérées sur le quartier (voir PMI et pôle social départemental)</p>		
<p>Facteurs et acteurs ayant contribué ou limité la réalisation des changements formulés par des marqueurs de progrès : Facteurs d'avancement : volonté de tous les acteurs d'aboutir à une véritable intégration progressive des enfants, conviction que cette adaptation avant la rentrée scolaire sera bénéfique pour la suite</p>		
<p>Enseignements / recommandations à l'attention des instances d'évaluation : Prise en compte de la place des parents pour rassurer et les rendre acteurs de cette démarche d'intégration</p>		

PROJET DE LIAISON SCOLAIRE-PERISCOLAIRE- EXTRASCOLAIRE

Année scolaire 2016 - 2017

Intitulé du projet : « Favoriser la réussite du parcours d'éducation à la citoyenneté »

Champ disciplinaire du projet : Enseignement moral et civique, éducation physique et sportive.

Circonscription : MONT DE MARSAN SUD ARMAGNAC

Ecole : Ecole élémentaire publique Villeneuve de Marsan

Adresse : 121 allées d'Haussez 40 190 VILLENEUVE DE MARSAN

Tél : 05 58 45 21 97 mël : e.villeneuve demarsan@ac-bordeaux.fr

Directeur(trice) : Marion MARCHAIS

Classe(s) concernée(s) : du CP au CM2 (147 élèves)

Horaires :

L/M/J/V 8h40-12h et 14h-15h50 Mercredi : 8h40-12h

Périscolaire : Service Enfance et Jeunesse, communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais

Adresse : 128 allées d'Haussez 40 190 VILLENEUVE DE MARSAN

Tél : 05 58 03 43 50 mël : enfancejeunesse@cc-villeneuve demarsan.com

Directeur(trice) : Lilian DARROUY

Horaires :

• Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h15 à 8h40 de 12h00 à 14h00 et de 15h50 à 18h30 (temps de TAP compris, 15h50 à 16h35).

• Le mercredi : de 7h15 à 9h00 et de 12h00 à 12h30.

• Le temps de la pause méridienne (12h00/14h00) est aussi un temps d'accueil périscolaire

Partenaires locaux

Pompiers : Pierre Dalbon ; **Parents d'élèves** : familles volontaires pour le Pédibus.

Gendarmerie : intervention pour le Permis piéton.

Projet pédagogique

1. Objectifs visés par l'action partenariale en regard des axes du projet d'école

Axe 1 - Assurer la réussite du parcours de tous les élèves :

- Amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun de compétences.
- Adapter les pratiques pédagogiques aux nouvelles dispositions réglementaires et aux besoins des élèves.
- Développer les projets éducatifs, culturels et sportifs.

Axe 3 - Favoriser le parcours de formation de tous les élèves.

- Permettre aux élèves de s'approprier les valeurs républicaines et humanistes.
- Valoriser les compétences des élèves (renforcement de l'estime et de la confiance en soi).

Axe 4 - Renforcer le pilotage au profit des objectifs pédagogiques.

- Renforcer la culture de projet et l'évaluation à tous les niveaux.
- Fonder le pilotage des écoles sur des objectifs et des indicateurs de performances partagés.

- Faire connaître et partager les orientations de la politique éducative.

2. Compétences générales visées (réf. : socle commun en vigueur B.O. 23-04-2015)

Domaine 1 : des langages pour penser et communiquer

« Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps

L'élève s'exprime par des activités, physiques, sportives ou artistiques, impliquant le corps. Il apprend ainsi le contrôle et la maîtrise de soi. »

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

« La règle et le droit

L'élève comprend et respecte les règles communes, notamment les règles de civilité, au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement, qui autorisent et contraignent à la fois et qui engagent l'ensemble de la communauté éducative. »

« Responsabilité, sens de l'engagement et de l'initiative

L'élève coopère et fait preuve de responsabilité vis-à-vis d'autrui. Il respecte les engagements pris envers lui-même et envers les autres, il comprend l'importance du respect des contrats dans la vie civile. Il comprend en outre l'importance de s'impliquer dans la vie scolaire (actions et projets collectifs, instances), d'avoir recours aux outils de la démocratie (ordre du jour, compte rendu, votes notamment) et de s'engager aux côtés des autres dans les différents aspects de la vie collective et de l'environnement. L'élève sait prendre des initiatives, entreprendre et mettre en œuvre des projets, après avoir évalué les conséquences de son action ; il prépare ainsi son orientation future et sa vie d'adulte. »

3. Compétences spécifiques visées (réf. : programmes en vigueur, B.O. 26-11-2015)

Education Physique et Sportive

Attendus de fin de cycle 2 (CE2)

Adapter ses déplacements à des environnements variés

- » Se déplacer dans l'eau sur une quinzaine de mètres sans appui et après un temps d'immersion.
- » Réaliser un parcours en adaptant ses déplacements à un environnement inhabituel (l'espace est aménagé et sécurisé).
- » Respecter les règles de sécurité qui s'appliquent.

Attendus de fin de cycle 3 (6^e)

Adapter ses déplacements à des environnements variés

- » Réaliser, seul ou à plusieurs, un parcours dans plusieurs environnements inhabituels, en milieu naturel aménagé ou artificiel.
- » Connaître et respecter les règles de sécurité qui s'appliquent à chaque environnement.
- » Identifier la personne responsable à alerter ou la procédure en cas de problème.
- » Valider l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN), conformément à l'arrêté du 9 juillet 2015.

Enseignement Moral et Civique

Objectifs du cycle 2

La sensibilité : soi et les autres

- » Se sentir membre d'une collectivité

Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres

Comprendre que la règle commune peut interdire, obliger, mais aussi autoriser.

- » Initiation au code de la route et aux règles de prudence, en lien avec l'attestation de première éducation à la route (Aper)

L'engagement : agir individuellement et collectivement

- » S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement
- » Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique

S'impliquer progressivement dans la vie collective à différents niveaux.

- » Le secours à autrui : sens du discernement, en lien avec le dispositif et l'attestation « apprendre à porter secours » (APS)

Objectifs du cycle 3

La sensibilité : soi et les autres

- » Se sentir membre d'une collectivité

L'engagement : agir individuellement et collectivement

- » Le secours à autrui : prendre des initiatives, en lien avec le dispositif et l'attestation « apprendre à porter secours » (APS).
- » Le code de la route : sensibilisation à la responsabilité en lien avec l'attestation de première éducation à la route (Aper)

4. Stratégies pédagogiques

4.1 Modalités de travail

Nature de l'action	Scolaire	Périscolaire	Extrascolaire
Savoir Nager : Renforcement des compétences en natation	<ul style="list-style-type: none"> Proposer l'activité aux élèves de <u>CM1 et CM2</u> non nageurs repérés à l'issue des séquences natation l'année précédente. Présenter l'action aux familles. En fin d'année, mise en place d'un cycle « natation » avec validation des compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> Transport aller-retour sur le lieu de pratique. Pratique accompagnée par une intervenante brevetée sur le bassin de Mont de Marsan. 	
APER : Renforcement des compétences à vélo	<ul style="list-style-type: none"> Tester les élèves de <u>CP, CE1 et CE2</u> dans des activités pratiques (mois de janvier). Proposer l'activité aux élèves dont les compétences sont faibles. Présenter l'action aux familles. En fin d'année, mise en place d'un cycle « vélo/cyclotourisme » avec validation des compétences. Validation des compétences par l'obtention de l'APER en fin de scolarité primaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Pratique accompagnée sur un circuit du type « piste routière » ou « gymkhana » avec les animateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Valorisation des progrès des enfants en proposant une démonstration aux parents sur le temps périscolaire.
APER : Pratique pour le Permis Piéton	<ul style="list-style-type: none"> Prise de contact avec les organisateurs pour inscrire les <u>CE2</u> au dispositif « Permis piéton » en début d'année. Encadrer les interventions de la gendarmerie Poursuivre l'action en assurant la formation théorique des élèves en classe. Sollicitation des familles pour la mise en place d'une action « Pédibus » : présentation en Conseil d'Ecole. Validation des compétences par l'obtention du Permis piéton en fin d'action, puis de l'APER en fin de scolarité primaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de pratique accompagnée en petits groupes avec un animateur, dans la commune, afin de mettre en œuvre les enseignements théoriques travaillés en classe. 	<ul style="list-style-type: none"> Participation au projet « Pédibus » : les parents bénévoles encadrent un groupe d'enfants venant à l'école à pied, en respectant les règles du Code de la route et la signalisation routière.
APS : Gestes de premiers secours	<ul style="list-style-type: none"> Mise en œuvre en classe de séquences d'apprentissage relatives à la sécurité et aux premiers secours, du CP jusqu'au CM2. Validation des compétences par l'obtention de l'attestation APS 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers d'initiation aux gestes de premiers secours avec un pompier professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> Participation des familles à la remise des diplômes et à la visite de la caserne des pompiers.

	en fin de scolarité primaire.		
--	-------------------------------	--	--

4.2 Calendrier prévisionnel

Nature de l'action	Périodes indicatives	Nombre de séances, durée, lieu(x)	Temps de liaison
Savoir Nager : Renforcement des compétences en natation	Période 2 (Toussaint → Noël) séances demin Piscine de Mont de Marsan le lundi soir	<ul style="list-style-type: none"> • Au début de l'action, école/périscolaire pour communiquer sur les élèves repérés. • Tout au long de l'action, échanges informels avec les familles. • En fin d'action, école/périscolaire pour échanger sur les acquisitions des enfants.
APER : Renforcement des compétences à vélo	Période 3 (Noël → février) séances demin Cour de l'école élémentaire de Villeneuve de Marsan	<ul style="list-style-type: none"> • Au début de l'action, école/périscolaire pour communiquer sur les élèves repérés. • Tout au long de l'action, échanges informels avec les familles. • En fin d'action, école/périscolaire pour échanger sur les acquisitions des enfants.
APER : Pratique pour le Permis Piéton	Période 4 (février → avril) séances demin Rues de la commune de Villeneuve de Marsan (quartier environnant l'école)	<ul style="list-style-type: none"> • Tout au long de l'action, échanges école/périscolaire pour ajuster la formation théorique en fonction des constats faits dans la pratique. • En fin d'action, valorisation de l'obtention du Permis piéton par la remise des diplômes, en présence de tous les acteurs, et si possible des familles.
APS : Gestes de premiers secours	? séances demin Ecole élémentaire publique de Villeneuve de Marsan	<ul style="list-style-type: none"> • École/périscolaire : recensement des élèves volontaires pour participer à l'activité. • Liaison avec les familles : en fin d'action, valorisation de la participation par la remise des diplômes. Visite de la caserne des pompiers.

5. Evaluation : résultats attendus du projet sur les compétences des élèves (en référence aux programmes d'enseignement de l'école primaire et, pour les cycles 2 et 3, au socle commun de compétences)

- Obtention du Permis piéton au CE2.
- Validation des compétences en cyclotourisme sur route à la fin du cycle 2.
- Validation de l'Attestation de Première Education à la Route (APER) en fin de CM2.
- Validation de l'attestation « Apprendre à Porter Secours » (APS) en fin de CM2.
- Validation du « Savoir nager » à la fin de la scolarité primaire.

ANNEXES :

L'Attestation de Première Education à la Route (APER)

L'attestation « Apprendre à Porter Secours » (APS)

ATTESTATION DE PREMIERE EDUCATION A LA ROUTE

Cachet de l'école

Nom de l'élève: _____ Prénom : _____

Savoirs, savoir-faire à acquérir		Validation en fin de cycle					
		1		2		3	
Élève	Maître	Élève	Maître	Élève	Maître	Élève	Maître
<i>Les savoir et savoir-faire énoncés dans ce tableau renvoient au document "Attestation de Première Education à la Route". Les cases blanches désignent les cycles au cours desquels ils doivent être acquis. Les cases grisées indiquent la possibilité de poursuivre le travail au cours des cycles suivants, les cases noircies marquent les cycles qui ne sont pas concernés.</i>							

Quand je suis piéton...

Je me déplace sur le trottoir

- Dans la rue, je sais regarder.							
- Dans la rue, je sais écouter.							
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers.							
Je sais marcher sur le trottoir :							
- accompagné(e),							
- non accompagné(e).							

Je traverse une chaussée

- Je sais que je ne dois pas traverser une chaussée seul(e) : je sais traverser en donnant la main.							
- Je sais traverser une chaussée seul(e).							
- Je sais traverser à un carrefour.							
- Je sais traverser à un rond-point.							
- Je sais faire traverser une personne.							

Je vis dans un espace complexe

Dans un environnement proche :

- Je sais identifier les dangers.							
- Je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation.							
- Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village.							

Dans un environnement non familier :

- Je sais identifier les dangers.							
- Je sais organiser mon trajet.							
- Je sais utiliser un plan, une carte.							
- Je connais les règles du code de la Route.							
- Je sais donner l'alerte en cas d'accident.							
- Je connais les principes simples de secourisme.							

Quand je suis passager...

- Je sais monter et descendre d'un véhicule.							
- Je ne gêne pas le conducteur.							
- Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège).							
- Je sais comment je dois être retenu(e).							
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.							
- Je connais et je respecte le code du passager du véhicule particulier.							
- Je connais et je respecte le code du passager deux roues.							
- Je respecte les consignes de l'adulte dans un transport scolaire.							
- Je connais et je respecte le code du passager de transport en commun.							
- J'adopte l'attitude qui convient sur une zone d'attente.							

Quand je roule...

- Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.							
- Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.							
- Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.							
- Je sais rouler en tenant compte des autres.							
- Je sais rouler en groupe.							
- Je demande et j'utilise les équipements de protection.							
- Je vérifie et j'utilise les équipements.							
- Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.							
Je connais les règles du code de la route :							
- Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.							
- Je sais rouler à droite.							
- Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux).							
- Je connais l'ordre de passage aux intersections.							
- Je signale à temps mes intentions de changement de direction.							
- Je respecte ces règles du code de la route.							

Attestation attribuée(1) - non attribuée(1) à l'élève en Conseil des maîtres de Cycle 3 le

(1) Rayer la mention inutile

La Directrice - Le Directeur de l'Ecole

Document de suivi « Apprendre à porter secours » Évaluation des acquisitions des élèves (savoirs et compétences)

Nom : Prénom :

On effectuera au moins un bilan dans la dernière année du cycle et on indiquera si l'évaluation a été effectuée en situation formelle (entretien, questionnaire ou une présentation écrite et/ou imagée...) ou en situation de simulation (voire réelle).

PRÉVENTION			
L'élève sait ou est capable de :	Maternelle	Cycle 2	Cycle 3
- Reconnaître des objets pouvant présenter un risque			
- Repérer une situation de danger (différencier le danger qui a un caractère inhabituel)			
- Identifier des risques dans un environnement plus ou moins familier			
- Suivre des consignes données par un adulte présent			
- Énoncer les mesures de prévention à mettre en œuvre face à un risque, un danger			
- Agir en ayant anticipé un risque, un danger et appliquer des mesures de prévention adaptées			
PROTECTION (pour éviter un suraccident)			
L'élève sait ou est capable de :	Maternelle	Cycle 2	Cycle 3
- Respecter les consignes données pour éviter un suraccident			
- Se mettre hors de danger pour éviter un suraccident			
- Se protéger des conséquences de l'accident			
- Protéger autrui des conséquences de l'accident			
- S'impliquer dans des mesures de protection collective (par exemple, lors des exercices d'évacuation et de mise à l'abri)			
ALERTE			
L'élève sait ou est capable de :	Maternelle	Cycle 2	Cycle 3
- Demander de l'aide			
• en sollicitant un adulte			
• en composant le 15 (SAMU)			
• en appelant le service le mieux adapté : 15 (SAMU), 17 (police), 18 (pompiers)			
- Téléphoner pour alerter			
• en disant son nom			
• en se situant			
• en décrivant ce qui se passe			
- Décrire une situation, guidé par un questionnement et pour cela :			
• Nommer les parties du corps			
• Décrire une lésion (sa nature, son aspect, ...)			
• Décrire l'état de conscience d'une personne			
• Décrire l'état de la ventilation d'une personne inconsciente			
INTERVENTION			
L'élève sait ou est capable de :	Maternelle	Cycle 2	Cycle 3
- Dire à la personne concernée ce qui a été fait pour elle			
- Rassurer et reconforter la personne concernée			
- Éviter de bouger la partie du corps où siège le traumatisme ; éviter de bouger une personne en cas de chute de hauteur ou de choc violent			
- Refroidir une zone brûlée du corps			
- Appuyer sur une plaie qui saigne avec une main protégée			
- Mettre une personne inconsciente sur le côté			

Ce document sera transmis au collègue par la directrice ou le directeur de l'école.

Document maître – Suivi de la mise en œuvre (situations, connaissances) d'« apprendre à porter secours »

NB – Il est destiné à recueillir des informations concernant les activités menées ou les notions abordées et les situations dans lesquelles ce travail s'est déroulé.

	Maternelle	Cycle 2	Cycle 3
PRÉVENTION PAR RAPPORT AUX RISQUES ET AUX DANGERS			
En milieu scolaire			
En milieu domestique			
Dans les activités physiques, sportives et culturelles			
Dans la rue			
Dans l'environnement en général			
PROTECTION PAR RAPPORT AUX RISQUES ET AUX DANGERS (pour éviter un suraccident)			
Repérage d'objets ou d'actions pouvant aggraver l'accident ou présenter un risque supplémentaire			
Identification de comportements pouvant provoquer un suraccident dans certaines situations			
RECHERCHE DE SECOURS, MODALITÉS D'UNE ALERTE ADAPTÉE			
Dans l'environnement immédiat			
SAMU			
SAMU – Pompiers – Police			
MODALITÉ D'INTERVENTION FACE À UNE VICTIME			
Apport de connaissances :	notionnelles		
	pratiques		
Simulation de situations d'incidents ou d'accidents			
Situations concrètes d'incidents ou d'accidents (cas réels)			
CONNAISSANCES DE BASE			
Le corps humain			
Les traumatismes			
La circulation			
La respiration			
L'état de conscience			

ATTESTATION « APPRENDRE À PORTER SECOURS »

Circulaire n° 2006-085 du 24 mai 2006

L'attestation « APS » est délivrée en fonction des compétences acquises figurant dans le document de suivi (annexe n° 1 de la circulaire visée ci-dessus) à

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

École :

Département :

Fait à :

Le :

Visa de la directrice ou du directeur d'école :

Cachet de l'école :

ATTESTATION DE PREMIÈRE ÉDUCATION À LA ROUTE

Circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002

L'attestation « APER » est délivrée en fonction des compétences acquises figurant dans la grille d'évaluation (annexée à la circulaire visée ci-dessus) à

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

École :

Département :

Fait à :

Le :

Visa de la directrice ou du directeur d'école :

Cachet de l'école :

PROJET DE LIAISON SCOLAIRE-PERISCOLAIRE- EXTRASCOLAIRE

Année scolaire 2016 - 2017

Intitulé du projet : « Faire entrer les parents dans le lieu de vie de leur enfant, l'école. »

Champ disciplinaire du projet : Questionner le monde (se repérer dans le temps), enseignement moral et civique.

Circonscription : MONT DE MARSAN SUD ARMAGNAC

Ecole : Ecole élémentaire publique Joseph Cassagne

Adresse : 1rue du Bas Armagnac 40 190 BOURDALAT

Tél : 05 58 03 20 01 mél : e.bourdalat@ac-bordeaux.fr

Directeur(trice) : Emmanuelle SANHES

Classe(s) concernée(s) : du CP au CE2 (45 élèves)

Horaires : L/M/J/V 8h50-11h50 et 13h35-15h50 Mercredi : 8h50-11h50

Périscolaire : Service Enfance et Jeunesse, communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais

Adresse : 128 allées d'Haussez 40 190 VILLENEUVE DE MARSAN

Tél : 05 58 03 43 50 mél : enfancejeunesse@cc-villeneuve-demarsan.com

Directeur(trice) : Lilian DARROUY

Horaires :

•Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h15 à 8h50 de 12h00 à 13h35 et de 15h50 à 18h30 (temps de TAP compris, 15h50 à 16h50).

•Le mercredi : de 7h15 à 8h50 et de 11h50 à 12h40.

•Le temps de la pause méridienne (12h00/13h35) est aussi un temps d'accueil périscolaire

Partenaires locaux

Les animateurs des temps péri-scolaires : Coralie Dulhoste, Nathalie Panella, Dominique Bombezin ; **Les animateurs du centre de loisirs de Hontanx, éventuellement celui de Villeneuve de Marsan.** **Parents d'élèves** : familles volontaires pour définir leur journée.

Projet pédagogique

1. Objectifs visés par l'action partenariale en regard des axes du projet d'école

Axe 1 - Assurer la réussite du parcours de tous les élèves :

- Amener tous les élèves à la maîtrise du socle commun de compétences.
- Adapter les pratiques pédagogiques aux nouvelles dispositions réglementaires et aux besoins des élèves.
- Développer les projets éducatifs, culturels et sportifs.

AXE 2- Favoriser la scolarité de chaque élève à besoins éducatifs particuliers.

- Conforter l'ambition de réussite pour tous les élèves de l'éducation prioritaire.

Axe 3 - Favoriser le parcours de formation de tous les élèves.

- Permettre aux élèves de s'approprier les valeurs républicaines et humanistes.
- Valoriser les compétences des élèves (renforcement de l'estime et de la confiance en soi).

Axe 4 -Renforcer le pilotage au profit des objectifs pédagogiques.

- Renforcer la culture de projet et l'évaluation à tous les niveaux.
- Faire connaître et partager les orientations de la politique éducative.

2. Compétences générales visées (réf. : socle commun en vigueur B.O. 23-04-2015)

Domaine 1 : des langages pour penser et communiquer

« Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit.
Formes d'expression et utilisation de lexiques spécifiques.

Domaine 2 : Les méthodes et outils pour apprendre

« conduites de projets individuels et collectifs. »

La démarche de projet développe la capacité à collaborer, à coopérer avec le groupe en utilisant des outils divers pour aboutir à une production

Domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

« apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté

les élèves commencent à acquérir une conscience citoyenne en apprenant le respect des engagements envers soi et autrui,

« Respect des choix personnels et des responsabilités individuelles.

L'élève coopère et fait preuve de responsabilité vis-à-vis d'autrui. Il respecte les engagements pris envers lui-même et envers les autres, il comprend l'importance du respect des contrats dans la vie civile. Il comprend en outre

l'importance de s'impliquer dans la vie scolaire (actions et projets collectifs, instances), et de s'engager aux côtés des autres dans les différents aspects de la vie collective et de l'environnement.

3. Compétences spécifiques visées (réf. : programmes en vigueur, B.O. 26-11-2015)

Questionner l'espace et le temps.

Attendus de fin de cycle 2 (CE2)

Se repérer dans le temps et le mesurer

» Maîtriser le temps cyclique (alternance jour/nuit), (le caractère cyclique des jours, des semaines, des mois, des saisons), (la journée est divisée en heures, la semaine est divisée en jours...)

Positionner un événement par rapport à un autre :

« Connaître la continuité et la succession, l'antériorité et la postérité, la simultanéité (les événements quotidiens, hebdomadaires, récurrents, et leur positionnement les uns par rapport aux autres. Lexique de position dans le temps).

Repérer quelques événements dans un temps long et les situer

« Constaté l'irréversibilité du temps qui passe. Situer sur une frise chronologique simple des événements vécus ou non dans la classe, l'école, le quartier, la ville....(le temps des parents)

Langage oral :

Attendus de fin de cycle 2 (CE2)

Se situer dans la communication orale et produire des énoncés clairs (diction, volume, adresse), en tenant compte de l'objet du propos et des interlocuteurs (statut social, réactions).

S'exercer à un oral plus formel lors de présentation de travaux de groupe par exemple.

Écriture:

Attendus de fin de cycle 2 (CE2)

Rédiger, en exerçant une vigilance orthographique, un texte d'environ une demi-page, cohérent, organisé, ponctué selon la visée recherchée et le destinataire choisi.

4. Stratégies pédagogiques

Objectif commun scolaire et péri-scolaire : travailler en lien entre les domaines d'apprentissage des programmes de l'Éducation Nationale et les activités du péri-scolaire sur le thème du repérage dans le temps (dans le temps de l'enfant, et le temps des parents).

4.1 Modalités de travail

Nature de l'action	Scolaire	Périscolaire	Famille ou Extra-scolaire
Se repérer dans une journée: (CP)	<ul style="list-style-type: none"> Pour les CP apprentissage de l'alternance jour / nuit puis élaboration d'une journée d'école. (Support : affichage géant sous forme d'une frise chronologique (une par enfant?), qui passera au péri-scolaire pour être complétée) 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'une journée sur le plan péri-scolaire (pause méridienne, TAP, temps du mercredi après-midi...) élaboration d'une journée au centre de loisirs pendant les vacances 	<ul style="list-style-type: none"> Passage d'une enquête auprès des parents pour élaborer la journée de l'enfant en considérant son temps familial et extra-scolaire.
Se repérer dans une semaine: (CP)	<ul style="list-style-type: none"> Apprendre les jours de la semaine. Déterminer les différents temps sur une semaine et élaborer les temps différents de l'enfant sur une semaine. (Support : planning géant sous forme d'emploi du temps sur lequel on peut poser des photos : un collectif et/ou un par enfant : à déterminer. Il passera au péri-scolaire pour être complété) 	<ul style="list-style-type: none"> Complément comme pour « se repérer dans une journée » :(support vidéo ou photo à envisager) 	<ul style="list-style-type: none"> Passage d'une nouvelle enquête. Envisager d'inviter des parents à participer à l'enquête, en remplissant de façon personnelle le même document que les enfants ou/et en échangeant sur un temps informel à l'école, en soirée (?)
Se repérer dans une saison et d'une année: (CE1/CE2)	<ul style="list-style-type: none"> Apprendre les mois de l'année et les saisons. Repérer des événements importants sur une frise chronologique à créer. (coller les 4 saisons pour créer l'année) Repérer les différents temps de l'enfant sur une année. (Possibilité de faire chacun sa frise et de comparer.) 	<ul style="list-style-type: none"> Sur le temps du centre de loisirs, donner des précisions sur le temps des vacances (Support vidéo, journal de bord durant les vacances, flash info?) 	<ul style="list-style-type: none"> Sous la forme d'un cahier de vie ou de reportages photos, raconter ses vacances pour ceux qui ne vont pas au centre loisirs (une photo par jour?), à faire passer sur clé USB par exemple (à réfléchir)
Restitution	<ul style="list-style-type: none"> Mise en commun lors d'un temps fort, partage entre enfants, professionnels et parents : présentation des différents travaux lors d'un moment convivial au sein de l'école.(Restitution des travaux des enfants et du temps des parents). Les enseignants et les animateurs peuvent aussi montrer leur journée, leur semaine, leur année. 		
Prolongement	<ul style="list-style-type: none"> Étudier les journées des enfants dans leur globalité, constater les temps qui fonctionnent et les incohérences et faire un compte rendu avec les associations extra-scolaires du secteur. 		

4.2 Calendrier prévisionnel

Nature de l'action	Périodes indicatives	Nombre de séances, durée, lieu(x)	Temps de liaison
Se repérer dans une journée: (CP)	Période 2 (Toussaint → Noël) séances demin dans la classe en début de période, sur le temps périscolaire en fin de période	<ul style="list-style-type: none"> • Au début de l'action, réunion école/périscolaire pour se mettre d'accord avec l'équipe éducative sur la menée du projet. • Présentation du projet et de l'enquête au famille. • En cours d'action, école/périscolaire pour échanger sur l'avancée, les réussites ou difficultés du projet.
Se repérer dans une semaine: (CP)	Période 3 (Noël → février) séances demin dans la classe en début de période, sur le temps périscolaire en fin de période Invitation de parents à l'école pour leur projet spécifique	<ul style="list-style-type: none"> • En cours d'action, école/périscolaire pour échanger sur l'avancée, les réussites ou difficultés du projet. • En cours d'action, échange avec les parents pour la mise en place de leur projet
Se repérer dans une saison et d'une année: (CE1/CE2)	Période 3 (Noël → février) séances demin dans la classe et au centre de loisirs pendant les vacances de février. Demande de suivi à la maison pendant les vacances scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Au début de l'action, réunion école/périscolaire pour se mettre d'accord avec l'équipe éducative sur la menée du projet. • En cours d'action, école/périscolaire pour échanger sur l'avancée, les réussites ou difficultés du projet. • Lien avec les familles pour expliquer le projet
Restitution	Avril ? Mai ?	À l'école de Bourdalat, sur un temps convivial (en soirée en fin de semaine ou un samedi midi)	<ul style="list-style-type: none"> • École/périscolaire : réunion pour organiser ce temps • Liaison avec les familles pour invitations à la soirée.
Prolongement	À l'issue du projet.	À déterminer	<ul style="list-style-type: none"> • Temps de bilan général et contact éventuel avec les associations du secteur.

5. Moyens d'évaluation dans le cadre du PEDT

- Les enfants se repèrent plus facilement dans les temps plus ou moins longs en fonction des niveaux, en s'appuyant sur la maîtrise de différents outils (frise, planning semainier...)
- Nous pouvons observer de façon plus précise le contenu d'une journée des enfants et, au sein des différents services, entamer une réflexion approfondie sur l'organisation des activités à mener pour l'optimiser...
- Les parents considèrent autrement l'école et y entrent plus facilement (Implication différente dans la vie scolaire de l'enfant).

ANNEXES :

Coordonnées des responsables de structures.

Nom- prénom	Fonction	Structures	Tel	Mail
Darrouy Lilian	Responsable service enfance jeunesse et PEDT	Service Enfance Jeunesse CDC Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	05-58-03-43-50	enfancejeunesse@cc-villeneuve-demarsan.com
Sanhes Emmanuelle	Directrice école	École élémentaire Rue du Bas Armagnac 40190 Bourdalat	05-58-03-20-01	e.bourdalat@ac-bordeaux.fr
Coralie Dulhoste	Coordonnatrice périscolaire sur le RPI	Service Enfance Jeunesse CDC Pays de Villeneuve en Armagnac Landais	05-58-03-43-50	enfancejeunesse@cc-villeneuve-demarsan.com

Listes des élèves concernés.

CP		CE1/CE2	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
Arrat	Anaïs	Ambassa-Olémé	Maëlllys
Asunçao-Gomes	Jonathan	Auban	Louna
Bombezin	Ilan	Brethes	Manuel
Calleri	Elsa	Bruno	Ludivine
Carrincazeaux	Agathe	Carbonnière	Anaël
Cazade	Lorelei	Dibiasi	Éole
Charriot	Arthur	Esteffe	Louane
Chazeau	Tempérance	Gaillet	Benjamin
Dhennin	Lucas	Hanskens	Bastien
Fantin	Enzo	Laplace	Lola
Ferragut	Maïa	Roche	Kalvin
Flores-Casadéi	Maëlya	Saint-Orens	Julia
Fréval	Sarah	Soulès	Léa
Garbage	Lucas	Bouvet	Annaëlle
Garbage	Mickaël	Carré	Jean
Lacrouts	Jason	Carré	Paul
Narbey	Raphaël	Coulon	Maya
Pelette	Alister	Lenfant-Legrand	Kenzo
Poitevin	Tristan	Rivière	Élise
Réauté	Gabin	Saraiva	Évan
Rivière	Paul	Simoës-Gaitinha	Émilie
Soulard	Amylee	Zacchello	Maé
Soulard	Luca		

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

PROJET PEDAGOGIQUE

Les temps d'accueils périscolaires du matin, midi et soir (y compris les nouveaux Temps d'Activités Périscolaires appelés **TAP**) se définissent par des temps libres, de détente et de loisirs répartis dans une journée scolaire. Cette journée scolaire se caractérise pour les enfants par des temps d'apprentissages divers qui sollicitent de nombreuses capacités et en particulier une attention soutenue (cf document ci-dessous issu de la présentation de la réforme des rythmes scolaires).

Recherches fondées sur des observations filmées tout au long du temps scolaire

Aucun enfant de l'école primaire ne peut être vigilant, attentif, réceptif et disponible pendant cinq heures trente de temps pédagogique, même quand elles sont interrompues par des moments de détente.

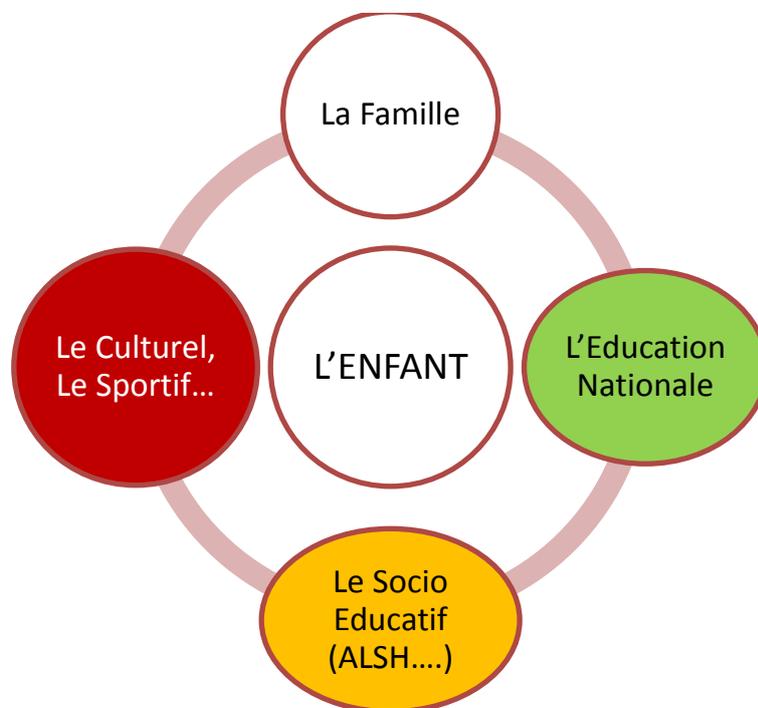
Chez les enfants du cours préparatoire:

Plages de temps ayant une forte probabilité de se caractériser par une vigilance élevée et donc une attention sélective: entre 09h.00 et 11h.00 et entre 14h.30 et 16h.00, ou un peu plus, selon les individus et selon les jours.

Dans les cours moyens, c'est entre 09h.00 et 11h.30, et entre 14h.00 et 16h.00.

Cette journée scolaire se situe de même dans une semaine scolaire rythmée par des temps de classe et des temps de « loisirs » qu'ils soient en structure d'accueil périscolaire, dans le cadre d'activités de loisirs sportifs, culturels... ou en famille.

Chaque intervenant ou co-éducateur a un rôle important à jouer et doit garder à l'esprit que son temps d'intervention s'inscrit dans une globalité.



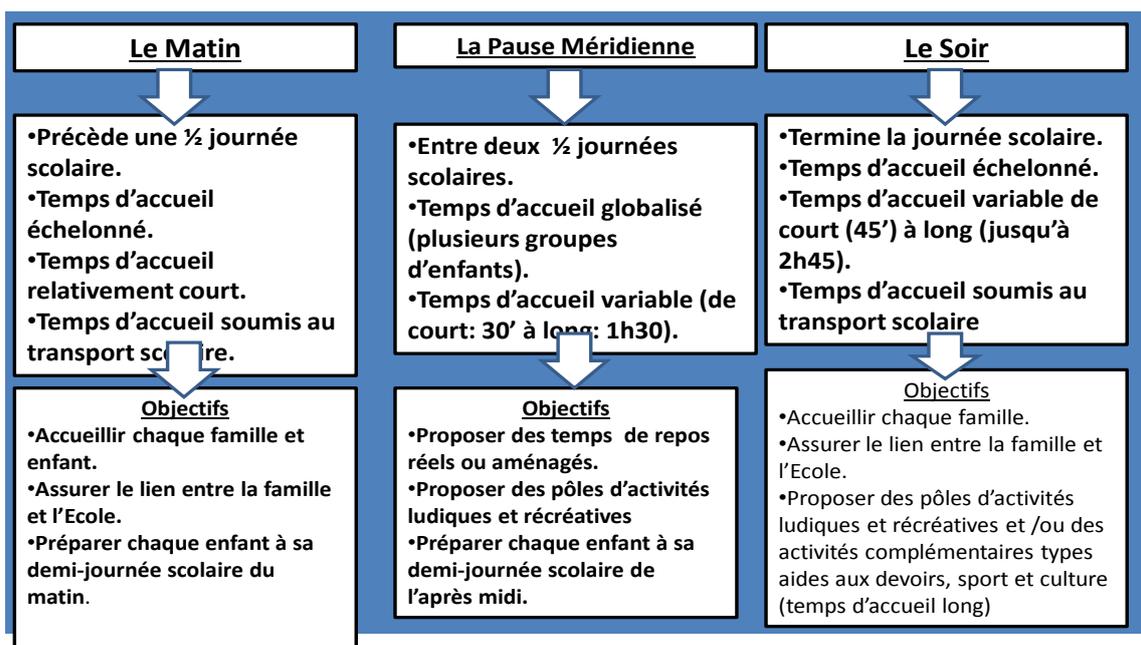
En ce qui concerne l'Accueil Périscolaire, les temps du matin, du midi et du soir sont avant tout des temps de garde que nous nous proposons d'aménager en temps d'accueil.

L'objectif principal sera donc de créer un environnement favorable afin que l'enfant puisse s'épanouir correctement et soit placé dans les meilleures conditions pendant les temps scolaires (n'oublions pas qu'une journée à l'école peut avoir une amplitude de 11 H 00 pour certains enfants)

L'accueil périscolaire doit donc tenir compte des rythmes de vie de l'enfant, de ses besoins et de ses capacités ce qui implique un espace et un accompagnement adapté sur des temps d'accueil différenciés.



L'accueil périscolaire: Des temps d'accueil différenciés



Le temps d'Accueil périscolaire se caractérise par :

- Une structure gérée par la Communauté des Communes du Pays de Villeneuve de Marsan en Armagnac landais qui reçoit

le concours de l'Association Lous Petits Esberits dans le cadre d'un marché public de coordination des activités.

- Une structure d'accueil intermédiaire entre la cellule familiale et l'établissement scolaire.
- Une salle d'accueil identifiée et implantée dans l'école ou à proximité de l'école (c'est l'idéal).
- Un espace extérieur aménagé ou non mais délimité.
- Un accueil échelonné au niveau des arrivées et des départs (une durée pour chaque temps variant entre 1 H30 et 2 H45).
- Un accueil d'enfants âgés de 3 à 12 ans (ou enfants scolarisés).
- Une équipe pédagogique formée et expérimentée.
- Une équipe pédagogique impliquant l'ensemble des intervenants en lien direct ou indirect avec la structure.

OBJECTIFS GENERAUX DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE :

Afin de respecter le Projet Educatif de la Communauté des Communes du Pays de Villeneuve en Armagnac Landais et les différentes caractéristiques vues précédemment, le personnel d'animation de l'accueil périscolaire devra donc s'attacher à :

- 1° - Favoriser la construction personnelle de l'enfant.**
- 2° - Proposer un accompagnement adapté.**
- 3° - Laisser évoluer l'enfant selon ses besoins et ses capacités.**
- 4° - Favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap.**
- 5° - Proposer à l'enfant des espaces adaptés et diversifiés.**
- 6° - Créer une organisation interne favorisant les échanges.**
- 7° - Créer une dynamique ouvrant le service à la vie de l'école et à la vie locale.**

1. FAVORISER LA CONSTRUCTION PERSONNELLE DE L'ENFANT:

L'accueil périscolaire est un temps de vie pour l'enfant au même titre que l'école, la famille, les clubs sportifs, culturels etc... (sans tenir compte des proportions en terme de durée, d'affectivité...).

L'enfant dans sa construction personnelle tire profit des expériences ou des acquisitions vécues dans chaque structure.

Si nous souhaitons contribuer à la construction personnelle de l'enfant dans le cadre de l'accueil périscolaire, à nous donc de diversifier nos propositions en plus d'un accompagnement et d'un espace adapté.

Favoriser sa construction personnelle c'est donc :

1. Créer les conditions favorables pour chaque enfant afin qu'il puisse profiter au maximum de sa journée scolaire (cf. respect des rythmes de vie de l'enfant).
2. Valoriser chaque enfant.
3. Proposer aussi bien des pôles d'activités physiques, manuelles et culturelles sur les temps d'accueil qui le permettent et si les conditions sont réunies (rythmes de vie de l'enfant et durée d'exécution des activités).
4. Diversifier au maximum les pôles d'activités proposés afin d'accroître ses centres d'intérêts (citoyenneté, développement durable...peuvent être des thèmes abordés de manière ludique sur un temps périscolaire).
5. Susciter la curiosité, la découverte, l'ouverture...
6. L'amener à proposer de nouvelles idées d'activités ou projets d'activités.
7. Faire en sorte que chaque enfant garde dans toutes ses actions le respect d'autrui comme règle de base.
8. Créer un climat affectif chaleureux et sécurisant pour chaque enfant.

9. Veiller à sa sécurité physique et morale tant au niveau de l'espace que dans sa relation avec les autres.

2. PROPOSER UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTE

En accueil périscolaire, le personnel d'animation a deux fonctions principales :

- Accueillir l'enfant mais aussi les parents.
- Proposer et participer aux activités

Proposer un accompagnement adapté, c'est donc :

1. Etre disponible envers les enfants mais aussi envers les parents pour répondre à leurs besoins.
2. Etre à l'écoute de tous les enfants et de leurs familles.
3. Observer un maximum les enfants tant au niveau individuel qu'au niveau collectif afin d'évaluer leurs capacités et leurs besoins.
4. Jouer et participer avec les enfants.
5. Etablir les règles de vie avec les enfants en favorisant le respect d'autrui et le respect des espaces et matériels utilisés.
6. Responsabiliser l'enfant en lui donnant le choix de ses actes, en lui apprenant le respect de ses choix, des lieux et du matériel.

Proposer un accompagnement adapté, c'est forcément tenir compte du temps d'accueil dans lequel on évolue :

1. Le matin :

On veillera à accueillir chaque enfant de manière douce et attentive en essayant d'évaluer son niveau d'éveil, son humeur matinale avant de lui proposer toute activité. L'objectif principal du temps d'accueil du matin est de préparer l'enfant à sa journée scolaire.

2. Le midi ou interclasse ou pause méridienne :

Cette pause méridienne ou interclasse se caractérise par deux temps distincts : le repas et le temps d'animation de l'interclasse.

❖ Le temps du repas :

Il s'agit d'un temps où l'enfant va se régénérer d'un point de vue physiologique. Ce temps de réponse à un besoin individuel (manger) se déroule dans un cadre collectif. Il est placé entre deux demi-journées scolaires et suit bien souvent un temps de classe de 3h où l'attention et la vigilance de l'enfant ont été sollicitées.

Il convient donc de prendre en compte ces différentes données afin de proposer un accompagnement adapté :

1. On prendra soin de créer un climat chaleureux et convivial propice à la communication, à l'échange entre les enfants. Cette communication créera inmanquablement un fond sonore qu'il faut distinguer du bruit occasionné par des comportements bruyants.
2. On veillera de plus à créer les conditions nécessaires d'éducation au goût. Apprendre à connaître chaque enfant et ses goûts alimentaires afin de respecter ceux-ci, l'amener à découvrir de nouveaux plats, l'éveiller aux notions d'équilibres alimentaires doivent être les objectifs poursuivis afin que chaque enfant prenne du plaisir durant ce temps de restauration.
3. L'accompagnement sera d'autant plus efficace si le personnel d'animation mange à table avec les enfants afin d'organiser « la vie sociale » de chaque table (responsabilisation et valorisation : servir les autres ; « distribuer » et « équilibrer » les temps de paroles...).
4. Le personnel intervenant sur ce temps du repas doit garder à l'esprit qu'il intervient en temps que personnel d'animation et non personnel de service.

❖ Le temps d'animation de l'interclasse, deux cas de figure :

Le temps d'animation se situe avant ou après le temps de restauration, l'accompagnement adapté se traduira par une présence effective auprès des enfants (il n'est pas interdit de jouer avec eux).

Les enfants sortant de 3h de classe, on veillera à proposer des pôles d'activités (sportives, culturelles ou artistiques) non contraints.

Les enfants ayant besoin de souffler, on laissera les enfants jouer seuls (rien n'empêche de jouer avec eux). Le rôle de l'animateur est alors un rôle de médiateur qui vise à prévenir les phénomènes d'exclusion et les tensions.

On peut aussi proposer de nouveaux jeux ou des activités manuelles dans le cadre de pôles d'activités pour les enfants en demande.

De plus les salles d'accueil peuvent très bien servir pour des enfants qui veulent jouer tranquillement à l'intérieur.

Le temps d'animation se situe après le temps de restauration avec les TAP en supplément, l'accompagnement adapté se traduira par une présence effective auprès des enfants et une adaptation aux rythmes de vie de l'enfant.

Les enfants sortant de 3h de classe et d'un temps de restauration où là aussi une certaine attention est mobilisée, on veillera à proposer, après un léger temps de décompression extérieur, des pôles d'activités « calmes » où l'enfant pourra se reposer (créer une coupure dans le rythme). L'utilisation des régies de jeux, des coins lecture, jeux d'assemblage... est intéressante dans ce cas là.

L'utilisation des salles d'accueil ou de salles polyvalentes aménagées est à rechercher pour pouvoir créer un environnement calme et chaleureux. Les enfants ayant besoin de souffler, on laissera les enfants jouer seuls (rien n'empêche de jouer avec eux). Le rôle de l'animateur est alors un rôle de médiateur qui vise à prévenir les phénomènes d'exclusion et les tensions.

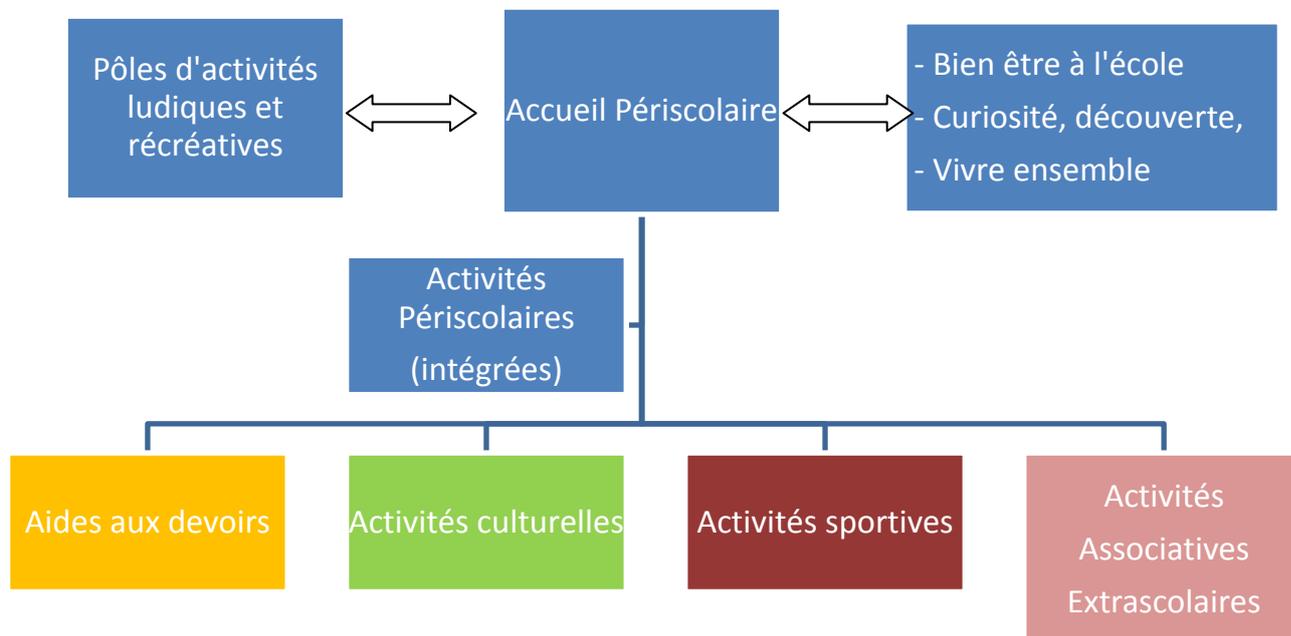
On peut aussi proposer de nouveaux jeux ou des activités manuelles dans le cadre de pôles d'activités pour les enfants en demande.

De 20 à 30 minutes avant l'heure de classe, on proposera un temps de jeux libres à l'extérieur pour que les enfants puissent « s'aérer » l'esprit et bénéficier « d'une récréation ».

La saisonnalité est aussi importante sur ce temps là. Avec les beaux jours, rien n'empêche d'organiser les pôles d'activités « calmes » à l'extérieur. Un minimum d'organisation matérielle peut permettre de passer un moment agréable à l'extérieur.

3. Le soir :

Le temps d'accueil périscolaire intégrant les « TAP », les 45 mn où l'enfant n'est plus en situation d'apprentissages scolaires, il conviendra de mettre en place une organisation permettant aux enfants utilisant au maximum le service périscolaire de connaître différents temps de vie.



Ainsi le début de l'accueil périscolaire sera marqué par un temps de goûter durant lequel les différents groupes pourront s'organiser.

Puis pour les enfants qui restent sur l'accueil périscolaire au moins jusqu'à 17h00, on veillera à proposer plusieurs temps distincts :

1. Les pôles d'activités ludiques : Ces temps non contraints se doivent de respecter l'alternance d'activités physiques, artistiques et culturelles et favoriser le vivre ensemble et l'esprit de découverte. L'enfant choisit librement sur quel pôle il souhaite évoluer et peut selon la durée de sa présence découvrir plusieurs pôles d'activités. Ces pôles peuvent être encadrés par des animateurs ou libres (on met le matériel à disposition des enfants). L'implication des enfants dans la proposition de la programmation des pôles d'activités, dans l'émergence de nouveaux pôles d'activités est un gage d'appropriation de ce temps en termes de bien-être.
2. Le temps d'aides aux devoirs :
Pour les enfants restant tard sur l'accueil périscolaire, leur donner un moment dans un lieu identifié et sous la surveillance d'un animateur qui apporte le cadre, permettra aux enfants d'avancer leur travail scolaire (la validation de ce travail scolaire ne pourra être effectuée que par les parents).
3. Les activités périscolaires spécifiques :
A la différence des pôles d'activités, ces activités spécifiques impliquent obligatoirement une menée d'activité par un intervenant extérieur ou un membre de l'équipe d'animation avec une programmation sur un cycle déterminé à l'avance.
Ces activités périscolaires spécifiques sont annoncées à l'avance et demande une inscription préalable et une assiduité sur un cycle.

4. Les activités extrascolaires associatives :

Certains enfants fréquentent l'accueil longuement (jusqu'à 18h30). Pour ces enfants qui ne peuvent être récupérés avant, on veillera à leur laisser la possibilité de pratiquer des activités culturelles, sportives associatives s'ils le souhaitent durant le temps périscolaire. Il appartiendra donc au service périscolaire de se rapprocher des familles et des associations afin de mettre en place un partenariat favorisant cette pratique par l'enfant d'une activité extrascolaire.

3. LAISSER EVOLUER LES ENFANTS SELON LEURS BESOINS ET LEURS CAPACITES :

L'enfant est présent sur les temps d'accueils périscolaires plus par obligation que par volonté. Afin de dépasser cette situation de contrainte, nous allons laisser la possibilité à l'enfant de choisir ses activités

Ceci implique :

- Créer un climat convivial et chaleureux pour que l'enfant se sente à l'aise dans cette structure.
- Accueillir chaque enfant.
- Ne pas imposer les règles de vie mais les mettre en place avec les enfants en expliquant les différentes contraintes (elles seront d'autant mieux acceptées).
- Repérer quels sont les besoins de l'enfant et amener une ou plusieurs réponses à ses besoins en fonction de ses capacités et du temps d'accueil dans lequel on se trouve.
- Proposer à l'enfant plusieurs pôles d'activités afin qu'il puisse choisir celle qui lui convient le mieux.
- Créer les conditions nécessaires au choix de l'enfant par une compréhension de chaque proposition et des explications

concernant la diversité des propositions, le moment de ces propositions (on ne va pas organiser une activité physique dès le matin ou un jeu calme à la sortie de classe) et les conséquences entraînées par son choix.

- Faire respecter par l'enfant les choix qu'il fait afin de le responsabiliser.
- Donner des repères aux enfants :
 - o Dans sa relation à autrui (respect, règles de comportement, entraide, responsabilisation...).
 - o Dans l'espace (où se trouve le matériel, les différents lieux que l'enfant peut fréquenter, où ranger ses affaires « cartables, vêtements »...)
 - o Dans le temps (que fait –on ? avec qui ? quand ? comment ?).

4. FAVORISER L'INTEGRATION D'ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'enfant en situation de handicap doit être accueilli dans nos structures périscolaires afin de pouvoir partager jeux, diverses activités ; nous devons rendre accessible la rencontre et le vivre ensemble tout en tenant compte de la particularité de chacun.

Intégrer un enfant en situation de handicap, c'est donc :

1. Accompagner le développement de la scolarité en milieu ordinaire de l'enfant en situation de handicap en offrant aux familles des solutions d'accueil périscolaire.
2. Répondre au besoin des familles en proposant des lieux d'accueil en complément des centres spécialisés.
3. Permettre à l'enfant en situation de handicap de côtoyer sur son temps de loisirs d'autres enfants.
4. Permettre à l'enfant en situation de handicap l'accès aux loisirs
5. Contribuer au changement du regard sur l'enfant en situation de handicap en favorisant la rencontre avec des enfants.

6. Prendre connaissance des informations auprès de la famille, des partenaires de soins, des éducateurs, du médecin sur les besoins et capacités de l'enfant afin de réunir les conditions optimales de l'accueil de l'enfant.
7. Tenir compte de la singularité de l'enfant en misant sur ses capacités, en connaissant les spécificités de son handicap et en tenant compte de ses besoins et envies.
8. Prendre en compte son comportement avec les adultes, les autres enfants.
9. Etre attentif et à l'écoute des demandes et des conseils formulés par les parents qui concernent les habitudes de leur enfant.

Notre structure d'accueil est un lieu de vie « ordinaire » qui doit permettre à l'enfant en situation de handicap d'être accueilli avec les autres enfants.

La joie, les rires, le réconfort, les câlins, l'optimisme sont au cœur de la relation qui doit être dépourvue de toute pitié ou de tout apitoiement.

En accord logique avec les dimensions de l'intégration, il faut que l'enfant en situation de handicap soit accepté dans les mêmes activités, dans les mêmes espaces géographiques, et fréquente les mêmes copains que tous les autres enfants.

5. PROPOSER A L'ENFANT DES ESPACES ADAPTES ET DIVERSIFIES :

Il existe deux types d'espace dans lequel évolue l'enfant pendant l'accueil périscolaire : l'espace extérieur et l'espace intérieur.
Il convient donc de préciser quelles sont les fonctions spécifiques de chaque espace.

Au niveau de l'espace extérieur :

- C'est un espace utilisé surtout le midi et à la sortie de classe l'après-midi. Il sera utilisé le matin afin de créer une transition extérieure avant la rentrée en classe (de 10 minutes à 20 minutes).
- Il doit être privilégié dès que la météo le permet.
- Les limites spatiales doivent être connues et partagées par tous les enfants.
- C'est un espace où l'on privilégie le libre choix de l'enfant (on laisse les groupes s'organiser au niveau de leurs activités) tout en pouvant proposer des jeux de cour.
- C'est un espace dans lequel on se doit de repérer toutes les potentialités (bac à sable, poutres, jeux extérieurs...) mais aussi les éléments dangereux qui peuvent l'encombrer (revêtement des préaux, piliers, revêtement de la cour...).
- C'est un espace que le service périscolaire doit investir en amenant le matériel nécessaire aux différents pôles d'activités qu'ils soient « dirigés » ou libres.
Plus le « groupe enfant » aura du matériel à disposition, mieux il se répartira dans l'espace et moins de tensions il vivra.

Au niveau de l'espace intérieur :

- C'est l'espace qui identifie le mieux le temps d'accueil périscolaire.
- Il peut être investi à tout moment :

- Le matin avant l'école
- Durant la pause méridienne
- Le soir après l'école
- Les enfants doivent tout d'abord s'approprier cet espace si l'on souhaite qu'ils s'y sentent bien.
- C'est un espace qui pourra servir à des activités encadrées et à des activités libres.

Proposer un espace adapté, c'est donc :

1. Créer les conditions nécessaires de concertation avec les enfants pour mettre en place l'organisation de cet espace.
2. Aménager la salle d'accueil de telle sorte qu'elle puisse répondre aux différents besoins de l'enfant, ainsi on trouvera :
 - un coin lecture
 - un coin repos
 - un coin graphique
 - un coin jeux symboliques
 - un coin jeux de règles
 - un coin moteur
 - un coin jeux d'assemblage
3. Prévoir des espaces de circulation suffisants en fonction du lieu et du nombre d'enfants accueillis.
4. Investir avec les enfants le lieu pour le rendre le plus convivial possible.
5. Mettre en place avec les enfants un règlement d'utilisation de cet espace que ce soit au niveau de l'utilisation des différents coins, de la sécurité, de l'hygiène etc...
6. Respecter les conditions d'hygiène afin de créer des conditions d'accueil chaleureuses.
7. Au niveau de la cantine, tout aménagement (spatial ou temporel) permettant un meilleur confort pour les enfants et qui aurait pour conséquence de créer des conditions chaleureuses pour eux est tout à fait envisageable.

6. CREER UNE ORGANISATION INTERNE FAVORISANT LES ECHANGES :

Beaucoup de personnes interviennent pendant la journée scolaire de l'enfant : la famille, les professeurs d'école, le personnel de l'accueil périscolaire.

Or le personnel de l'accueil périscolaire sert en fait bien souvent de liaison entre la famille et l'école.

Il a donc un rôle très important à jouer au niveau de la communication entre tous ces intervenants. De ce fait, il est indispensable aux parents de se présenter à l'animateur afin de laisser ou récupérer son enfant.

Créer une organisation interne favorisant les échanges, c'est donc :

1. Recueillir, le matin, les informations des parents pour les transmettre au professeur d'école (ceci impliquant une grande disponibilité au niveau de l'accueil des familles),
2. Entretenir de bonnes relations avec les parents, les enseignants et instaurer un climat de confiance.
3. Recueillir, le soir, auprès des professeurs d'école les informations nécessaires pour les familles.
4. Transmettre ces mêmes informations aux collègues intervenant le midi.
5. Répercuter, pour le personnel du midi, les observations (blessure, nervosité excessive, manque d'appétit ...) aussi bien aux professeurs d'école qu'aux collègues intervenant le soir.
6. Favoriser le travail d'équipe et tout travail d'équipe mérite de dépasser les petites histoires afin d'optimiser l'accueil des enfants et d'acquérir une reconnaissance de ces temps d'accueil.
7. Savoir associer l'équipe aux interrogations ou aux difficultés que l'on peut rencontrer (avec les parents, avec les enfants).

8. Renvoyer les parents ou autres vers la coordinatrice locale ou la coordinatrice enfance pour tout problème concernant les déclarations d'assurances ou demandes d'informations diverses.

9. Agir de manière cohérente en ayant le même discours auprès des familles, des enseignants et des enfants.

10. Avertir la coordinatrice enfance pour tout problème d'organisation interne concernant l'accueil périscolaire.

7. CREER UNE DYNAMIQUE OUVRANT LE SERVICE A LA VIE DE L'ECOLE ET A LA VIE LOCALE

L'Accueil Périscolaire se situe dans ou à proximité d'une enceinte scolaire.

Les enfants fréquentant ces deux entités éducatives étant les mêmes, il est nécessaire de créer une dynamique entre ces deux entités afin que chacune profite de l'autre :

- D'un point de vue pratique, la recherche d'une mutualisation technique ne pourra qu'être enrichissante en termes de développement des locaux, des espaces et des matériels partagés.
- D'un point de vue pédagogique, la complémentarité entre les projets d'activités périscolaires et le projet d'Ecole permettra des développements plus aboutis de thématiques (projets culturels, projets de pratiques sportives, projet de découverte environnementale ...). De même, la mise à disposition réciproque de compétences ou d'expériences sera bénéfique à l'ensemble de la communauté éducative.
- D'un point de vue institutionnel, l'échange réciproque des différents projets ou des problématiques rencontrées, dans le cadre de rencontres planifiées (conseil d'école, conseil de maîtres thématiques...) favorisera cette dynamique.

L'Accueil périscolaire est aussi une des composantes du temps de

loisirs de l'enfant au même titre que les associations sportives, culturelles ou autres ...

L'Accueil périscolaire se doit donc de s'ouvrir à ces différentes composantes afin de créer des passerelles avec celles-ci. Des rapprochements, des partenariats sur des valeurs éducatives et des projets partagés peuvent ainsi venir enrichir le temps de loisirs de l'enfant.

De même, l'Accueil Périscolaire doit s'ouvrir sur le milieu local environnant afin de permettre aux enfants de mieux connaître leur environnement local et afin d'utiliser au mieux les potentialités locales et d'enrichir l'offre éducative du service périscolaire.

CONCLUSION :

Vous intervenez en tant qu'animateur (trice) dans le cadre d'un accueil périscolaire. Ceci implique de se référer au projet pédagogique qui définit le fonctionnement et surtout les objectifs visés par cet accueil.

Vous avez donc toute latitude pour créer votre organisation interne sur chaque lieu en respectant le cadre de ce projet pédagogique.